



HAL
open science

Le rôle de la communication dans une opinion publique en dissensus sur des sujets d'intérêt général: les cas de l'environnement avec l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs en France et de la culture avec le Teatro Valle Occupato en Italie

Sophie Helle-Neyreneuf, Coralba Marrocco

► To cite this version:

Sophie Helle-Neyreneuf, Coralba Marrocco. Le rôle de la communication dans une opinion publique en dissensus sur des sujets d'intérêt général: les cas de l'environnement avec l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs en France et de la culture avec le Teatro Valle Occupato en Italie. Sciences de l'information et de la communication. 2015. dumas-03844425

HAL Id: dumas-03844425

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03844425v1>

Submitted on 8 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Master professionnel

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication des entreprises et institutions

Option : Communication des entreprises et institutions

Le rôle de la communication dans une opinion publique en dissensus sur des sujets d'intérêt général

Les cas de l'environnement avec l'Agence Nationale pour la
gestion des déchets radioactifs en France et de la culture avec le
Teatro Valle Occupato en Italie

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Yanita Andonova

Nom, prénom : HELLE-NEYRENEUF Sophie
MARROCCO Coralba

Promotion : 2014-2015

Soutenu le : 24/11/2015

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

Tous nos remerciements vont à nos rapporteuses universitaire et professionnelle, Mmes Yanita Andonova et Valérie Renauld pour leur confiance et leurs conseils tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Nous souhaitons également remercier nos familles qui nous ont soutenues avec patience et compréhension pendant les quelques mois qu'ont duré la formation. Ce mémoire n'aurait pas été possible sans elles !

Table des matières

Introduction.....	5
1 L'évolution du concept d'intérêt général dans l'histoire et son héritage dans l'opinion publique d'aujourd'hui.....	11
1.1 Aux origines de la notion d'intérêt général.....	11
1.1.1 L'intérêt général naît en même temps que le concept d'opinion publique.....	11
1.1.2 Définition des notions de sphère publique et d'opinion publique	12
1.2 L'évolution du concept d'intérêt général : deux visions concurrentes.	13
1.2.1 La vision du concept d'intérêt général « à la française » : Rousseau et le républicanisme.	13
1.2.2 La vision du concept d'intérêt général à « l'anglo-saxonne » : le libéralisme d'Adam Smith et John Locke	15
1.3 Une opinion publique aujourd'hui démunie face à ce concept d'intérêt général	17
1.3.1 L'héritage historique de cette notion crée des incompréhensions et des tensions dans l'opinion publique : l'exemple du lobbying.	17
1.3.2 Peut-on encore parler d'intérêt général aujourd'hui, ou la notion est-elle devenue complètement floue pour l'opinion publique ?.....	19
2 Analyse du dissensus s'exprimant dans l'opinion publique autour de deux sujets d'intérêt général liés à l'environnement et à la culture.	24
2.1 Deux sujets d'intérêt général : l'environnement et la culture.....	24
2.1.1 Le cas de l'environnement avec l'Andra et le projet Cigéo.	24
2.1.2 Le cas de la culture avec Il Teatro Valle Occupato	30
2.2 Quel type de dissensus au sein de l'opinion sur ces sujets.....	37
2.2.1 La cartographie des parties prenantes.....	37
2.2.2 L'opposition radicale : un dissensus assumé.....	39
2.2.3 Une critique du projet dans un cadre démocratique : un désaccord pacifique et un dialogue encore possible ?	46
2.3 Au-delà du dissensus, l'indifférence de l'opinion publique à l'égard de sujets d'intérêt général.....	51
2.3.1 Une opinion publique qui se désintéresse de sujets d'intérêt général.....	51

2.3.2	Le problème de la représentativité au sein d'une opinion publique majoritairement indifférente.	54
3	Le rôle de la communication : redonner du sens et faciliter le dialogue ?.....	57
3.1	La communication comme outil/technique servant à redonner du sens au sein de l'opinion publique.....	57
3.1.1	Communiquer pour informer.	57
3.1.2	La communication comme outil au service d'une cause : l'importance de la place du politique dans des sujets d'intérêt général.	64
3.2	La communication pour apaiser les tensions et ramener le consensus : un objectif possible ?	69
3.2.1	La surenchère de communication par les parties prenantes apaise-t-elle les tensions ?.....	69
3.2.2	La communication comme outil indispensable pour conserver une forme de dialogue au sein de l'opinion publique sur des sujets d'intérêt général.....	71
	Conclusion et recommandations.....	80
	Bibliographie	86
	TABLE DES ANNEXES	92
	RESUME	108
	MOTS-CLES	109

Introduction

Contexte général

Dans l'avant-propos de son ouvrage *Sauver la communication*¹, Dominique Wolton prend acte de la modernisation des techniques de communication au cours du XX^e siècle. Il constate cependant que la communication n'a pas pu contribuer à une meilleure compréhension entre les peuples, ni empêcher la barbarie de se développer. Pour lui en effet, « l'essentiel de la communication n'est pas du côté des techniques, des usages ou des marchés, mais de la capacité à relier des outils de plus en plus performants à des valeurs démocratiques² ». C'est exactement le type de questionnement que nous avons eu à notre échelle en suivant les enseignements du Master 2 Communication des Entreprises et des Institutions cette année. Certes, les techniques de communication se sont modernisées et démocratisées au cours du XX^e siècle. Certes de nouvelles techniques sont apparues au XXI^e siècle : les réseaux sociaux se sont multipliés par exemple et de nouveaux outils se développent tous les jours dans ce domaine. Mais les techniques ne sont rien en elles-mêmes et peuvent être dévoyées. La communication peut-elle faire l'économie d'une réflexion sur le fond des sujets ? Existe-t-il et doit-il exister une éthique de la communication ? C'est ce questionnement qui est à l'origine de ce mémoire. Il nous a semblé non seulement intéressant au niveau universitaire et théorique mais aussi professionnel et personnel.

Venues en effet de mondes professionnels profondément humanistes, la culture et l'humanitaire, il nous a semblé important et indispensable pour notre future pratique de communicantes de prendre le temps de mener une réflexion poussée en la matière. Celle-ci a ainsi pris corps autour de la communication sur des sujets d'intérêt général, auxquels nous avons été déjà été confrontées au cours de notre vie professionnelle. Ces sujets ont très souvent une valeur symbolique et politique forte et représentent des enjeux cruciaux pour toutes les parties prenantes impliquées. Chacune se réclame bien entendu de l'intérêt général et communique en ce sens. Mais entre les intérêts du monde économique représenté par les entreprises, les intérêts de la société civile représentée par le monde associatif et les intérêts du monde politique représenté par l'Etat, il est difficile de savoir où se situe le bien commun et qui en est véritablement le gardien. La constatation que différentes parties prenantes se réclamaient chacune de l'intérêt général nous a poussées à nous interroger sur les formes de désaccords et de conflit qui pouvaient potentiellement naître et se développer dans l'opinion publique. Quel rôle pour la communication dans ce schéma ? Quelles pratiques possibles et souhaitables pour un communicant sur des sujets d'intérêt général ? Le communicant a-t-il une fonction de défense de

¹ Dominique WOLTON. *Sauver la communication*. Paris : Flammarion, 2005. p. 9-12.

² Dominique WOLTON, *ibid.*, p. 10.

l'intérêt général en tant que citoyen ou doit-il sa loyauté professionnelle à son employeur qui lui demande de mettre en place des stratégies de communication qui iront peut-être à l'encontre de ses convictions personnelles ? Le communicant peut-il et doit-il sauver la communication ?

Pour discuter de ces questions, nous avons choisi des terrains en lien avec l'intérêt général. Qu'est-ce que cela signifie ? Tout sujet ayant des implications sur l'ensemble de la société, dont le sens est collectif et concerne toute la communauté est potentiellement un sujet d'intérêt général. Nous avons fait le choix pour ce mémoire de terrains dans les domaines de l'environnement et de la culture. Plus que jamais en effet, l'environnement est un enjeu qui dépasse les stricts intérêts particuliers, puisque nous vivons tous sur une seule planète dont nous devons prendre soin collectivement afin qu'elle puisse, demain, continuer à abriter dans de bonnes conditions les générations futures. C'est bien pourquoi il est si important de trouver un accord pour réduire le réchauffement climatique lors de la prochaine conférence sur le climat, la COP21 (Conference of the Parties) qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris. L'environnement est donc au cœur de l'actualité. De même, la culture est un bien commun à protéger car elle représente et manifeste notre humanité. Il faut en prendre soin, la nourrir et la cultiver car c'est une forme de contre-pouvoir, de liberté et de lutte contre la barbarie. Il n'est qu'à voir, par exemple, les réactions unanimes et effondrées des pays occidentaux face à la destruction, par l'organisation Etat Islamique, de la cité antique de Palmyre en Syrie, classée par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. Nous expliquerons et justifierons plus loin le choix de nos terrains. Il suffit de dire pour l'instant que ceux-ci nous ont permis de cadrer, d'illustrer et de concrétiser notre réflexion sur le rôle de la communication. Il nous a semblé important de nous situer dans l'actualité avec ces deux domaines, environnement et culture, par ailleurs totalement universels et intemporels.

Problématique et hypothèses

La question que nous allons développer et à laquelle nous allons tenter de fournir des éléments de réponse dans ce mémoire pourrait être formulée ainsi : la communication peut-elle recréer du sens au sein d'une opinion publique en dissensus sur des sujets d'intérêt général ? Pour donner un cadre formel à cette question et illustrer notre réflexion par des exemples concrets, nous avons choisi le cas de l'environnement avec l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et son projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique) en France et le cas de la culture avec l'occupation du Théâtre Valle en Italie. Fonctionnant en binôme, nous avons choisi deux domaines différents nous permettant d'associer intérêt personnel et professionnel à ce mémoire et nous donnant l'opportunité d'enrichir notre réflexion en trouvant points communs et différences dans chaque terrain afin d'illustrer notre propos.

Nous examinerons dans ce mémoire trois hypothèses, qui guideront notre réflexion et nous permettront d'apporter des éléments de réponse à notre problématique.

- Hypothèse 1 : Le concept d'intérêt général a évolué dans l'histoire, ce qui a créé des tensions et des incompréhensions autour de cette notion dans l'opinion publique aujourd'hui, tout en restant un concept indispensable.
- Hypothèse 2 : L'opinion publique se divise sur des sujets d'intérêt général sensibles comme l'environnement (et plus particulièrement la gestion des déchets radioactifs avec l'Andra et le projet Cigéo) et la culture (avec le théâtre Valle).
- Hypothèse 3 : La communication redonne du sens et apaise les tensions dans l'opinion publique sur des sujets d'intérêt général.

Méthodologie choisie

Pour ce mémoire, nous avons choisi de croiser et de mettre en œuvre différentes méthodologies de recherche et nous avons utilisé un corpus riche et varié. Tout d'abord, un corpus théorique afin d'analyser le concept d'intérêt général, sous forme de recherches bibliographiques classiques concernant des auteurs en sciences et philosophie politiques, histoire, sociologie et philosophie : Rousseau, Smith, Tocqueville mais aussi Habermas sur l'espace public ou encore Hannah Arendt. Nous avons aussi lu des auteurs plus contemporains qui nous ont permis de réfléchir sur le concept d'intérêt général aujourd'hui : Pierre Bance, Antonio Negri et Michael Hardt par exemple. Sur les questions touchant au lobbying, nous avons parcouru avec attention de nombreux ouvrages d'auteurs contemporains, souvent des professionnels exerçant dans des cabinets. Nous nous sommes également documentées sur le dissensus auprès de divers auteurs pour pouvoir discuter de notre deuxième hypothèse.

Nous avons d'autre part analysé un corpus empirique composé de différents matériaux complémentaires. Nous avons notamment consulté des sites Internet et des réseaux sociaux en lien avec nos deux terrains. Pour ce qui concerne les déchets radioactifs, nous avons bien entendu consulté le site institutionnel de l'Andra, ainsi que les sites d'un certain nombre d'opposants au projet Cigéo : BURE : STOP !, Bure Zone Libre, Collectif contre l'Enfouissement des déchets radioactifs, le site de l'opposant Michel Guéritte ainsi que son blog hébergé sur Mediapart, et enfin le site du camp international de rencontres et d'actions Vladimir, Martine and Co. Ce corpus de sites nous a permis d'effectuer une analyse sémantique dans notre deuxième partie afin d'étudier la façon dont se traduisait le dissensus des opposants au projet Cigéo. Nous avons également consulté le site internet du Teatro Valle Occupato, ainsi que sa page Facebook et son compte Twitter, ce qui nous a donné des

éléments d'analyse pour notre partie sur le rôle de la communication. Nous avons également parcouru l'ensemble des communiqués de presse du Teatro Valle Occupato du 14 août 2011 au 20 septembre 2015 disponibles sur son site Internet, ce qui nous a donné matière à comprendre sa stratégie de communication.

Nous avons d'autre part consulté un certain nombre d'articles de presse, de façon ponctuelle et en rapport avec des sujets spécifiques pour l'Andra et le projet Cigéo, et de façon plus systématique pour le Teatro Valle Occupato. Nous avons ainsi consulté les journaux la Repubblica, il Corriere della Sera, Il Messagero, il Manifesto et il Tempo sur la période allant du 14 juin 2011 au 14 août 2014 afin de comprendre le rôle qu'ont pu jouer les médias de presse écrite. Nous avons également visionné un certain nombre de documents vidéo. Pour la gestion des déchets radioactifs, nous avons ainsi regardé le documentaire *Into Eternity* de Michael Madsen, réalisé en 2010, qui décrit l'expérience finlandaise d'enfouissement des déchets radioactifs en profondeur dans le nord du pays, à Onkolo, et qui pose la problématique de l'élimination des déchets radioactifs sous l'angle de la temporalité, impliquant une responsabilité millénaire. Revenant à notre terrain et ses spécificités locales, nous avons visionné le documentaire *Escale à Bure, Table ronde autour du projet de stockage* produit et élaboré par le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure. Concernant le Teatro Valle Occupato, nous avons visionné sur la chaîne you tube Lavorat Spettacolo les vidéos : Il Movimento fa bene- Manifestazione Nazionale per i Beni Comuni, Ecf Princess Magriet Award, la Costituente dei Beni Comuni episodio zero 13 Aprile 2013. Ces vidéos nous ont été utiles à des fins d'analyse de la communication du Teatro Valle Occupato.

Enfin, nous avons également utilisé le matériel mis à disposition par nos terrains : brochures de l'Andra sur la gestion des déchets radioactifs et le projet Cigéo que nous avons pu récupérer lors de notre visite du Laboratoire souterrain de Bure en mars 2015, rapports annuels de l'Agence consultés en ligne sur le site institutionnel, plan de communication et d'ouverture à la société (2009-2014 et 2015-2017), diverses notes internes ainsi que le Baromètre de l'opinion sur les déchets radioactifs 2015 effectué par le CREDOC mis à notre disposition par l'Agence. Mais nous avons aussi eu à notre disposition les documents fournis par le Comité Local d'Information et de suivi du Laboratoire de Bure lors de notre visite de mars 2015, comprenant un certain nombre d'exemplaires de la *Lettre du Clis*, le rapport sur le post-test de communication du Clis, ainsi que le DVD du documentaire mentionné plus haut. Pour le Théâtre Valle nous avons analysé le logo, les affiches et le Statut de la fondation. Tous ces éléments nous ont permis de mieux comprendre et d'étudier le dissensus et le rôle que la communication était en mesure de jouer dans nos deux terrains respectifs.

Nous avons également mené des entretiens auprès de diverses parties prenantes dans nos deux terrains respectifs. Nous avons construit un guide d'entretien organisé autour de trois grands axes : le premier regroupe des questions concernant l'intérêt général et la façon dont l'interviewé perçoit cette notion en

lien avec sa thématique (déchets radioactifs ou culture). La deuxième partie du guide traite plus particulièrement du débat instauré dans l'opinion publique à propos du sujet traité et du dissensus qui en résulte. La dernière partie du guide tourne autour de la communication et du rôle qu'elle a ou pourrait avoir. Ces entretiens semi-dirigés nous ont permis de percevoir la vision divergente de chaque partie prenante sur les mêmes questions, ce qui nous a donné à comprendre le flou qui peut exister aujourd'hui autour du concept d'intérêt général et de documenter le dissensus par exemple. Concernant la gestion des déchets radioactifs, nous avons posés nos questions à Benoît Jaquet, Secrétaire Général du Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure ; à Michel Marie, animateur/Porte-Parole du Collectif contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs ainsi qu'à Valérie Renauld, Directrice de la Communication et du Dialogue avec la Société de l'Andra. Pour le Teatro Valle Occupato, nous avons interrogé Federica Giardini, professeure de Philosophie politique à l'université de Rome Tre ; Guido de Togni, activiste et chercheur ainsi que Berardo Carboni, activiste et réalisateur. En outre, sur les conseils de Valérie Renauld de l'Andra, nous avons également pris contact et obtenu un entretien téléphonique avec Guillemette de Durfort, du cabinet de lobbying Séance Publique à propos du concept de lobbying responsable.

Le croisement de ces différentes méthodologies de recherche, ainsi que le fait d'avoir deux terrains très différents nous ont permis d'avoir à notre disposition un corpus très riche. Nous espérons que la lecture de ce mémoire en sera d'autant plus intéressante. Notre bibliographie complète se trouve à la fin de notre mémoire pour référence.

Présentation du plan

Le plan que nous avons choisi de suivre découle logiquement de l'ordre dans lequel nous avons posé nos hypothèses. Il nous a en effet semblé indispensable de nous interroger dans un premier temps sur le concept d'intérêt général afin de comprendre comment il était né, comment il avait évolué et ce qu'il restait aujourd'hui de ce concept au sein de l'opinion publique. Nous avons ainsi dans une première sous-partie analysé l'importance de la notion d'opinion et de sphère publique pour l'étude du concept d'intérêt général. Nous avons documenté l'évolution historique de ce concept, en nous intéressant aux deux visions concurrentes qu'il a généré : d'un côté, le concept « à la française » d'inspiration Rousseauiste, de l'autre le concept « à l'anglo-saxonne » hérité d'Adam Smith. Cette analyse nous a permis de nous interroger sur la façon dont l'opinion publique aujourd'hui se positionnait par rapport à ce concept. Nous verrons en quoi cet héritage historique a des conséquences très concrètes sur la façon dont l'opinion publique française conçoit et accepte le lobbying par exemple et comment la crise socio-économique et les remises en cause qu'elle entraîne pour un certain nombre de nos concitoyens rend le concept d'intérêt général flou, alors qu'il reste, pour certains auteurs, un concept indispensable qui pourrait constituer une solution à la crise multiforme à laquelle nous faisons face.

A l'issue de cette partie théorique, après avoir défini l'intérêt général et l'opinion publique, deux concepts clés de ce mémoire, nous tenterons dans notre deuxième partie de comprendre comment l'opinion publique se divise sur des sujets d'intérêt général, que nous avons délimité en choisissant deux terrains dans les domaines de l'environnement et de la culture. Nous présenterons ces deux terrains, en justifiant leur choix et en démontrant qu'ils sont bien des sujets d'intérêt général avant de les décrire en détail. Nous analyserons les différents types de dissensus qui s'expriment au sein de l'opinion publique sur ces sujets particuliers à travers une typologie du dissensus qui nous permettra de passer d'un terrain à l'autre et d'aborder points communs et différences. Enfin, nous verrons qu'au-delà du dissensus existe également une indifférence certaine de la part de l'opinion publique concernant ces sujets, ce qui nous permettra de nous interroger sur la question de la représentativité au sein de l'opinion publique et de faire écho à la fin de notre première partie sur le flou existant autour du concept d'intérêt général.

Enfin, notre troisième partie nous permettra de nous interroger sur le rôle de la communication dans ce schéma. Peut-elle redonner du sens et apaiser les tensions au sein d'une opinion publique en dissensus ? Nous verrons qu'en tant que pure technique à visée informationnelle, la communication permet à chaque partie prenante de s'exprimer et de donner les informations qu'elle estime cruciales à l'ensemble de l'opinion publique. Nous discuterons également de l'importance stratégique de l'implication du politique pour la communication sur ce type de sujet, sans quoi la recherche de sens est difficile, voire impossible. Nous nous pencherons ensuite sur le rôle de médiation que peut jouer la communication sur ce type de sujet, non dans l'espoir d'atteindre un consensus sans doute illusoire, mais bien plutôt dans l'objectif de conserver une forme de relation avec l'ensemble de l'opinion publique, voire de l'intéresser à nouveau à des sujets d'intérêt général.

En conclusion, nous nous attacherons à voir comment nous avons pu répondre à notre problématique de départ en confirmant ou en infirmant nos hypothèses. Nous essayerons également de lancer des pistes de réflexions et de proposer des recommandations et mesures pour l'action professionnelle.

Première partie :

1 L'évolution du concept d'intérêt général dans l'histoire et son héritage dans l'opinion publique d'aujourd'hui.

1.1 Aux origines de la notion d'intérêt général.

1.1.1 L'intérêt général naît en même temps que le concept d'opinion publique.

Tant que règne l'absolutisme royal, l'intérêt de la nation est en concordance avec l'intérêt du Roi, puisque c'est le Roi qui porte l'autorité publique. Les attributs du pouvoir sont publics. Ils sont une incarnation de l'autorité mise en représentation pour et devant le peuple. La vie de cour, les fêtes de cour sont aussi une démonstration de pouvoir, de grandeur, de prestige. « L'Etat c'est moi ! » est d'ailleurs une formule attribuée à Louis XIV et qu'il aurait prononcée le 13 avril 1655 devant les parlementaires parisiens afin de leur rappeler la primauté de l'autorité royale. La chose publique est à cette époque confondue avec l'être qui l'incarne même s'il existe bien une distinction entre domaine privé (*res privatus*), domaine de la vie familiale sur lequel règne le *pater familias* et domaine public (*res publicus*), domaine politique réservé à la royauté et aux puissants. Dans le domaine politique, Louis XIV imposera d'ailleurs au XVII^e siècle une étiquette très stricte à la cour de France afin de museler les nobles et affermir son pouvoir mais aussi de mettre celui-ci en représentation, la cérémonie du coucher et du lever du Roi en étant deux symboles. Dans ces conditions de pouvoir absolu, l'intérêt général ne peut-être que l'intérêt du Roi qui seul dispose pleinement de l'autorité publique. Ce n'est qu'avec l'émergence d'une opinion publique au cours de l'histoire que le concept d'intérêt général pourra naître et s'épanouir.

Selon Hannah Arendt, « L'apparition de la société [...] sortant de la pénombre du foyer pour s'installer au grand jour du domaine public n'a pas seulement effacé l'antique frontière entre le politique et le privé ; elle a [...] changé le sens des termes, leur signification pour la vie des individus et des citoyens [...] »³. » L'avènement du social coïncide historiquement avec la transformation en intérêt public de ce qui était jusque-là considéré comme affaire individuelle. Peu à peu, sphère privée et sphère publique vont se faire jour même au plus haut niveau de l'autorité publique. Avec la Réforme, la religion devient une affaire privée. Avec la bureaucratie, l'armée et la justice, les institutions de l'Etat se rendent peu à peu indépendantes de la Cour. Avec les corporations qui prennent leur essor dans les villes, on voit se développer une nouvelle sphère, la société civile, qui va s'opposer à l'Etat. Peu à peu, les éléments se mettent en place pour permettre la création d'une sphère publique au sein de laquelle la raison critique

³ Hannah Arendt. *La condition de l'homme moderne*. Paris : Editions Agora. Texte intégral, p 76.

va pouvoir être utilisée de façon discursive afin de questionner l'intérêt général et le séparer de la personne royale. Avant d'étudier plus loin de quelle façon ce concept s'est développé dans différentes sociétés civiles européennes, il nous a semblé important de nous pencher plus longuement sur les notions de sphère publique et d'opinion publique, qui sont indispensables à la compréhension de notre sujet d'étude.

1.1.2 Définition des notions de sphère publique et d'opinion publique.

L'une des approches les plus fructueuses pour définir la sphère publique est la proposition du philosophe Habermas. Habermas parle de la chose publique en référence à la sphère publique politique dans sa mise en œuvre historique libérale du XVII – XIX siècle mais qui a des origines antérieures et des conséquences fondamentales pour la naissance de la démocratie de masse des siècles suivants. Habermas reconnaît que l'utilisation linguistique de public et de sphère publique trahit une multiplicité de significations concurrentes qui remonte à différentes périodes historiques. Le philosophe retient qu'il s'agit d'une erreur de parler de sphère publique au singulier, se référant à la multiplicité des sphères publiques et l'exclusion systématique, opérée par les processus de communication mis en place par les sous-cultures par exemple. « Nous qualifions de publiques certaines manifestations lorsqu'au contraire des cercles fermés elles sont accessibles à tous – de même que nous parlons de places publiques ou de maisons publiques (maison de tolérance).⁴ » Habermas nous donne la définition de la sphère publique dans le deuxième chapitre de son livre *L'Espace public* : « La sphère publique bourgeoise peut tout d'abord être comprise comme la sphère des personnes privées rassemblées en un public. Celles-ci revendiquent ces sphères publiques réglementées par l'autorité, mais directement contre le pouvoir lui-même [...]. Le médium de cette opposition entre la sphère publique et le pouvoir est original et sans précédent dans l'histoire : c'est l'usage public du raisonnement⁵. » L'échange d'informations et de faits issus de l'expérience entre personnes privées constituant un public, leur analyse et leur critique aboutissent à la constitution d'une « opinion publique tout d'abord apolitique.⁶ »

Ce qui caractérise la sphère publique politique et qui permet de surmonter la sphère publique historique caractéristique du Moyen Age et de l'Ancien Régime, c'est le développement d'une nouvelle structure commerciale, un réseau horizontal, largement étendu. Avec les nouveaux modes de circulation des marchandises et des informations qui apparaissent, se développe l'Etat moderne, avec ses organisations bureaucratiques, et la sphère du pouvoir publique, avec la création d'une administration stable et une armée permanente. Si, d'un côté, l'Etat devient de plus en plus un objet public, séparé par rapport à la personne du prince souverain, de l'autre côté, se consolide l'idée de société civile, en tant que sujet distinct du pouvoir de l'Etat. Les mutations structurelles de la sphère publique sont donc liées au

⁴ Jürgen Habermas. *L'Espace public*. Paris : Editions Payot, 1997, Texte intégral, p. 14.

⁵ Jürgen Habermas, *ibid.*, p.38.

⁶ Jürgen Habermas, *ibid.*, p. 40.

processus de transformation de l'Etat et de l'économie. Grâce à l'analyse de la sphère publique bourgeoise, Habermas a voulu souligner les fondements de rationalité et de légitimité de l'Etat démocratique à partir de l'institution de la discussion critique entre les citoyens. Dans le débat public, c'est la discussion critique et rationnelle entre points de vue divergents qui amène à opérer un choix, la meilleure argumentation prévaut. Les principes de l'illuminisme, qui ont alimentée la sphère publique bourgeoise, subissent une transformation avec la transformation socio-économique de la société : dans les démocraties de masse, la sphère publique s'élargit et elle inclut un nombre majeur de participants. Mais à l'augmentation du nombre correspond une dégénérescence de la qualité des relations politiques, les relations où il manque une confrontation politique efficace. L'espace public, donc, selon Habermas, doit être repensé. Le point de départ n'est pas de revenir à la sphère publique de l'élite en contraste avec les caractéristiques assumées par les démocraties modernes et l'organisation de la société contemporaine. La pratique du débat public est un des moyens possibles pour pouvoir coordonner la vie des individus. C'est donc dans ce contexte d'expansion de la sphère publique que la notion d'intérêt général va se développer parallèlement à l'essor de la révolution industrielle.

1.2 L'évolution du concept d'intérêt général : deux visions concurrentes.

La conception de l'intérêt général, plus particulièrement dans sa distinction avec les intérêts particuliers, varie selon les pays. On constate ainsi une forte opposition entre les modèles français et anglo-saxons.

1.2.1 La vision du concept d'intérêt général « à la française » : Rousseau et le républicanisme.

Dans la théorie politique de Rousseau, l'individu n'est pas dépendant et soumis à un autre individu auquel il a cédé une totalité ou une partie de ses droits, mais il est membre d'un corps politique qui est le garant des droits et des libertés individuelles. C'est le pacte social ainsi défini par Rousseau : « Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale, et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.⁷ » Rousseau souligne que les intérêts particuliers sont le point de départ pour penser les intérêts généraux sur le plan politique. Ainsi, les intérêts particuliers s'imposent aux intérêts généraux avant de se fondre en eux. Les intérêts particuliers sont rattachés à un idéal de bien vivre sous l'égide de la loi, avec cette limite qui caractérise le républicanisme ; les intérêts particuliers sont pré-politiques et doivent s'épanouir dans un cadre plus large, c'est-à-dire à l'intérieur des intérêts généraux tels qu'exprimés par la loi. Si les intérêts particuliers se retrouvent toujours dans un état pré-politique chez Rousseau, il ne fait aucun doute que ceux-ci se réalisent politiquement dans et par la volonté générale. La notion de

⁷ Jean-Jacques Rousseau. *Du contrat social*. Paris : Garnier-Flammarion, 1966, Texte intégral, p 51.

volonté générale résume ainsi la façon dont Rousseau considère les intérêts de tous. Ceux-ci se dissolvent dans la souveraineté et dans la loi qui encadre et garantit les intérêts particuliers et généraux. C'est ainsi que l'explique Rousseau : « La volonté générale peut seule diriger les forces de l'Etat selon la fin de son institution, qui est le bien commun car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible.⁸ »

Chez Rousseau, le fait que les intérêts généraux soient politiques se manifeste avant tout dans la conception de la souveraineté. La souveraineté n'est plus dépendante d'un individu (le roi sous l'Ancien Régime) mais elle se concrétise dans le peuple souverain : la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale, elle ne peut jamais s'aliéner. Le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que pour lui-même et le pouvoir peut bien se transmettre mais pas la volonté. « Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens, et c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte, comme je l'ai dit, le nom de souveraineté.⁹ » En conséquence, dans la République, la loi se dessine comme le moment où la souveraineté du peuple se fait corps. Dans l'œuvre de Rousseau, la loi est le seul lieu légitime à l'égard des intérêts particuliers mais se substitue aussi largement à eux et les élargit. La liberté de poursuivre ses intérêts particuliers est fonction de la liberté permise par la loi. Mais comment, dans une telle situation, opposer la loi à l'intérêt général, étant donné qu'il est supposé toujours englober tous les intérêts particuliers dignes de considération? Voici la réponse de Rousseau : « Dans une législation parfaite, la volonté particulière ou individuelle doit être nulle, la volonté de corps propre au gouvernement très subordonnée, et par conséquent, la volonté générale ou souveraine toujours dominante et la règle unique de toutes les autres¹⁰. »

Déjà, chez Rousseau, se dessine l'interdiction des corps intermédiaires, c'est-à-dire de la représentation politique des corporations, des métiers, des églises, des régions, des minorités et autres, comme ayant un statut public. Nous pouvons dire que le Republicanisme juridique se déploie comme suit à l'égard des intérêts :

- a) La loi (et la Constitution) représente et exprime les intérêts généraux. En elles, s'expriment s'accordent et se limitent les intérêts particuliers.
- b) La loi encadre et arbitre les intérêts particuliers. Les intérêts particuliers ne peuvent être légitimes que consignés par une loi.
- c) Il ne doit pas exister d'intermédiaire entre la loi (et la souveraineté) et les individus.

⁸ Jean-Jacques Rousseau, *ibid*, p. 63.

⁹ Jean-Jacques Rousseau, *ibid*, p. 68.

¹⁰ Jean-Jacques Rousseau, *ibid*, p. 103.

Tout intermédiaire n'est qu'une usurpation de la souveraineté de la Nation ou une atteinte à la liberté individuelle. En conséquence, le républicanisme se forme dans l'exaltation de la loi comme seul représentant des intérêts généraux. Ainsi, les intérêts particuliers (de même que les individus) se trouvent toujours dans une position d'infériorité à l'égard de la loi. Rousseau fonde, certes, l'Etat de droit sur le règne de la volonté générale, mais celle-ci ne résulte aucunement de débats au sein d'un espace public. Elle est comme spontanée, irréfléchie et naturelle. Rousseau se méfie des débats, au point de les exclure des procédures législatives, car il considère qu'ils entraînent la résurgence des intérêts particuliers, permettant ainsi l'émergence de démagogues qui influenceraient le peuple et le détournerait de l'intérêt général.

1.2.2 La vision du concept d'intérêt général à « l'anglo-saxonne » : le libéralisme d'Adam Smith et John Locke.

Si l'œuvre de Smith a fait l'objet d'un rejet, puis d'une réhabilitation de la part des économistes classiques, si les marxistes y trouvent des intuitions pertinentes, c'est sans doute parce que cette œuvre est riche et fondatrice. Dans son grand ouvrage de 1776, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Adam Smith affirme : « En préférant soutenir l'activité domestique que l'activité étrangère, il [l'individu] ne vise que sa propre sécurité ; et, en dirigeant cette industrie de façon que son produit puisse être de la plus grande valeur, il ne vise que son propre gain. Et il est en ce cas, comme en bien d'autres, conduit par une main invisible pour faire avancer une fin qui ne faisait point partie de son intention. Et ce n'est pas toujours le pire pour la société qu'elle n'en fit point partie. En poursuivant son propre intérêt il fait souvent avancer celui de la société plus efficacement que s'il y visait vraiment.¹¹ » Adam Smith considère que la poursuite de l'intérêt individuel (ou la tendance de chaque homme à améliorer son sort) entraîne pour chacun un comportement qui a pour effet d'aboutir, au niveau de la nation, à la meilleure organisation possible. Le mobile égoïste qui amène chaque individu à améliorer sa situation économique engendre, du point de vue national, des effets bénéfiques en réalisant l'intérêt général, comme si les individus étaient conduits par une main invisible, véritable mécanisme autorégulateur du marché qui permet, grâce à la concurrence, une utilisation optimale des ressources productives. La main invisible n'est pas une instance de régulation des activités économiques et sociales. Elle rend possible la distribution de la richesse pour le bénéfice de tous, mais elle a besoin de normes sociales et d'éthique pour accomplir cette fonction. La poursuite de l'intérêt particulier contribue à la réalisation de l'intérêt collectif et donc au bien être de la nation. Il convient de ne pas faire intervenir l'Etat au niveau économique pour ne pas perturber cet ordre naturel fondé sur l'intérêt personnel de chaque individu. Smith se méfie des marchands et des manufacturiers qui disent avoir une passion du bien public. Seul un individu très vertueux et donc exceptionnel pourrait mener à terme une action

¹¹ Adam Smith. *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Paris : Editions PUF, 1976. Livre III – IV p.563.

altruiste au service de l'intérêt général. Les intérêts et les passions égoïstes sont dominants pour le commun des mortels. L'initiative privée permet l'accumulation du capital, la création d'emplois, la création du bien être pour tous. Cette répartition de la richesse demeure cependant inégale.

Cette théorie demande donc une forme d'intervention de l'Etat, au moins pour protéger la propriété privée. L'Etat doit également fournir des services publics, tels que les services énergétiques ou bien les routes, afin que les acteurs économiques puissent utiliser leur potentiel et que la main invisible se mette en place. Au niveau environnemental, l'Etat doit mettre en place des restrictions afin de protéger certaines espaces naturels ce qui est dans l'intérêt de tous mais qui reste une forme de frein à la liberté. Dans cette dichotomie entre privé et public, entre ce qui est naturellement bon et ce qui est artificiel, nécessaire mais dangereux, se livre une conception minimaliste de l'intérêt général. C'est ce que nous dit John Locke, philosophe anglais du 17^e siècle, précurseur du libéralisme. En principe, les intérêts particuliers doivent s'autolimiter et permettent de s'assurer que nul ne lèse autrui dans sa vie, sa santé, sa liberté et ses biens. Or, si une telle autolimitation reste idéale, la défense même de celle-ci peut être laissée à l'Etat pour des raisons d'efficacité. Locke justifie donc la nécessité d'avoir un appareil d'Etat pouvant impérativement faire respecter la liberté de tous. Les intérêts particuliers, comme objet méritant une protection efficace, définissent donc l'intérêt général. L'Etat et la loi n'ont pas d'autre vocation que d'aider les citoyens à faire face aux questions de coopération, de justice ou d'infrastructures nécessaires pour optimiser le rendement des intérêts particuliers, au bénéfice de tous. Idéalement, la loi, comme l'Etat, devrait se concentrer sur des intérêts généraux limités à la police, à l'armée, aux tribunaux, et, peut-être, à des questions concernant les infrastructures matérielles. Mais rien de plus, pour la simple raison que c'est à l'avantage des intérêts particuliers.

En France, Alexis de Tocqueville est l'un des rares auteurs à reprendre à son compte les théories anglo-saxonnes sur l'intérêt général au XIX^e siècle. Dans le chapitre de son ouvrage *De la démocratie en Amérique* intitulé « Comment les américains combattent l'individualisme par la doctrine de l'intérêt bien entendu¹² » Tocqueville nous éclaire sur la façon dont l'intérêt général est compris de l'autre côté de l'Atlantique. L'intérêt de chacun est de bien faire, puisque le bien servant l'intérêt de tous, chacun va finalement servir son propre intérêt particulier. Alexis de Tocqueville est l'un des premiers auteurs français à prendre acte de la pluralité irréductible des intérêts et à faire l'éloge des groupes de pression. Il est vrai que Tocqueville a beaucoup voyagé aux Etats-Unis au cours du XIX^e siècle et a découvert lors de ses visites une autre façon de voir le politique. « On n'a point découvert jusqu'ici de forme politique qui favorisait également le développement et la prospérité de toutes les classes dont la société se compose. Ces classes ont continué à se former comme autant de nations distinctes au sein de la même nation. [...] L'avantage réel de la démocratie n'est pas, comme on l'a dit, de favoriser la prospérité de

¹² Alexis de Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*. Paris : Robert Laffont, 1986. p. 511.

tous, mais seulement de servir au bien-être du plus grand nombre.¹³». Ce n'est que dans le respect des formes institutionnelles et grâce à l'alternance politique que les minorités pourront se faire entendre. Les groupes de pression sont donc tout à fait légitimes à défendre leurs intérêts particuliers dans ce contexte.

1.3 Une opinion publique aujourd'hui démunie face à ce concept d'intérêt général

1.3.1 L'héritage historique de cette notion crée des incompréhensions et des tensions dans l'opinion publique : l'exemple du lobbying.

Dans les sociétés anglo-saxonnes, nous l'avons évoqué, les intérêts particuliers ne sont pas vus comme intrinsèquement mauvais, ce qui a eu des conséquences très concrètes dans la politique des Etats concernés. Ainsi aux Etats-Unis, on considère comme normal que les représentants des grands intérêts (lobbies) puissent faire entendre leur voix dans le débat public puisque chacun peut défendre ses intérêts particuliers. A l'origine, le mot lobbying est d'ailleurs un terme anglo-saxon, l'anecdote voulant que le Président Ulysses S. Grant logé dans un hôtel de Washington suite à un incendie ayant rendu la Maison-Blanche momentanément inhabitable, se soit étonné de se voir attendu chaque jour dans le hall de l'hôtel (« lobby » en anglais) par des représentants de groupes d'intérêt. Le terme de lobbying daterait de cette époque. Il s'est largement développé depuis dans les pays anglo-saxons et plus particulièrement aux Etats Unis. En 1791, le premier amendement à la Constitution américaine reconnaît d'ailleurs aux citoyens le droit de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement : « Congress shall make no law [...] prohibiting [...] the right of the people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances. » A la même époque en France, le 14 juin 1791 très exactement, l'Assemblée constituante, dans un souci de cohérence avec le décret d'Allarde sur la liberté d'entreprendre et l'interdiction des corporations et afin de mettre fin aux dérives corporatistes de l'Ancien Régime, promulgue la loi proposée par le député Le Chapelier, qui dans son article second énonce : « Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs ». Cette loi ne sera abolie que sous la IIIe République le 21 mars 1884 (loi Waldeck-Rousseau).

Dans ces conditions on comprend donc que le lobbying se soit développé beaucoup plus rapidement et facilement dans les pays anglo-saxons qu'en France. Ainsi, aux Etats-Unis, les différents lobbies sont inscrits auprès des deux chambres du Congrès et tentent de rallier les parlementaires à leur cause, chacun pouvant librement et au sus de tous défendre des positions contraires. Et, alors que dans les pays anglo-saxons, le lobbying est vu comme un élément naturel et normal de la vie politique, conséquence directe de la conception de l'intérêt général comme somme des intérêts particuliers, il

¹³ Alexis de Tocqueville, *ibid*, p. 228.

n'est pas nécessairement bien vu en France. La conception française de l'intérêt général rend en effet les intérêts particuliers sujets à caution, voire à soupçon. En effet, puisque l'intérêt général dépasse chaque individu et est l'émanation de la volonté générale, il ne peut être admis que des groupes d'intérêts tentent d'influencer le souverain, auteur de lois valables pour tous. Le lobbying est donc considéré par certains comme une forme néfaste d'influence des intérêts particuliers sur l'Etat, émanation de la volonté et de l'intérêt général. En France, cette activité a ainsi connu un développement plus lent et timide et les cabinets de lobbying ont commencé à se développer dans les années 1980 seulement.

La définition du lobbying donnée par l'Encyclopédie Universalis est la suivante : « Le lobbying peut être défini comme l'attitude et l'action des groupes de pression (lobbies) qui cherchent à protéger leurs intérêts face aux décisions des pouvoirs publics. » Les définitions du lobbying sont cependant nombreuses et variées. Ainsi Eric Eugène en donne-t-il la version suivante dans son ouvrage *Le Lobbying : une imposture ?* : « Le lobbying est une démarche délibérée, destinée à défendre des intérêts particuliers de nature économique et financière, qui s'exerce vis-à-vis des pouvoirs publics (nationaux et internationaux), à qui l'on demande de reconnaître ces intérêts comme légitimes et d'en assurer la promotion¹⁴. » De nombreux débats ont lieu autour de la notion de lobbying en France, comme le constatent également Marie-Laure Daridan et Aristide Luneau dans l'introduction de leur ouvrage *Lobbying. Les coulisses de l'influence en démocratie*. Eric Eugène que nous avons cité plus haut est particulièrement critique à son égard. Il reproche aux lobbyistes de ne pas évoquer leurs motivations réelles (défense d'intérêts particuliers de nature économique et financière) et de les camoufler sous couvert de défense de l'intérêt général. Il cite ainsi l'expression employée par l'Association française des conseils en lobbying qui définit le lobbying comme l'ensemble des techniques « [...] susceptibles d'orienter une décision dans un sens favorable à *l'intérêt général* [souligné par nous] de notre économie¹⁵. » L'auteur se veut vigilant face aux possibles effets pervers du lobbying et souhaite que l'on distingue avec soin ce qui relève de l'action politique, qui selon lui doit être encouragée, des actions de lobbying en tant que telles qu'il est nécessaire de bien identifier dans une société démocratique.

Au cours de nos recherches, nous avons parcouru de nombreux ouvrages sur le lobbying, ce qui prouve la richesse du débat sur cette notion en France. Certains sont à charge comme celui d'Eric Eugène que nous avons déjà cité. D'autres sont plus descriptifs et se donnent pour objectif d'expliquer les tenants et aboutissants du lobbying comme *Le Lobbying* de Pierre Bardon et Thierry Libaert justifiant d'un lobbying éthique ou encore *Le Lobbying : intérêts particuliers-bénéfices collectifs, les règles du jeu*, d'Olivier Le Picard, Jean-Christophe Adler et Nicolas Bouvier. Il est vrai que les premières mesures de réglementation du lobbying en France sont relativement récentes puisque ce n'est que depuis 2009 que

¹⁴ Eric Eugène. *Le Lobbying : une imposture ?* Paris : Le Cherche-Midi, 2002, p 49-50.

¹⁵ Eric Eugène, *ibid*, p. 53.

les groupes d'intérêts peuvent s'enregistrer au Sénat ou à l'Assemblée Nationale. Beaucoup d'informations sur le lobbying sont également disponibles sur Internet. Nous avons ainsi découvert un site dédié à l'actualité du lobbying, intitulé www.lobbyiste.org. Il se veut pédagogique et explique ce qu'est le lobbying, son histoire, son développement. Il illustre également la richesse des débats autour de la notion et consacre un paragraphe aux anti-lobbyings. Ce site a été développé par un cabinet de lobbying, Boury, Tallon et Associés. Selon Pascal Tallon, l'un des fondateurs de ce cabinet, le site a été créé dans un but purement informatif : « Notre site n'est ni pour ni contre le lobbying, il cherche à informer et à favoriser le débat¹⁶. »

On le voit, le lobbying est encore en France sujet à débat et à controverse. En revanche, il est tout à fait naturel et accepté à Bruxelles où la conception libérale de l'intérêt général prévaut. Il y aurait ainsi plusieurs dizaines de milliers de lobbyistes dans cette ville où de plus en plus de décisions impactant les Etats membres de l'Union Européenne sont prises. L'ONG Transparency International a publié en avril 2015 un Rapport comparatif sur l'encadrement du lobbying en Europe. Dans un article de Libération daté du 15 avril 2015, Christian Losson reprend les principaux enseignements de ce rapport critiquant le contrôle insuffisant des groupes de pression dans les dix-neuf pays européens et les trois institutions de l'UE (Commission, Parlement, Conseil) étudiés. Le journaliste reprend les termes du rapport : « Aucun pays ne garantit un système politique où le lobbying « serait transparent et responsable ». Or, « il faut garantir aux citoyens que les décideurs agissent pour l'intérêt général et non pour des intérêts particuliers » rêve Elena Panfilova, vice-présidente de l'organisation¹⁷. » Dans un pays comme la France où le rapport au lobbying n'est pas naturel, ce genre d'étude n'entretient pas la confiance. Avec le développement d'une opinion publique française de plus en plus critique et qui réclame de plus en plus de transparence (le nom très explicite de l'ONG Transparency International est d'ailleurs révélateur de cette tendance), toute forme de secret au sens « habermasien » du terme, tout intérêt particulier cherchant à influencer le pouvoir politique est forcément mal considéré. L'héritage du concept d'intérêt général n'est donc pas neutre aujourd'hui encore. L'élargissement du pouvoir politique à la sphère européenne où ce concept est vu différemment, dans les pays anglo-saxons notamment, crée également un flou sur la compréhension de ce qu'est l'intérêt général aujourd'hui et alimente des tensions au sein de l'opinion publique française qui se trouve confrontée à cette pratique de lobbying qui ne lui est pas familière et qu'elle tendrait même plutôt à remettre en cause. Mais d'autres facteurs expliquent aussi le flou qui règne autour de la notion d'intérêt général comme nous allons le voir.

1.3.2 Peut-on encore parler d'intérêt général aujourd'hui, ou la notion est-elle devenue complètement floue pour l'opinion publique ?

¹⁶ Lobbyiste.org. *Le point de vue des dirigeants de Boury Tallon & Associés* [en ligne]. Paris : 2015. <<http://www.lobbyiste.org/>>. [Consulté le 01/10/2015]

¹⁷ Christian Losson. *En Europe, les lobbies indomptés* [en ligne]. Paris : Libération, 15 avril 2015. <http://www.liberation.fr/monde/2015/04/15/en-europe-les-lobbys-indomptes_1242023> [consulté le 22/04/2015]

1.3.2.1 La crise socio-économique et ses conséquences sur le concept d'intérêt général.

L'idéologie d'intérêt général est un concept fondamental pour la société contemporaine, car c'est dans et par cette idéologie que se réalise une forme de consensus qui permet le maintien du tissu social. Mais la crise a envahi toutes les sphères de la vie humaine : politique, économique, sociale et culturelle. Dans ces conditions, il devient difficile de savoir où se trouve l'intérêt général et qui en est le garant. Etat ? Citoyens ? Certains auteurs estiment qu'il est crucial de remettre le concept d'intérêt général au cœur du débat, celui-ci pouvant représenter une solution à la crise actuelle. Ainsi, selon Antonio Negri et Michael Hardt, qui font partie de ces auteurs, les catégories politiques modernes (souveraineté nationale, peuple, syndicats, partis de masse) ne sont plus capables de rendre compte des évolutions modernes. Le pouvoir dans une société biopolitique - société qui caractérise la postmodernité - transforme le social, le culturel, le corps et la vie (bios). Dans ce scénario de crise de la société, quelle nouvelle forme de démocratie est-elle possible ? Selon Negri et Hardt la démocratie doit être inventée par la multitude. La multitude est le nouveau sujet politique de la société postmoderne. La multitude est « l'ensemble de ceux qui travaillent sous la tutelle du capital et donc potentiellement, comme la classe de ceux qui refusent la domination du capital¹⁸ ». La multitude étant composée de toutes les figures de la production sociale, elle est donc nécessairement globale. Il s'agit de tous les travailleurs tous secteurs confondus, mais aussi de tous les pauvres (chômeurs, migrants, non-salariés...). Elle est capable de s'auto-organiser, de résister et de créer collectivement du commun (connaissances, informations, réseaux de communication, relations sociales, coopératives, etc.). La multitude manifeste un profond désir de démocratie universelle, fondée sur des relations d'égalité et de liberté. Ce désir est visible dans les luttes qu'elle mène un peu partout pour se libérer de l'oppression et de l'exploitation. L'Empire est la réaction du biopouvoir aux transformations du travail et des relations sociales inventées par la multitude, qui tend à s'organiser de manière autonome. Ce pouvoir doit s'adapter sans cesse. Il prend la forme d'un réseau diffus pour tenter de conserver le contrôle sur la production biopolitique. Il est réparti sur trois niveaux : grandes sociétés privées (entreprises multinationales), quelques grands États-nations (accords multilatéraux) et une série d'organisations supranationales telles que l'ONU, le FMI, la Banque mondiale et autres ONG. Face à une démocratie devenue une démocratie de la propriété privée, la multitude doit se réapproprier le commun et devenir un projet d'organisation politique. Le commun est la richesse commune du monde matériel (l'air, l'eau, les fruits du sol) qui représente l'héritage de l'humanité, mais aussi l'ensemble des connaissances, des langages, des codes, des informations, des affects. Ce concept du commun se concentre sur les pratiques d'interaction, de soin et de cohabitation dans un monde partagé, encourage ce qui est bénéfique et limite ce qui peut lui nuire. Le commun est aussi le droit à la différence, à la coopération des singularités de la multitude opposée à

¹⁸ Antonio Negri et Michael Hardt. *Multitude. Guerre et Démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris : Editions La Découverte 2004. p. 132.

l'uniformisation provoquée par l'aliénation et la domination du capital et de l'Etat. Selon Negri et Hardt, les politiques de gouvernement néolibéraux ont cherché à privatiser le commun. Pour eux, il faut s'opposer à cette privatisation et éviter que les produits culturels, mais aussi les espèces animales ou végétales soient soumis au régime de la propriété privée. Selon l'opinion générale la seule alternative au privé est le public, donc ce qui est géré par l'Etat et les autres organisations gouvernementales. « Nous voulons un gouvernement qui ne soit pas seulement ouvert à la participation de tous mais qui apprenne aussi à chacun à prendre part à la décision démocratique [...]. Ce que nous avons à l'esprit ressemble à une citoyenneté globale qui offre à tous à la fois les moyens et l'occasion de participer de manière égale au gouvernement de la société globale¹⁹ ».

La crise que nos sociétés occidentales traversent a donc des conséquences sur le concept d'intérêt général. Devant des individus qui ont tendance à se replier sur leurs intérêts particuliers et à tenter de survivre au mieux aux bouleversements auxquels la société doit faire face, que ce soit sur le plan économique, social, culturel, géopolitique, des auteurs essaient de montrer en quoi l'intérêt général, le commun, peut apporter des solutions, souhaitant le voir émerger à nouveau comme notion fondamentale et estimant que sa prise en compte pourrait être une des voies de sortie de la crise. Mais, même si un débat existe, il est encore loin de faire consensus et reste limité à quelques auteurs.

1.3.2.2 Le concept de bien commun comme alternative au concept d'intérêt général en Italie.

En Italie, le concept d'intérêt général est strictement lié au débat public autour du concept de bien commun. Il existe différentes interprétations du concept de bien commun et de fait, ce terme est ambigu. Pour les économistes, le bien commun est une ressource partagée qui doit être gérée par la communauté de référence. Pour les juristes le bien commun est un droit universel. La tentative de définir le bien commun est donc fondamentale, même si trouver une définition unique, ou au moins un domaine d'étude dans lequel il soit circonscrit est impossible autant que réducteur. Un tel besoin se fait sentir pour éviter une inflation excessive de la terminologie «bien commun» et trouver un concept de base solide afin d'éviter un affaiblissement de cette expression. Nous allons essayer d'expliquer la définition des «biens publics» (ou « communes ») par les sciences économiques et sociales au niveau international et comment le concept de bien commun se transforme en une notion juridique en Italie.

La reconstruction de la notion de bien commun du point de vue économique fait référence nécessairement aux études d'Olson et, surtout, de Hardin, qui a promulgué la fameuse théorie de la tragédie des biens communs. En 1968 Garrett Hardin a exploré ce dilemme social dans l'article *The Tragedy of Commons* et il a mis en évidence la problématique des individus qui agissent par intérêt

¹⁹ Michael Hardt et Antonio Negri. *Commonwealth. Malesherbes*, Paris: Gallimard, 2013. p. 538.

personnel. Hardin soutient que si toutes les personnes d'un groupe utilisent les biens communs seulement pour leur profit et sans aucune considération pour les autres, toutes les ressources sont destinées à s'épuiser. Hardin montre que si dans un pâturage ouvert à tout le monde, chaque berger suit rationnellement une logique du profit individuel, l'agrégation collective des profits cause un épuisement des ressources communes. Pour solutionner ce problème, Hardin propose l'intervention de l'Etat ou la privatisation du pâturage. Dans sa théorie, le dilemme du prisonnier renforce les hypothèses de rationalité individuelle des comportements peu coopératifs : confronté au choix de trahir ou coopérer, en l'absence de communication, le prisonnier rationnel préfère trahir, même si au niveau collectif le choix de la coopération est le meilleur. Dans ce cadre, la communication a une place significative dans la gestion des biens communs et pour faciliter la coopération.

Elinor Ostrom, première femme à recevoir le prix Nobel d'Economie en 2009 avec Oliver Williamson, pour son analyse de la gouvernance économique, et en particulier des biens communs, conteste quant à elle les conclusions de Hardin. La première critique se situe par rapport à la définition de bien commun, qu'Hardin définit comme des ressources librement accessibles et non des ressources communes. Une deuxième critique concerne le dilemme du prisonnier, les acteurs pouvant selon Ostrom communiquer entre eux. Nous devons reconnaître à Ostrom le mérite d'avoir exploré une autre possibilité centrée sur l'autogouvernement et la gestion collective. La communauté est capable de générer des phénomènes d'auto gestion avec des effets positifs pour les individus. Il est trop réducteur de définir l'être humain seulement en tant qu'*homo economicus*, feignant d'ignorer les relations qu'il établit au sein d'une société en tant qu'*homo civicus* capable de faire confiance et d'être responsable de son voisin.

Pour les juristes, les biens communs ne doivent pas être réduits à des marchandises disponibles seulement à ceux qui ont l'argent pour les acheter. Ils sont des biens essentiels sur lesquels l'Etat a des droits prioritaires afin d'assurer leur disponibilité universelle. Cette interprétation vise à assurer que les biens indispensables à la survie et au développement de l'humanité sont disponibles pour tous et à les retirer d'une logique de marché spéculative. Selon l'un des principaux juristes italiens, fondateur des opinions juridiques sur les biens communs en Italie, Stefano Rodotà, qui a le mérite d'avoir mis à jour la question complexe des biens communs, ceux-ci sont liés à l'exercice des droits fondamentaux et au libre développement de la personnalité. Ils doivent être préservés et soustraits à la logique destructrice du court terme, et protégés à long terme pour les générations futures. L'attachement aux droits fondamentaux est essentiel. Les biens communs appartiennent à tout le monde et à personne, dans le sens où chacun doit y avoir accès sans que personne ne puisse en revendiquer la possession exclusive.

Dans ce scénario de crise du politique et de la démocratie représentative, les biens communs offrent une perspective intéressante pour l'implication des citoyens dans le processus de délibération. Les biens communs semblent restaurer des formes de souveraineté pour chaque citoyen, car ils demandent leur implication dans le processus de délibération et de gestion. A travers la participation et l'engagement

des citoyens se consolide la perception de l'intérêt collectif. L'idéologie d'intérêt général est donc un concept fondamental pour la société contemporaine, car c'est dans et par cette idéologie que se réalise une forme de consensus qui permet le maintien du tissu social. La politique des biens communs montre une constante et intense capacité fédérative. « Faire commun » n'est pas un moment de défense des droits acquis et ensuite perdus, ou de micros luttes, il s'agit plutôt d'une opportunité pour pouvoir réinventer l'institution ou la gestion de l'intérêt général grâce à la participation collective et à l'auto gouvernement.

Dans cette première partie, nous nous sommes interrogées sur le concept d'intérêt général, qui est au cœur de notre problématique. Pour cela, il nous a fallu au préalable définir la notion d'espace public, puisque c'est dans cet espace que la notion a historiquement pris naissance. Nous nous sommes ensuite intéressées aux deux visions concurrentes qui ont modelé le concept d'intérêt général dans l'histoire : la vision « à la française », d'inspiration Rousseauiste et la vision « à l'anglo-saxonne », inspirée d'Adam Smith. Ces conceptions très éloignées ont laissé un héritage historique dans les sociétés où elles se sont développées. Même si l'opinion publique n'en a pas toujours conscience, la façon dont elle conçoit et envisage l'intérêt général et son corollaire, l'intérêt particulier provient de cet héritage historico-philosophique qui a marqué nos sociétés européennes. Nous avons illustré ce point en nous penchant sur le cas particulier du lobbying, technique de communication et d'influence dirigée vers la puissance publique. Nous avons vu que la reconnaissance et l'acceptation de cette pratique variait entre pays anglo-saxons et France. Nous avons également remarqué que le lobbying était une pratique totalement intégrée à la gouvernance européenne, où la conception de l'intérêt général est un héritage direct de la vision anglo-saxonne. Cette situation ne manque pas de créer des tensions dans la société française. Ces tensions sont aggravées par les bouleversements qui la traversent : crise économique et sociale, remise en cause et crise de confiance dans le politique, mondialisation... Comment dans ces conditions l'opinion publique, plurielle, peut-elle avoir une idée claire de ce qu'est l'intérêt général ? Dans une société où tout se vaut, où l'individualisme se développe de façon croissante, ce concept fait-il encore sens pour tout le monde ou reste-t-il la chasse gardée de quelques entités qui décident de le défendre coûte que coûte ? Malgré ce flou qui l'entoure, il n'en reste pas moins un concept fondamental pour organiser la vie de la cité. Sans intérêt général, quelle garantie pour construire une société qui prenne soin du bien commun ?

Deuxième partie :

2 Analyse du dissensus s'exprimant dans l'opinion publique autour de deux sujets d'intérêt général liés à l'environnement et à la culture.

Dans cette deuxième partie, nous allons étudier la façon dont l'opinion publique se divise sur des sujets d'intérêt général tels que l'environnement et la culture. Nous expliquerons pourquoi nous avons fait le choix de ces sujets et comment nous les avons décliné en deux types de terrains différents certes, mais complémentaires dans le cadre de notre étude. Il nous a semblé intéressant en effet de croiser deux terrains qui a priori n'ont rien en commun, afin d'étudier les mécanismes du dissensus dans l'opinion publique et de voir si nous pouvions, au-delà de leur différences, en trouver des dénominateurs communs.

2.1 Deux sujets d'intérêt général : l'environnement et la culture.

2.1.1 Le cas de l'environnement avec l'Andra et le projet Cigéo.

2.1.1.1 Pourquoi le choix de l'environnement, du nucléaire et plus précisément de la gestion des déchets radioactifs.

L'environnement, comme la culture ou l'éducation (« Parce qu'elle élève chacun par le savoir et fait vivre les valeurs fondatrices de notre destin collectif, l'École est notre bien commun le plus précieux²⁰ »), est un sujet que l'on peut qualifier d'intérêt général. Il concerne en effet l'ensemble de la population et implique que l'on se pose collectivement des questions sur la façon dont on va le traiter. L'environnement est actuellement une question à l'ordre du jour de nombreux agendas tant dans la sphère politique que dans l'opinion publique. Le réchauffement climatique, l'utilisation des ressources énergétiques terrestres (pétrole, charbon, uranium...) dont on sait que les réserves ne sont pas infinies, la consommation d'eau douce sont autant de sujets qui concernent tous les habitants de cette planète. Du 30 novembre au 11 décembre 2015 d'ailleurs, la France accueillera et présidera la 21 Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris. Cet événement va susciter une couverture médiatique et une implication de la société civile sans précédent.

Le choix de la thématique environnementale pour ce mémoire nous a donc semblé pertinent. Une fois cette décision prise, encore fallait-il à l'intérieur de ce vaste thème d'intérêt général, trouver un sujet un peu plus ciblé. Le nucléaire nous a semblé tout à fait adapté. L'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité en France est en effet le résultat d'un choix politique et scientifique. Mais ce

²⁰ Lettre du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Najat Vallaud-Belkacem, aux parents d'élèves, Paris, le 27 Août 2015.

choix a des conséquences sur l'environnement, positives diront certains, négatives selon d'autres, donc sur notre vie à long terme. Le nucléaire un sujet clivant. Certains, comme les écologistes et des associations comme *Sortir du Nucléaire* ou *Greenpeace*, fustigent ce mode de production d'électricité, mettant en avant les risques qu'il ferait courir à la population en cas d'accident. Ils prônent l'utilisation d'autres types d'énergie, comme les énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie... D'autres mettent en avant le côté « propre » de l'énergie nucléaire et le fait qu'elle permet à la France d'avoir une indépendance énergétique précieuse en ces temps de crise économique. L'objet de ce mémoire n'est pas de prendre parti et de se positionner pour ou contre le nucléaire, ni d'entrer dans la polémique à propos de la production d'électricité en France. Nous prenons néanmoins acte du caractère clivant et polémique de notre sujet car ce contexte joue un rôle non négligeable dans la communication autour des déchets radioactifs.

Enfin, pour affiner encore davantage notre choix d'un sujet d'intérêt général, nous avons décidé de nous intéresser plus particulièrement à la gestion des déchets radioactifs dont la responsabilité est dévolue en France à l'Andra (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), qui met en œuvre le projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique pour les déchets radioactifs) à Bure dans la Meuse. Ayant eu l'opportunité de mener un audit de communication et d'élaborer un plan de communication pour l'Andra dans le cadre des enseignements du Master 2 Communication des Entreprises et des Institutions, j'ai pu rencontrer différents professionnels de la communication tant au siège que sur le centre de Bure, visiter le laboratoire souterrain installé par l'Andra sur cette commune et rencontrer des représentants de parties prenantes du projet. Il m'a semblé opportun de capitaliser sur ces recherches et ces rencontres et de me pencher pour ce mémoire sur la gestion des déchets radioactifs, sujet d'intérêt général méconnu.

2.1.1.2 Les enjeux de la gestion des déchets radioactifs

Pour bien comprendre l'intérêt de la question des déchets radioactifs, il faut remonter en amont et réaliser ce que représente le nucléaire en France. « Avec 58 réacteurs en fonctionnement, répartis entre 19 centrales, et produisant les trois quarts de son électricité, la France occupe une position unique. Ainsi, au niveau mondial, elle représente seulement 1% de la population, 2% de la consommation d'énergie, 2,7 % de la production d'électricité, mais 17% du parc de réacteurs électronucléaires²¹ ». Au niveau mondial, 440 réacteurs nucléaires fonctionnent dans le monde et sont répartis dans 30 pays, fournissant 14% de l'électricité mondiale²². La France a eu une volonté politique, depuis le Général De Gaulle jusqu'à ses différents successeurs, quelle que soit leur couleur politique, de développer l'énergie nucléaire afin de préserver son indépendance énergétique.

²¹ Paul REUSS. *Parlons nucléaire en 30 questions*. Paris, La Documentation Française, 2012. p. 10

²² Paul REUSS, *ibid.*, p. 38

Mais le nucléaire produit des déchets non recyclables : « Les combustibles usés déchargés des réacteurs sont également radioactifs. Les déchets nucléaires doivent donc être séparés, conditionnés, entreposés puis stockés avec beaucoup de prudence et en respectant de stricts critères de sûreté²³ ». Il est donc nécessaire de gérer ces déchets radioactifs. C'est ici qu'intervient l'Andra, dont nous parlerons plus loin. Il est important de préciser qu'il existe différents types de déchets radioactifs. Ces déchets sont le résultat d'un traitement et ne peuvent plus être utilisés ou recyclés dans le cadre des connaissances scientifiques d'aujourd'hui. Ils contiennent un mélange de radionucléides (césium, uranium, iode, cobalt, radium, tritium...). En fonction de la nature de ces radionucléides, les déchets sont plus ou moins radioactifs, pendant plus ou moins longtemps. Pour les gérer, les déchets radioactifs sont classés en fonction de nombreux critères, notamment leur niveau de radioactivité et leur durée de vie. Selon cette classification, il existe 5 catégories de déchets radioactifs : les déchets de très faible activité (TFA), les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC), les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL), les déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL) et les déchets de haute activité (HA)²⁴. Les déchets de très faible activité (TFA) représentent 27% du volume total des déchets radioactifs français déjà produits et moins de 0.01% de la radioactivité totale des déchets radioactifs français²⁵. Depuis 2003, ils sont stockés dans un centre dédié exploité par l'Andra dans l'Aube. Les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) représentent quant à eux 63% du volume total des déchets radioactifs français déjà produits et 0.02% de la radioactivité totale des déchets radioactifs français²⁶. Avant d'être stockés dans un centre situé dans l'Aube également, ils sont solidifiés s'ils sont liquides et compactés pour réduire leur volume. Ils sont ensuite placés dans un conteneur et enrobés avec du béton. Les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) représentent 7% du volume total des déchets radioactifs français déjà produits et 0.01% de la radioactivité totale des déchets radioactifs français²⁷. Ces déchets sont entreposés le plus souvent sur les sites où ils sont produits, en attendant la création par l'Andra d'un centre de stockage adapté. Les déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL) représentent 3% du volume total des déchets radioactifs français déjà produits et 4% de la radioactivité totale des déchets radioactifs français tandis que les déchets de haute activité (HA) représentent 0.2% du volume total des déchets radioactifs français déjà produits mais 96% de la radioactivité totale des déchets radioactifs français²⁸. Etant donné leur niveau de radioactivité et leur durée de vie (plusieurs centaines de milliers d'années), ces déchets sont pour l'instant compactés et confinés dans des colis en béton ou en métal et entreposés sur les sites où ils sont produits. Mais il est nécessaire de leur trouver une solution de stockage pérenne et sûre. C'est la mission d'intérêt général que l'Etat a donné à l'Andra, dont nous allons parler maintenant.

²³ Paul REUSS, *ibid*, p. 22

²⁴ En résumé : Inventaire National des matières et déchets radioactifs, 2012, Andra

²⁵ Source : Inventaire national des matières et déchets radioactifs – édition 2012.

²⁶ Source *ibid*.

²⁷ Source *ibid*.

²⁸ Source *ibid*.

2.1.1.3 L'Andra et le projet Cigéo

L'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs est créée en 1979. Mais l'histoire de la gestion des déchets radioactifs commence bien avant la création de cet organisme. Dès les années 1950 et 1960, avec l'apparition des premières centrales électronucléaires, le développement de la recherche et la fabrication des armes atomiques, les déchets radioactifs s'accumulent. Pour faire face à cette situation, le gouvernement demande donc au CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) de créer en son sein un organisme qui prendra sous sa responsabilité directe la gestion de tous ces déchets. L'Andra est née. Dès 1987, après des études documentaires, l'Andra missionne des géologues pour mener des investigations sur quatre sites en France dont la géologie est *a priori* favorable afin d'y installer des laboratoires souterrains et d'y étudier la faisabilité d'un stockage profond pour les déchets les plus radioactifs (MA-VL et HA). Mais de fortes protestations naissent sur les territoires concernés et le gouvernement finit par décréter un moratoire d'un an sur l'ensemble des projets. En 1991, l'Assemblée Nationale vote la loi qui donne un nouveau statut à l'Andra, la rendant indépendante du CEA. Cette loi, dite loi Bataille du nom de son rapporteur, le député Christian Bataille, fixe les grandes orientations relatives aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs HA (Haute Activité) et encadre de manière précise l'étude de faisabilité du stockage en profondeur. L'Agence dispose de 15 ans pour réaliser cette étude. Le député Christian Bataille est chargé d'une mission de médiation consistant à rechercher des collectivités locales volontaires pour accueillir sur leur territoire un laboratoire souterrain.

Entre 1994 et 1996, l'Andra mène de nouvelles investigations géologiques afin d'implanter un laboratoire souterrain. En concertation avec les collectivités concernées, plusieurs sites potentiels ont été identifiés pour établir des laboratoires souterrains, dont celui de Bure, à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne. En août 1998, un grand rassemblement européen anti-nucléaire a lieu à Bure. Ce jour-là, les maires d'une quinzaine de communes voisines installent des panneaux "*Oui au labo*" aux frontons de leurs mairies pour montrer leur soutien au projet. En décembre 1998, c'est finalement le site de Bure qui est sélectionné pour le projet ; le Gouvernement décide alors la construction du laboratoire d'étude. Début 2000, le laboratoire souterrain est mis en chantier. En 2004, les puits du laboratoire souterrain atteignent la formation géologique sur laquelle vont se concentrer les études : une couche de roche argileuse vieille d'environ 160 millions d'années et située entre 420 et 650 mètres de profondeur. Les scientifiques commencent les analyses *in situ*, pour évaluer leur concordance avec celles réalisées à partir d'échantillons prélevés lors des forages. Les chercheurs et ingénieurs du laboratoire travaillent sur de multiples fronts : comportement de la roche, des colis de déchets, des infrastructures, interactions multiples avec l'eau, l'air... Il faut à la fois garantir que les déchets seront bien isolés des phénomènes de surface et des intrusions humaines, et que, inversement, les substances radioactives contenues dans les déchets ne risquent pas de contaminer la biosphère, le tout à des échelles de temps particulièrement longues (plusieurs centaines de milliers d'années). Le Laboratoire a également pour mission d'évaluer la possibilité de réaliser industriellement le stockage. Les études

d'ingénierie visent à définir une architecture pour les installations du stockage et à proposer des procédés de manutention. Enfin, les analyses de sûreté permettent de garantir la protection de l'homme et de l'environnement pendant de très longues périodes de temps. « Ce triptyque science, ingénierie et sûreté fonde la crédibilité du projet depuis son origine. »²⁹

L'Andra publie en 2005 son dossier de 10.000 pages qui fait le bilan de 15 ans de recherche. Il conclut que la couche d'argile du site de Meuse/Haute-Marne est parfaitement apte à recevoir un stockage de déchets radioactifs de haute activité et moyenne activité à vie longue. Une étape fondamentale vient d'être franchie pour la gestion des déchets radioactifs en France. Suite à la remise du dossier par l'Andra, le ministère en charge de l'Environnement et de l'Industrie organise en partenariat avec la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) un débat sur la gestion des déchets radioactifs avec les citoyens. Il réunit 3000 participants lors de treize réunions publiques, pour dialoguer et échanger sur les voies de gestion étudiées. Le débat fait émerger deux options. L'une, fondée sur une « éthique de responsabilité et d'action », retient le stockage géologique comme solution de référence en tenant compte de l'exigence de réversibilité. La seconde s'appuie sur une « éthique de précaution » et consiste à mettre en place un « double programme d'essais *in situ* », l'un à Bure pour le stockage géologique, l'autre sur un site à déterminer pour l'entreposage pérenne. Cette option renverrait la décision autour de 2020. Sur la base des résultats de ce débat, des documents transmis par l'Andra et le CEA, mais surtout de leur examen par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), par la CNE (Commission Nationale d'Évaluation des recherches pour la gestion des déchets radioactifs), et par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 charge l'Andra, notamment, de concevoir et d'implanter dans la couche d'argile à 500 mètres de profondeur en Meuse et Haute-Marne un centre de stockage réversible profond pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

Fin 2009, l'Andra remet au Gouvernement un dossier faisant un point d'étape sur le projet de centre de stockage. Il propose notamment, pour l'étude de l'implantation des installations souterraines du centre de stockage profond, une zone de 30 km² appelée ZIRA (zone d'intérêt pour une reconnaissance approfondie), fruit d'un dialogue avec les acteurs locaux. En mars 2010, l'Andra est autorisée à mener des investigations géologiques approfondies sur cette zone. Le projet Cigéo est lancé. Ce projet de centre de stockage présente un visage de plus en plus concret. Si les études se poursuivent au laboratoire souterrain pour acquérir toujours plus de connaissances sur l'évolution à long terme du stockage, il abrite également des expérimentations pour tester en conditions réelles les technologies qui pourraient être retenues pour creuser des galeries, les exploiter pendant cent ans et, au final, les

²⁹ Jean-Michel Hoorelbeke, directeur adjoint des programmes à l'Andra et responsable du projet de 1992 à 2006.

fermer. En parallèle sont étudiées et testées les techniques permettant de placer les colis de déchets dans les galeries et de les en ressortir si on le souhaite. Un schéma de développement interdépartemental du territoire a été préparé d'avril 2011 à novembre 2012. Coordonné par la préfecture de la Meuse, l'élaboration de ce schéma a associé les collectivités locales, les services de l'État, les industriels et l'Andra. Il vise à identifier les investissements nécessaires en termes d'infrastructures (acheminement des colis, routes, réseaux divers), d'implantation des sociétés intervenant sur le chantier et sur le centre, de logements, d'écoles, etc. Au total, ce sont quelques 600 à 1 000 salariés des entreprises travaillant sur le site qu'il faudra accueillir de façon pérenne pendant les 100 ans d'exploitation du site. L'Andra travaille également en étroite collaboration avec EDF, Areva et le CEA sur les modalités de transport des colis jusqu'à Cigéo. Le 4 janvier 2012, Cigéo entre en phase de conception industrielle avec la signature du premier contrat de maîtrise d'œuvre d'études. Le groupement Gaiya (constitué par les sociétés Technip et Ingerop) est retenu pour accompagner l'Andra de 2012 à 2017 dans la conception et la préparation de la demande d'autorisation de création. Il est chargé de préciser l'architecture d'ensemble du stockage, les principes de fonctionnement à chacune des étapes (aspects opérationnels, génie civil, équipements, organisation du chantier et exploitation). Il aide l'Andra à estimer les délais et le coût.

En vue d'un second débat public organisé en 2013, l'Andra et Gaiya ont préparé une esquisse du projet industriel afin de permettre au public d'avoir une vision détaillée du projet. Or, ce débat public est perturbé par des opposants qui empêchent la tenue des réunions. Il est finalement organisé sur Internet et recueille plus de 150 cahiers d'acteurs et près de 500 avis. Le site qui lui est dédié a reçu 76 000 visites. En 2014, l'Andra présente les suites données au projet Cigéo en tenant compte des résultats du débat public. Concernant la mise en œuvre d'une phase de tests grandeur nature, l'Andra a décidé de prévoir une phase industrielle pilote au démarrage de l'installation. Cette vérification pratique de la faisabilité industrielle du stockage géologique, permettra de poursuivre le stockage, le cas échéant en l'adaptant. D'autre part, la mise en place d'un plan directeur pour l'exploitation du stockage constituera le cahier des charges que l'Andra devra mettre en œuvre tout au long de l'exploitation de Cigéo. Si celle-ci est autorisée, ce plan pourra être revu à l'issue de la phase industrielle pilote, en fonction du retour d'expérience, de l'évolution des connaissances ou des besoins de stockage, puis a minima tous les dix ans. L'aménagement du calendrier est également pris en compte : l'autorisation de création de Cigéo ne pourra être délivrée qu'après la promulgation d'une loi fixant les conditions de réversibilité. De plus, pour répondre à la demande de clarification de l'inventaire des déchets à prendre en charge dans Cigéo, l'Andra propose que le périmètre de cet inventaire soit fixé par l'Etat, avant le dépôt de la demande d'autorisation de création. Le calendrier prévu est le suivant : en 2015 : préparation des aménagements au niveau local, en 2020 : démarrage de la construction du stockage, en 2025 : démarrage de l'installation par la phase industrielle pilote. En ce qui concerne l'implication de la société civile dans le projet, l'Andra s'engage à élargir l'information et à favoriser les échanges et la concertation avec les

experts et le public sur le projet Cigéo. L'agence devra se rapprocher du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain (Clis) pour définir de nouvelles modalités d'échanges adaptées au stade actuel d'avancement du projet industriel. L'Andra propose également de renforcer l'expertise pluraliste et le dialogue en participant activement à la démarche initiée par l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information), par le Comité local d'information et de suivi du Laboratoire souterrain et par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). Enfin, l'Andra concrétise sa proposition sur la réversibilité du stockage Cigéo comme étant une approche par étapes qui donne la possibilité de récupérer les colis de déchets pendant au moins 100 ans et qui laisse le choix aux générations suivantes d'une fermeture plus ou moins progressive du stockage.

Le projet Cigéo est donc un projet d'intérêt général qui s'inscrit dans le temps mais nous met devant nos responsabilités dès aujourd'hui. Que doit-on faire pour que les déchets radioactifs les plus dangereux produits en France depuis de longues années soient stockés de façon sûre et pérenne pour notre génération et celles qui nous suivront ? Doit-on dès aujourd'hui construire un stockage à 500 mètres de profondeur malgré les nombreuses incertitudes qui subsistent encore, pour ne pas léguer le poids des déchets aux générations suivantes ou doit-on laisser les déchets en surface en attendant que les générations suivantes trouvent de meilleures solutions, au risque que celles-ci n'arrivent jamais ?

2.1.2 Le cas de la culture avec Il Teatro Valle Occupato

2.1.2.1 Pourquoi le choix de la culture.

La culture, en tant que concept d'intérêt général, est une ressource inaliénable qui doit être défendue et protégée. Selon la définition moderne de la démocratie, le citoyen doit pouvoir développer une pensée critique afin d'exercer ses droits fondamentaux, liés à son individualité. Il est important de souligner l'unicité de la culture en tant qu'instrument fondamental nécessaire pour la formation critique de l'individu, et de mettre en avant la force démocratique de son action. La musique, le théâtre, les œuvres d'art et les sites historiques éduquent et structurent l'individu grâce aux valeurs qu'ils véhiculent. Ces ressources culturelles permettant aux capacités intellectuelles et émotionnelles d'évoluer, c'est seulement de cette façon qu'il est possible d'éviter le risque de la fin même de la démocratie. La pensée critique est en effet essentielle pour permettre le fonctionnement de la démocratie, dans laquelle le citoyen ne délègue l'exercice de ses responsabilités ni à la tradition, ni à l'autorité. Le savoir maintient en vie la démocratie et il est fondamental dans un modèle de développement de la personne. Protéger et valoriser la culture en tant que concept d'intérêt général est donc une priorité qui permet à la démocratie de se maintenir en vie, grâce à la pensée critique. L'art est un très bon exemple pour montrer la fonction que la culture doit exercer pour développer l'esprit critique des individus. Quand l'art interroge les conventions socialement acceptées, il réveille le public des habitudes confortables dans lesquelles il vit. La culture discute des valeurs en lesquelles la personne et sa communauté croient. Dans ce sens, la formation intellectuelle garantit un développement critique de la personne qui doit être

également protégé dans l'exercice de la culture en tant que concept d'intérêt général. Défendre la culture, cela signifie défendre l'univers de nos droits.

L'activité artistique et culturelle se nourrit de l'échange, du partage, de la réélaboration permanente. Elle se construit en permanence, par la multiplicité des initiatives et des efforts de chacun, pour créer quelque chose de nouveau. L'approche de la culture en tant que concept d'intérêt général nécessite, à tous les niveaux, un déplacement du débat sur la culture, sur ses formes de production, de diffusion et d'appropriation. Il faut remettre en cause la marchandisation de la culture et penser l'exercice d'une citoyenneté culturelle authentique et indépendante. Il faut encourager de nouvelles formes de collectivités afin de rendre aux citoyens le contrôle de leur avenir sur le plan démocratique. Il y a un véritable problème dès lors que l'Etat est de moins au moins présent au niveau culturel (le financement public dans le secteur culturel est de plus en plus difficile). Nous assistons de plus en plus à la diffusion d'événements vitrine ou spectaculaires qui deviennent souvent des outils de communication et de mise en visibilité de certains élus et un moyen pour mettre en avant la marque d'une entreprise. La culture et la recherche sont des moteurs d'innovation et donc créent progrès et développement. La culture doit être au centre de l'action du gouvernement pour éviter une marchandisation du patrimoine culturel au profit du tourisme, par le biais d'opérations marketing qui transforment les villes en Disneyland culturel. Comme l'affirme la philosophe italienne Federica Gardini, qui a fait partie de l'expérience du Teatro Valle Occupato (TVO) : « la culture pensée à partir des biens communs concerne les conditions de vie, concerne l'eau, comme l'art³⁰. » La culture fait partie de la vie même et, aujourd'hui, elle est au service de nouvelles formes de travail qui se nourrissent des compétences affectives, linguistiques et relationnelles. Nous tous sommes producteurs de culture. Pour toutes ces raisons, la culture nous semble très pertinente pour notre mémoire et pour les hypothèses que nous souhaitons traiter. Les politiques du gouvernement en matière culturelle en France, mais aussi en Italie, créent souvent du dissensus et l'opinion publique est souvent partagée sur les actions publiques et privées à mettre en place pour s'assurer que la culture puisse continuer à évoluer. Le cas du Teatro Valle que nous avons choisi d'analyser nous semble intéressant dans ce contexte car il s'agit d'un événement spontané, qui s'est produit à partir de la base, à partir des acteurs du monde culturel qui, en Italie, sont confrontés à une précarité absolue et qui affirment que la culture est un moteur de développement. Cette expérience s'est déployée autour d'une campagne pour la défense de l'intérêt général et des biens communs et autour de véritables actions de démocratie participative.

2.1.2.2 Les enjeux culturels en Italie : un contexte particulier.

La crise économique tend à réduire les dépenses publiques du gouvernement, en particulier dans le domaine de la culture. Parler des politiques publiques de la culture dans la période historique actuelle est donc très critique pour les pays de la zone euro. En Italie notamment, les réductions des

³⁰ AA.VV *Teatro Valle Occupato, La Rivolta Culturale dei beni comuni*. Rome : Derive Approdi I, 2012. p. 40

investissements, à la fois publics et privés, étouffent les activités culturelles sans épargner les politiques de conservation du vaste patrimoine culturel national. Depuis plusieurs années, en Italie, les fonds destinés à la culture subissent une réduction constante, aggravant ainsi l'insuffisance structurelle et opérationnelle. Dans ce pays, où la culture n'est pas considérée comme un facteur de croissance et de développement, on estime que les dépenses culturelles peuvent être réduites. En outre, le système culturel italien n'a pas de stratégie politique élaborée sur le long terme. Malgré une demande accrue d'espaces réservés à la culture sur l'ensemble du territoire italien, très nombreux sont les théâtres laissés à l'abandon ; il y a un fort désinvestissement envers le secteur culturel, et envers le patrimoine architectural, qui se retrouve vidé de tout son sens.

Les fonds publics destinés à la culture étant mal répartis, nous assistons donc à la suppression d'instituts de référence tel que l'ETI (Institut Théâtral Italien) en 2010, avec des intermittents du spectacle qui se retrouvent sans aides et sans allocations chômage, conclusion d'une politique culturelle qui privilégie les « événements-vitrine ». Sensibiliser l'opinion publique sur la culture en tant que concept d'intérêt général est, comme dit précédemment, essentiel afin d'ouvrir un débat sur la fonction de la culture au sein d'une société, et sur le concept de biens communs. L'article 9 de la Constitution italienne affirme que « La Repubblica promuove lo sviluppo della cultura e la ricerca scientifica e tecnica. Tutela il paesaggio e il patrimonio storico e artistico della Nazione » (La République favorise le développement de la culture et la recherche scientifique et technique. Elle protège le paysage et le patrimoine historique et artistique de la Nation). Cet article, dans sa force d'énonciation générique, doit être interprété par le prisme des principes de la société contemporaine et de ses attentes ; si la culture est réduite à une simple propriété, le risque est de la voir privatisée lorsque l'État a besoin de ressources financières et de réduire ses dépenses. La question de la culture en tant que bien commun pour tous les citoyens est aussi importante en Italie car elle pourrait offrir une nouvelle perspective de la valeur des ressources culturelles.

En 2011 - année de l'occupation du Teatro Valle Occupato - tandis que le ministère de la Culture continue de perdre le contact avec la réalité du site archéologique de Pompei, la Casa del Gladiatore s'effondre. Le projet de conservation et de gestion du site, confié à des Commissaires nommés directement par le Ministère des Biens et des Activités culturels, a donné un nouvel exemple à l'échelle internationale de l'incapacité de l'État à protéger son propre patrimoine. Sandro Bondi, Ministre de la Culture, a finalement présenté sa démission en mars 2011. Cet acte fort a soulevé une vague d'indignation en Italie et a permis d'ouvrir un débat autour de la défense de la culture. Au même moment, un débat autour du concept de bien commun prend vie au sein de l'opinion publique. En référence au contexte italien, l'intérêt pour le « bien commun » est la résultante de plusieurs facteurs ; le principal facteur étant l'opposition aux politiques de privatisation des biens et des entreprises publiques qui ont dominé ces dernières années. Le 13 juin 2011 (le théâtre Valle sera occupé le lendemain), les

électeurs sont appelés à se prononcer sur l'abrogation de deux décrets-lois en vigueur, relatifs à la privatisation de la distribution de l'eau, à l'annulation des dispositions législatives autorisant l'État à construire de nouvelles centrales nucléaires et à la suppression d'articles de la loi dite « d'empêchement légitime » (Legittimo impedimento). Les juristes Stefano Rodotà et Ugo Mattei - qui seront aussi impliqués dans le projet de fondation du TVO, ont été les protagonistes du débat italien autour des biens communs et du mouvement pour l'eau, d'un point de vue théorique mais aussi pratique. Ils ont activement participé aux rencontres et aux conférences, et ont mis à la disposition du débat leurs savoirs, élaborés lors de la Commission Rodotà. Cette commission, créée en 2007, devait rédiger un nouveau schéma de lois pour réformer celles du Code civil sur les biens publics. Selon la Commission Rodotà, sont définis comme « biens communs » les lacs, les fleuves, l'air et les biens culturels, indépendamment de leur propriété (publique ou privée). Au moment de l'occupation du Théâtre Valle, le débat sur les politiques culturelles et sur les biens communs est donc au cœur de l'actualité en Italie.

2.1.2.3 Le Teatro Valle Occupato (TVO)

Dans ce contexte, le 14 juin 2011, un groupe de travailleurs du spectacle décide d'occuper le Théâtre Valle, le plus ancien théâtre de Rome. Un appel d'offre devait aboutir à sa privatisation mais il est alors occupé par les travailleurs et intermittents du spectacle, qui réclament le maintien du statut de théâtre public. La gestion du TVO se veut transparente et démocratique et organise des assemblées ouvertes au public. Il s'agit d'un nouveau modèle de production culturelle, dont le but est de dépasser la bureaucratie publique et la logique du profit privé. Coïncidence anecdotique : le Teatro Valle a été occupé le lendemain de la publication des résultats du référendum sur l'eau et le nucléaire. L'occupation s'est déroulée sous le gouvernement Berlusconi, et a bénéficié d'une forte couverture médiatique. L'initiative devait être provocatrice et brève, mais l'enthousiasme suscité par l'action de nombreux citoyens, artistes et intellectuels réunis au Teatro Valle durant les trois premiers jours de l'occupation a encouragé les occupants à poursuivre l'action. Dans une lettre publiée dans le quotidien La Repubblica environ quatre mois après le début de l'occupation, Gianni Alemanno, maire de Rome, en a reconnu le caractère exemplaire et l'engagement constructif envers le bien public. Il a proposé de surcroît une solution assurant au théâtre son statut public, et une gestion par une fondation composée de Roma Capitale en tant que fondateur, avec la participation du Ministère des Biens et des Activités culturelles, et d'autres acteurs publics et privés. Le directeur du théâtre sera désormais nommé à l'issue d'un concours public, et des « représentants de l'occupation » auront la possibilité de participer à la fondation s'ils décident de se constituer sous une forme leur accordant une personnalité juridique. Les occupants du Teatro Valle ont alors émis le souhait de poursuivre leur projet d'expérimentation de la démocratie participative grâce à la Fondation publique, et ont refusé par la même occasion la proposition du maire de Rome. Grâce à la lutte pour l'eau publique et à la rencontre avec les deux juristes Ugo Mattei et Stefano Rodotà, est née une nouvelle initiative : la possibilité de créer une catégorie de biens communs ouvrant un espace qui ne souffre ni la logique de profit du secteur privé ni de la bureaucratie publique.

Un terrain qui générerait une nouvelle connexion entre luttes et acteurs disparates, en multipliant les espaces d'échange d'idées. Le TVO s'est ainsi transformée en *agora*, en espace ouvert de discussion avec une forte participation citoyenne. Des relations politiques de proximité ont été tissées entre les travailleurs du spectacle de différents secteurs d'activité et les travailleurs de la connaissance ; confrontant ainsi des réalités pratiques dans le domaine culturel, des espaces de production culturelle indépendante, des institutions artistiques de prestige, et des réseaux de citoyenneté active. Des expériences similaires se sont développées en Italie durant la même période : Cinema Palazzo di Roma, Teatro Coppola de la ville de Catania, Teatro Garibaldi de Palerme, Asilo della Creatività de Naples, Macao de Milan, ou encore Sale Docks et Teatro Marinoni de Venise. Ces expériences singulières forment une constellation de schémas similaires : elles agissent dans la dimension culturelle et intellectuelle, elles produisent des formes d'auto-organisation du travail immatériel, et elles voient en la pratique de l'occupation une pratique de constitution de la démocratie.

La création de la Fondation Teatro Valle Occupato - un instrument du droit privé utilisé pour légitimer l'auto gouvernement d'un bien public, est un événement particulièrement significatif. Le 14 juin 2011, les occupants du TVO ont présenté pendant une conférence de presse le premier projet du statut de la Fondation Teatro Valle Bene Comune -le statut sera mis en ligne pour donner à tous la possibilité de participer à sa rédaction. Ils ont affiché la volonté pendant la période qui les séparaient de la création de la Fondation, d'expérimenter de nouvelles formes de direction artistique, de créer des laboratoires et des cours de formation ouverts au public, de poursuivre une programmation artistique sans oublier le cinéma, la danse et la musique. La dimension juridique de l'occupation du TVO a émergé progressivement : dans un premier temps, la nature anti-juridique (illégal) de l'acte même d'occupation d'une propriété publique a provoqué chez les occupants une hostilité envers toute utilisation d'un langage et d'un instrument juridiques. En août 2011, la nécessité d'une reconnaissance et d'une légitimité commencent cependant à se profiler, et l'utilisation d'un langage juridique semble non seulement être la réponse la plus efficace pour éviter l'expulsion, mais aussi comme subjectivation d'une lutte politique capable de se transformer en légalité constitutionnelle. Le mouvement d'occupation crée alors un Comité Teatro Valle Bene Comune, qui voit dans la Fondation le moyen de participer à un horizon juridique plus adapté au contexte du Teatro Valle. Les aspirations des occupants n'étaient initialement pas pleinement conscientes, il ne s'agissait en effet que d'idées simples qui germaient dans l'inconscient commun du groupe d'intermittents du spectacle. Les motivations initiales apparaissent, par conséquent, plus modestes par rapport aux aspirations revendiquées dans les communiqués de presse (qui seront analysés ultérieurement) et dans le statut rédigé collectivement, ou contenues dans le nom même de la Fondation Teatro Valle bien commun. La rencontre avec Ugo Mattei et Stefano Rodotà a sans doute accéléré ce processus, car les deux juristes avaient déjà commencé ce parcours visant à faire valoir ce nouveau droit.

À partir de l'automne 2011, la volonté de constituer une fondation se transforme en deux projets concrets : le premier étant la rédaction d'un statut réalisé grâce à la participation des occupants et des citoyens ; et le second, un processus d'implication d'un certain nombre des membres fondateurs pour permettre d'atteindre un montant de 250.000 euros, nécessaire pour la constitution d'une fondation nationale. Le résultat de cette première phase a été la réalisation d'un statut de Fondation rédigé grâce à la participation d'assemblées ouvertes, à des rencontres techniques sous forme de séminaires, et grâce à l'intervention citoyenne directe sur une première proposition de texte via Internet. Dans une optique participative de démocratie directe, le TVO demande la contribution de tous pour faire des propositions sur le statut de la Fondation. Le TVO devient l'espace matériel et symbolique dans lequel la culture est conçue et perçue en tant que bien commun, ce qui forme le concept de statut d'autogestion proposé publiquement par les occupants le 20 octobre 2011. Le texte reste disponible en ligne et peut être commenté par tous ; l'explication est, quant à elle, confiée à une vidéo tutoriel. Pour récolter les fonds nécessaires à la constitution de la Fondation, le TVO a annoncé l'ouverture d'un compte auprès de la Banque Ethique et a lancé en janvier 2012 une campagne d'adhésion des membres fondateurs, avec un montant minimum de 10 €. Dans le mois qui a suivi, deux assemblées des membres fondateurs ont été organisées. La première s'est déroulée le 15 juin 2012, divisée en groupes de discussions qui ont été menés entre les occupants et les membres afin de comprendre les raisons qui ont conduit, à la fois, à l'occupation et à la proposition de construction d'une institution pour élaborer des projets communs sur l'avenir du TVO. La seconde assemblée a été organisée en juillet 2012 pour poser les bases d'une participation réelle.

Le 18 septembre 2013, les activistes du TVO annoncent dans une conférence de presse la naissance de la Fondation. La Fondation se présente comme une organisation inspirée par les concepts d'autonomie et de participation populaire. Les points essentiels sont les suivants :

- Proposition de systèmes innovants et démocratiques fondés sur des instruments de participation et de décision collectives.
- Refus de la pratique des nominations par le haut, considérées comme hiérarchiques ; définition des modalités des décisions collectives basées sur le consensus ; et mise en place d'un « turnover » des fonctions liées aux organes de gouvernement de la fondation.
- Mise en pratique d'un système économique suivant des critères d'équité dans la redéfinition des formes de travail et dans la redistribution de la richesse générée.
- Remise en question du monopole de la connaissance et des sujets publics ou privés, qui empêchent la libre circulation des idées et des connaissances. Interdiction de toutes les formes d'exploitation des œuvres intellectuelles et de leur usage exclusif.
- Proposition d'une défiscalisation des coûts du système culturel et de la recherche.

Malgré la création de la fondation (un litige persiste car le préfet de Rome, quelques mois après la proclamation de l'existence de la Fondation, n'en a pas reconnu la légitimité contrairement au notaire chez qui le Statut de la fondation a été déposé), le fonctionnement de l'organisation reste toujours très proche de celui d'un mouvement de revendication, avec une agrégation de personnes fluide, évolutive et adaptable aux changements extérieurs. Comme indiqué dans le Code Politique de la Fondation : « Fondazione Teatro Valle Bien Commun est une institution, une zone de satisfaction des besoins et de conquête de désirs en constante métamorphose. Il est un modèle positif d'action pour la transformation de l'existant. L'acte d'occupation/réappropriation/restitution du TV aux citoyens a généré un processus de constitution qui prend vie grâce à la pratique de la communauté ouverte de travailleurs, artistes, citoyens à travers une lutte pour les biens communs, qui va au-delà des murs du théâtre³¹ ». La fondation se compose des organes suivants : l'assemblée, la Commune, le Conseil, le Comité des garants, le Président, le trésorier et le Conseil des Commissaires aux comptes. Une structure classique, similaire à de nombreuses autres fondations dans le monde des organisations à but non lucratif ; aucune procédure particulière n'est nécessaire pour faire partie du TV. Toutes les sessions des Communards sont publiques et ouvertes à tous ceux qui veulent y assister, la seule condition avant d'intervenir en « plénière » étant la participation à au moins deux ou trois assemblées, l'écoute attentive, la passion et le désir de prendre soin du Teatro Valle.

Le 18 mars 2014, le TVO reçoit le très célèbre prix « Princess Margriet » de la part de l'European Cultural Foundation, outre quatre autres prix déjà reçus : Premio Salvo Randone (meilleur événement 2011), Prix Lega Ambiente (pour la vertu civique), Prix Ubu (pour l'exemple d'une nouvelle possibilité de vivre le théâtre en tant que bien commun) et Prix Euromed (pour le dialogue entre les cultures). C'est le fruit du rayonnement important de l'expérience du TV en Europe. Dans les motivations qui expliquent l'attribution de ce prix, on peut lire que l'expérience du Valle est « une source d'inspiration pour tous ceux qui luttent contre la vague de mesures d'austérité et de privatisation qui menacent la durabilité des institutions culturelles essentielles à la vie artistique et sociale. Une fois de plus, une forme d'action collective fondée sur la responsabilité partagée, propose des modèles alternatifs, innovants dans de nombreux domaines, non seulement dans le culturel³² ».

Depuis cet événement, nous assistons à différents épisodes (qui seront analysés dans le détail) de manifestations de dissensus de la part des protagonistes de cette expérience, entre les occupants et la mairie de Rome. Le 28 juillet 2014, les occupants du TV rencontrent la nouvelle chargée de la culture de la Mairie de Rome, Giovanna Marinelli, qui ouvre la possibilité de nouvelles discussions. Les points essentiels de cette rencontre peuvent être résumés comme suit :

³¹ Code politique de la Fondation Teatro Valle Bene Comune <<http://www.teatrovalleoccupato.it/wp-content/uploads/2013/10/CODICE-POLITICO-Fondazione-Teatro-Valle-Bene-Comune.pdf>> [Consulté le 02/07/2015]

³² MONTANARI, Tomaso « L'Europa premia il Teatro Occupato » Corriere.it, 7 Mars 2014
< <http://buonenotizie.corriere.it/2014/03/07/leuropa-premia-il-teatro-occupato/#more-2808>>

- Les occupants doivent quitter volontairement le théâtre car la structure ne respecte pas les normes de sécurité, et ce afin d'éviter une expulsion violente de la part de la police.
- L'engagement de la part des institutions publiques (le théâtre de Rome qui s'occupe de la gestion de trois principaux théâtres de Rome) et informelle (créée à partir de la base, inspirée des principes du bien commun (Fondazione Teatro Valle Bene Comune)), pour faire du TVO un projet commun de gestion.

Suite à cette rencontre, les occupants ont annoncé, dans un communiqué de presse, le début d'une nouvelle étape et leur volonté de quitter le théâtre. Ils ont évoqué la nécessité de rédiger une convention et un engagement de la part du Ministère de la Culture, qui doit aussi participer aux discussions sur l'avenir du théâtre Valle. Actuellement, le théâtre Valle est fermé, mais la Fondation continue son activité et rappelle toujours l'urgence de la signature d'une Convention, et l'urgence d'une réponse de la part du politique. Pour conclure, cette expérience d'occupation a permis d'éviter le processus de privatisation du théâtre d'une part, d'ouvrir la possibilité d'une négociation publique grâce à la participation des citoyens d'autre part, et enfin d'incarner un modèle de gestion, de production artistique et de participation.

2.2 Quel type de dissensus au sein de l'opinion sur ces sujets.

Après avoir introduit et présenté les terrains d'intérêt général sur lesquels vont porter notre étude, il est temps maintenant d'analyser le dissensus qu'ils génèrent au sein de l'opinion publique. Le dissensus est un vocable au sens large : il « connote aussi bien le simple désaccord d'opinions que la discorde radicale³³ ». Comme nous l'avons vu dans la première partie, la puissance de la dialectique entre éthique et politique fonde un espace public pour le débat et non pas un espace pour la production d'un consensus entre les citoyens. Habermas et Arendt arrivent à la même conclusion c'est-à-dire que la condition de tout accord entre éthique et politique permet l'instauration d'un espace public de délibération avec l'espoir que cet espace soit le lieu de production du consensus. Selon Paul Ricoeur, « le dissensus doit être pensé non pas comme le mal mais comme la structure même du débat³⁴ ». La garantie de la démocratie se trouve davantage dans le conflit des idées en termes de différences qui permet de vivre et progresser ensemble. Consensus et dissensus sont strictement liés.

2.2.1 La cartographie des parties prenantes.

Pour commencer cette analyse, il nous a semblé pertinent d'étudier de façon plus fine les différentes parties prenantes impliquées dans chacun de nos sujets et qui composent l'opinion publique, celle-ci n'étant pas un bloc monolithique mais comportant une pluralité de sous-groupes. L'opinion publique se

³³ Grégory Corroyer. Consensus/Dissensus. Dictionnaire Critique et interdisciplinaire de la participation [en ligne]. Juin 2013. < <http://www.participation-et-democratie.fr> > [Consulté le 28/05/2015]

³⁴ Paul Ricoeur, *Juger autrement la mal gouvernance*, Paris, Le Monde des DEBATS, avril 1999, nouvelle formule, n°2.

fait et se défait selon les problématiques, les intérêts communs qui se font jour entre différents groupes et les informations reçues ou recherchées. Par ailleurs, nous nous trouvons aujourd'hui « dans un nouvel âge de la démocratie dans lequel la définition du bien commun n'est plus du seul ressort des gouvernants et doit désormais se partager et se discuter ³⁵ ». C'est tout à fait le cas dans les exemples qui nous intéressent : la culture en Italie tout comme la question du nucléaire et de la gestion de ses déchets en France ne sont plus aujourd'hui pour l'opinion publique du simple ressort de l'Etat, mais nécessitent l'implication de tous. Pour mieux comprendre qui sont les acteurs qui s'impliquent et se positionnent au sein de l'opinion publique sur le sujet des déchets radioactifs et à propos du TVO, il nous a semblé pertinent de faire ici une cartographie des parties prenantes dont nous pourrions par la suite qualifier le type de dissensus.

L'Andra a défini les parties prenantes du projet dans son plan de communication et de dialogue avec la société 2015-2017, ainsi que dans son plan et programme d'ouverture à la société, que nous avons pu consulter. Celles-ci sont nombreuses, tant au niveau national qu'au niveau local et régional (voir en annexe 1). Elles sont également très diverses, depuis le monde politique jusqu'aux associations, en passant par les fédérations professionnelles et les citoyens. Nous avons tenté de les ordonner dans une typologie arbitraire afin de les regrouper autour de thématiques communes, en mélangeant parties prenantes au niveau national, local et régional. Pour ce qui concerne le monde politique, nous pouvons regrouper les parties prenantes suivantes : Ministères ; Monde politique : élus, partis ; Institutions (HCTISN, GT, PNGMDR, CNDP...) ; services de l'Etat en région, élus régionaux et locaux ; anciens élus régionaux et locaux ; collectivités ; consulaires. Pour le monde professionnel, nous avons effectué le choix de regroupement suivant : industriels et fédérations professionnelles au niveau national, producteurs au niveau national (EDF, AREVA, ETC...) ; syndicats et fédérations au niveau régional et local ; professionnels de la santé, du tourisme et de l'éducation au niveau régional et local. Dans le monde scientifique et lié à l'Andra, nous avons rapproché : évaluateurs ASN/IRSN/CNE ; associations scientifiques et industrielles, experts citoyens, homologues français et étrangers de l'Andra, Anccli, Clis et Cli Andra. Le monde associatif répertorie de nombreuses parties prenantes : associations environnementales au niveau national, régional et local ; associations de consommateurs et de familles au niveau national, associations économiques et culturelles au niveau local. Ce que nous avons appelé le monde de la presse et des médias regroupe : presse nationale et locale, blogs. Enfin, le monde citoyen rassemble les citoyens de France, les habitants citoyens, les jeunes français, Intellectuels, artistes, think-tanks, experts citoyens et opposants. Comme on le voit, la liste est longue de parties potentiellement intéressées, touchées, voire impliquées dans le projet qui font cependant partie de « mondes » différents dont les intérêts sont divers, voire divergents. Le sujet de la gestion des déchets radioactifs étant un sujet d'intérêt général, il est en effet complexe et touche potentiellement

³⁵ Nicole D'Almeida, *La Société du Jugement, Essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion*, Paris : Armand Colin, 2007. p. 52.

l'ensemble de la population française. Cependant, nous allons voir que seule une partie de l'opinion publique a pris position par rapport au projet Cigéo de l'Andra, que ce soit une position d'opposition radicale ou plus classique.

Dans le cas du TVO, la cartographie de parties prenantes est sans doute moins complexe, pour différentes raisons. Bien que la culture soit un concept d'intérêt général pour l'opinion publique, elle est, en période de crise, considérée comme un privilège. La Fondation Teatro Valle Bene Comune est une expérience d'auto-gouvernement très intéressante qui, malgré la forte couverture médiatique en Italie et à l'étranger, reste marginale et en dehors des circuits habituels de l'art, circuits où la diffusion de la culture passe par l'organisation d'événements vitrines souvent financés par des acteurs privés. Enfin, bien qu'en Italie le débat sur les politiques culturelles ait toujours existé, le TVO est une expérience nouvelle, limitée dans le temps. Au niveau politique, les parties prenantes principales sont donc le Ministère des Biens et des Activités culturelles (qui est le propriétaire du lieu), les autres Ministères, la Mairie de Rome, les partis politiques, et le Théâtre de Rome (qui supervise la gestion des trois principaux théâtres de Rome). Concernant le monde professionnel, nous pouvons regrouper d'abord les parties prenantes du secteur culturel : les autres lieux occupés à Rome et en Italie (comme par exemples l'Angelo Mai, le Cinéma San Lorenzo, Macao), les théâtres italiens et européens, les musées nationaux, les festivals de théâtre italiens et européens, les associations culturelles, les universités. Nous avons ensuite le monde des industriels (intéressé par la possible privatisation du théâtre) et les fondations privées. Nous retrouvons également tous les professionnels de la culture, les chercheurs, les professeurs universitaires, les juristes, les économistes, les associations pour la défense des sujets d'intérêt général. La société civile en général, les citoyens ont eu par ailleurs un rôle très actif. Enfin, une autre partie prenante a eu un rôle fondamental dans le processus de narration du TVO: le monde de la presse, dont nous analyserons le rôle dans notre troisième partie, ainsi que les radios et la télévision.

2.2.2 L'opposition radicale : un dissensus assumé.

2.2.2.1 Les parties prenantes en dissensus dans le cas de l'Andra et du projet Cigéo

Une partie de l'opinion publique est violemment opposée au projet Cigéo. Il s'agit du regroupement de plusieurs types de parties prenantes appartenant au monde associatif tel que nous l'avons répertorié plus haut. Certains riverains par exemple refusent l'idée de la construction de ce qu'ils appellent une « poubelle nucléaire » dans leur région et en appellent à une réflexion plus approfondie. Ils sont inquiets pour leur sécurité et leur qualité de vie. Des associations se sont donc créées localement pour s'opposer à la mise en place du projet : BURE STOP 55, Bure Zone Libre, le Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (CEDRA), l'Association des Elus de Lorraine et Champagne-Ardenne opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs et favorables à un développement durable (EODRA) et bien

d'autres encore comme l'association Ville sur Terre créée par un particulier Michel Guéritte dont nous reparlerons plus loin. Plus largement, des associations écologistes telles que le *Réseau Sortir du nucléaire* ou *Greenpeace*, voire des groupements de citoyens contre les grands projets inutiles collaborent avec les associations locales et prennent la parole pour refuser l'installation du projet à Bure. Ainsi, en août 2015, le collectif VMC (Vladimir, Martine & Co), né de rencontres nouées lors de diverses contestations (Camps Action Climat, Notre-Dame-des-Landes etc...) a installé pendant quinze jours un campement à Bure afin de mettre en lumière la contestation locale et lui apporter du renfort. Valérie Renault, la Directrice de la Communication et du Dialogue avec la société de l'Andra nous a expliqué lors de l'entretien que nous avons mené avec elle, que les militants anti-nucléaires étaient totalement opposés au projet par principe (voir en annexe 2 la retranscription de l'entretien avec Valérie Renault). Au-delà de leur refus du laboratoire de Bure et du projet Cigéo, ces militants s'opposent plus globalement à l'utilisation de l'énergie nucléaire en France, prônant des méthodes alternatives pour la production d'électricité. Trouver une solution pérenne à la gestion des déchets radioactifs induirait pour eux la pérennisation de la production d'énergie nucléaire en France, ce à quoi ils sont totalement opposés. Avant de songer à un quelconque stockage, il est donc nécessaire pour eux d'abandonner le nucléaire. Pas de dialogue possible sans ce préalable. Les militants anti-nucléaires positionnent donc leur discours autour de l'arrêt du nucléaire et de l'espoir que les générations futures trouvent de meilleures solutions pour gérer nos déchets. A l'opposé, l'Andra dit qu'il est nécessaire de s'occuper dès maintenant des déchets qui ont déjà été produits, arrêt du nucléaire ou pas, et que c'est une question de responsabilité que de mettre en œuvre dès aujourd'hui une solution de stockage pérenne qui permette aux générations futures de ne pas avoir à s'en occuper tout en leur laissant la possibilité de revenir en arrière. L'Andra est par ailleurs mandaté par l'Etat, qui représente la voix de tous les citoyens, pour mettre en place une solution de stockage profond suite à la loi Bataille votée par le Parlement en 1991 et réaffirmée en 2006. L'Agence ne peut donc pas discuter de la nécessité ou non de poursuivre la production d'énergie nucléaire, mais peut uniquement communiquer sur la forme que va prendre le stockage qu'elle a pour mission de gérer et rassurer les parties prenantes sur l'exigence de sûreté qui va accompagner la mise en place du centre. On voit bien ici que les objectifs et les logiques de certains protagonistes sont très différents et que le dialogue va être difficile à mettre en place. Le fond du débat n'est en effet pas le même pour le *Réseau Sortir du nucléaire* par exemple que pour l'Andra. Le dissensus est donc total.

2.2.2.2 Comment le dissensus se traduit-il concrètement ? Analyse de la sémantique et des actions des opposants au projet Cigéo.

Le dissensus est donc bien présent dans le cadre du projet Cigéo. Une analyse sémantique des différents sites Internet des opposants locaux fait ressortir un vocabulaire connoté à la lutte, au combat. Sur le site de BURE STOP 55 (www.burestop.free.fr) on note les termes de « mobilisation », de « rassemblements de soutien », de « rejet massif », de « continuer la lutte » et même de radicalisation « face à un

combat » jugé déséquilibré. On appelle également au « boycott » de réunions publiques. Sur le blog de Bure Zone Libre (<http://burezoneblog.over-blog.com/>), association dont le nom fait référence à la lutte historique contre l'occupant allemand lors de la deuxième guerre mondiale, on parle de « Maison de la Résistance à la poubelle nucléaire de Bure ». « Ouverte à toutes et à tous, formidable espace de rencontres, d'échanges et de propositions d'alternative au nucléaire et à son monde, cette Maison a pour ambition de devenir l'épine dans le pied des nucléocrates.³⁶ » Le champ lexical lié au soupçon est également convoqué dans la sémantique du site BURE STOP 55 : « débat bidon », « écran de fumée destiné à enfumer et à endormir les gens », « fausses réunions publiques », « semer le doute », « dossier creux et mal ficelé de l'Andra ». L'inquiétude est également présente : « incertitudes scientifiques avérées », « chantier le plus pharaonique, coûteux et risqué du siècle ».

Le site de Michel Guéritte (<http://www.villesurterre.eu/>), opposant notoire au projet Cigéo, utilise également ce type de vocabulaire. Dans un billet daté d'avril 2015 assumant que le projet Cigéo est « un complot », il y parle d'un « Bure de Com-plotteurs » en référence au Mur des cons du Syndicat de la Magistrature. Dans cet article, il cite les noms des personnalités publiques favorables au projet. Le député Gérard Longuet est le premier « élu à être épinglé sur le mur des Com-plotteurs », un dossier d'une trentaine de pages ayant été élaboré par l'auteur du billet afin de prouver ses accusations, notamment le fait que Gérard Longuet a tenté, dans la nuit du 17 au 18 avril 2015, de faire voter un amendement concernant le projet Cigéo dans la loi Macron. D'autres vignettes présente sur la page d'accueil du site de Michel Guéritte nous informent que « Le processus décisionnel de Cigéo est truqué. Cigéo = Complot », que la « Gouvernance de Cigéo = Marigot ». Le registre sémantique/lexical utilisé par l'auteur est parfois anxiogène : « Maman, j'ai peur ! » ou encore « Le champagne de l'Aube pourrait-il devenir radioactif ? ». De même les visuels utilisés reprennent les symboles négatifs du nucléaire dans un but visiblement anxiogène. Michel Guéritte, ancien expert de la communication à la retraite, tient également un blog hébergé sur le site de Médiapart (<http://blogs.mediapart.fr/blog/michelgueritte>) dans lequel il poste des billets d'humeur sur différents sujets dont le projet Cigéo à Bure. Ainsi dans un billet daté du 6 août 2015, intitulé « Un fils de p... », retiré depuis du site de Médiapart, mais dont nous avons pu prendre connaissance, Michel Guéritte accuse nommément un collaborateur de l'Andra dans la région de Bure (E.H) de harceler les habitants afin qu'ils vendent leurs terres à l'Andra. Dans ce billet, il donne également les coordonnées complètes d'EH (adresse et numéro de téléphone). L'affaire n'en reste pas là. Dans la nuit du 9 au 10 août, un groupe d'action appartenant au collectif VMC, évoqué précédemment, qui a installé un campement à Bure pendant les quinze premiers jours d'août afin de relayer la lutte des associations locales contre le projet Cigéo, s'en prend à la propriété d'EH, déversant des excréments devant son domicile et recouvrant sa maison de peinture verte, couleur écologique. On retrouve sur le site de ce collectif (<http://vmc.camp/>), intitulé « Plus Bure sera leur chute », un

³⁶ Bure Zone Libre. *Qui sommes-nous ? Bure*, Overblog, 2012. < <http://burezoneblog.over-blog.com/quisommesnous> > [Consulté le 24/09/2015]

communiqué relayant cette action « contre l'accaparement des terres par l'Andra³⁷ », dans lequel des photographies montrent la maison d'EH taguée. L'une d'elles est légendée sur un ton scatologique « Qui sème des radiations récolte des étrons ! ». La description de l'action menée est reprise sur un ton potache et militant : « Pour lui rappeler le harcèlement quotidien qu'il inflige aux habitants [...] et lui manifester tout le respect qu'il nous inspire, nous avons joyeusement déversé des litres d'excréments sous ses fenêtres, sur son paillason et devant son salon³⁸. » Le communiqué se termine sur un ton plus politique : « Résistons ensemble face à l'accaparement des terres et la désertification de nos lieux de vie.³⁹ »

On le voit donc, le dissensus au sujet du projet Cigéo est bien présent tant au niveau sémantique que par des actions concrètes, dont nous avons donné ci-dessus un exemple mais qui se traduisent également par des manifestations de proximité contre le projet organisées régulièrement par les opposants locaux. Pour reprendre l'analyse effectuée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans leur ouvrage *De la Justification. Les économies de la grandeur*, on voit bien qu'il n'y a ici pas d'entente possible. Nous sommes en présence de deux mondes que tout sépare, qui ne se parlent pas, qui ne s'écoutent pas, qui sont irréconciliables. Cette situation est en outre compliquée par un contexte de remise en question de la démocratie représentative.

2.2.2.3 Une critique de la démocratie sous-jacente dans ce dissensus : le cas du débat public sur les déchets radioactifs.

La poursuite de l'analyse sémantique des sites Internet des opposants nous montre l'existence d'une défiance à l'égard de l'Etat et donc le caractère éminemment politique de la lutte contre le projet Cigéo. Quel que soit le site étudié, les opposants se sentent trahis et trompés par le pouvoir politique. Il semble que cette défiance remonte à l'origine du projet. L'ouvrage de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe : *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, s'ouvre d'ailleurs sur une anecdote concernant l'Andra. En 1987, une réunion d'information rassemble des élus locaux dans quatre départements français choisis en raison des propriétés géologiques de leur sous-sol leur permettant potentiellement l'installation d'un laboratoire souterrain en vue de l'enfouissement des déchets radioactifs français. Devant le tollé provoqué par cette nouvelle dans les quatre départements concernés et la multiplication des manifestations, le gouvernement fait marche arrière et proclame en 1990, un moratoire sur les recherches menées par l'Andra. Des consultations sont alors menées auprès de toutes les parties prenantes. Le caractère politique du dossier est reconnu et il est décidé d'envisager les options possibles avant de décider celle qui sera suivie. Le vote de la loi Bataille en 1991 prévoit ainsi l'exploration de trois grandes voies de recherche pour la gestion des déchets radioactifs et renvoie la

³⁷ VMC. *Une action contre l'accaparement des terres par l'Andra*. < <http://vmc.camp/2015/08/10/une-action-contre-laccaparement-des-terres-par-landra/> > [Consulté le 24/09/2015]

³⁸ VMC, *ibid.*

³⁹ VMC, *ibid.*

prise de décision au vote d'une nouvelle loi en 2006. Un débat public sur la gestion des déchets radioactifs est d'ailleurs organisé de septembre 2005 à janvier 2006 pour permettre aux différentes parties prenantes de s'exprimer avant le vote de la loi. Le compte-rendu de ce débat public met en avant de nombreuses réserves émises par les participants. Le débat vient trop tard, à la veille de la prise de décision alors que de nombreuses associations le demandent depuis plus de dix ans. La décision de l'enfouissement des déchets est déjà prise et le débat n'y changera rien. Un débat de quatre mois est trop court pour permettre une décision sur un sujet d'une telle complexité et représente une caricature de démocratie. Enfin, le débat devrait être a minima national et si le peuple doit s'exprimer, c'est par référendum. Déjà, le compte-rendu souligne que le débat porte pour beaucoup sur le refus du nucléaire et cite le slogan du *Réseau Sortir du Nucléaire* : « Les déchets : commençons par ne plus en faire. »

Malgré ces réserves émises lors du débat public, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs est bien votée le 28 juin 2006 dans un contexte difficile et en présence de quelques parlementaires seulement. Cette loi ne paraît par conséquent pas légitime à beaucoup d'opposants au projet. En 2014, la Commission Nationale du débat public le rappellera une nouvelle fois dans un second rapport sur le sujet de la gestion des déchets radioactifs : « Par ailleurs, les associations ont fait part de leur déception, parfois de leur colère devant ce qu'elles estiment être la non-prise en compte dans la loi de 2006 des conclusions du débat de 2005-2006 sur les options de gestion des déchets radioactifs de haute et moyenne activité, tendant à étudier, parallèlement au stockage profond, la solution d'entreposage pérenne en surface⁴⁰ ». Six ans après le premier débat public, un second débat est en effet organisé en 2012. Il ne peut cependant avoir lieu dans des conditions normales : « Un certain nombre d'opposants ont empêché la tenue des réunions publiques. Ce fut le cas à Bure, le 23 mai, du fait d'une centaine de manifestants. Ce fut le cas à Bar-le-Duc le 17 juin où 150 personnes environ ont finalement empêché la vice-présidente Europe-Ecologie les Verts du Conseil régional de Champagne-Ardenne de s'exprimer alors même qu'elle exposait les raisons de son opposition au projet Cigéo⁴¹ ». Comme le relate Pierre le Hir dans son article *L'impossible dialogue sur le stockage des déchets radioactif* dans le Monde du 06/12/2013, il n'y aura que 18 minutes de débat direct. La suite se passera sur Internet. En effet, « malgré les demandes de la CNDP auprès des pouvoirs publics afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue et la sérénité du débat, aucune mesure concrète n'a été prise⁴² ». Les associations ont quant à elle continué à appeler au boycott des neuf débats contradictoires organisés sur Internet du 15 mai au 15 décembre 2013, complétés par un panel de citoyens. Or le débat public est un droit établi et protégé par une loi à valeur constitutionnelle et l'exercice de ce droit est une liberté fondamentale. Lorsque les militants associatifs et opposants au projet contestent l'exercice de ce droit, on peut dire qu'il s'agit d'une forme de remise

⁴⁰ Commission nationale du débat public, Bilan du débat public : Projet de centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne (Cigéo), Paris : 2014, CNDP. p 4.

⁴¹ Commission nationale du débat public, *ibid.*, p.5

⁴² Commission nationale du débat public, *ibid.*, p 5.

en cause de la démocratie représentative. Comment comprendre autrement ce refus d'obtempérer à la loi, censée pourtant représenter l'intérêt général, puisqu'émanant du souverain selon Rousseau ? Est-ce le sujet sensible du nucléaire qui pose problème et la difficulté des démocraties représentatives à gérer des situations techniques d'incertitudes⁴³ ?

Les militants continuent aujourd'hui encore à contester la légitimité des débats citoyens qui se sont tenus en 2006 et en 2012-2013. Un cercle vicieux se crée ainsi petit à petit menant à une absence totale de dialogue. Mais ces opposants ne sont représentatifs que d'une partie de l'opinion publique. Militants de la cause anti-nucléaire, ZADistes pour certains, en opposition plus ou moins radicale avec l'Etat pour d'autres, ils représentent un monde associatif limité et politisé. Leurs intérêts les rapprochent des groupes de riverains inquiets de voir s'installer dans leur sous-sol les déchets radioactifs de toute la France. Ces opposants locaux s'inquiètent concrètement pour leur terroir, leur santé, l'avenir de leurs enfants.

2.2.2.4 L'occupation du TVO : la traduction du dissensus exprimé par les intermittents.

Dans le cas du Théâtre Valle, nous pouvons analyser les différents moments et étapes de manifestation du dissensus de la part des différentes parties prenantes : les activistes (Intermittents du spectacle, acteurs, citoyens, professionnels de différents domaines) envers les institutions, les institutions envers les occupants, une partie de l'opinion publique envers les occupants accusés d'illégalité et d'avoir privatisé un bien public. Nous analyserons dans ce paragraphe le dissensus très radical de la part des militants, principalement les intermittents du spectacle, envers les institutions politiques (Mairie de Rome principalement). Le dissensus a été manifesté par des actions concrètes (occupation et intervention des forces de police) mais surtout par des campagnes de communication réalisées par le biais du site internet, des réseaux sociaux et de la presse. Le dissensus exprimé par les intermittents du spectacle a été très radical. Pour sauver le théâtre Valle de la menace d'une privatisation, les travailleurs du spectacle décident d'agir et d'occuper l'espace. Comme nous l'avons rappelé dans la description des enjeux culturels, en Italie, le théâtre vivait à cette époque une histoire turbulente et incertaine, le gouvernement Berlusconi avait décidé de supprimer l'ETI. Les rumeurs d'une possible privatisation du Théâtre Valle, le sillage euphorique laissé par la victoire du référendum sur les biens communs de l'eau, de la légalité et de l'environnement du 12 et 13 juin 2011, la précédente expérience du Nuovo Cinema du quartier San Lorenzo (quartier historique de Rome), ont poussé le groupe d'activistes à occuper le théâtre et à manifester leur dissensus face à ces perspectives considérées alarmantes. L'occupation a lieu le 14 juin 2011 mais le 13 juin, suite aux résultats du référendum, les occupants commencent leurs actions. Ils affichent sur la Place Sanniti une bannière « Come l'acqua come l'aria. Riprendiamoci il

⁴³ M.Callon, P.Lascoumes, Y. Barthe. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, 2001.

Valle » (Comme l'eau et l'air. Reprenons le Théâtre Valle). Un acte militant dont le but est de dénoncer non seulement le danger de privatisation d'un bien public comme le Théâtre Valle, mais aussi la crise alarmante de la culture en général, considéré surtout à cette époque comme un élément superflu dans la vie des gens, un privilège qui ne pouvait pas être maintenu par l'Etat. Sur le flyer distribué à l'occasion de l'occupation, les demandes des activistes semblent très claires : ils réclament la protection de la fonction publique du Teatro Valle et protestent contre les attaques subies par l'art et la culture en général. « Aujourd'hui, les travailleurs du spectacle, auto organisés, mobilisés ces derniers mois contre les attaques répétées subies par le monde de l'art et de la connaissance, ont occupé le Teatro Valle, qui, suite à la suppression de l'ETI à qui en avait été confiée la gestion, risquait de fermer⁴⁴. » Les occupants lancent un appel à tous les citoyens, aux artistes, aux intellectuels pour créer une action commune sur le futur du Théâtre Valle. L'appel est signé par des personnalités du monde culturel, notamment Andrea Camilleri, Toni Servillo, Emma Dante, Ascanio Celestini, Fausto Paravidino... L'occupation est vue favorablement par l'opinion publique et les citoyens participent activement aux assemblées et aux activités.

Le 23 juin 2011, les occupants du Théâtre ferment symboliquement l'entrée du Forum « Culture, fierté italienne » organisé par Italiafutura, fondation de l'industriel Luca Cordero di Montezemolo, pour exprimer leur dissensus par rapport à l'organisation de cet événement. Les occupants dénoncent des situations de plus en plus fréquentes, dans lesquelles la culture est gérée par des groupes d'intérêts privés (lobbies), qui ne sont intéressés que par le profit et qui, complices des institutions politiques, exploitent les travailleurs précaires et la précarité dans laquelle se trouve la création artistique. En juillet 2011, le chargé de la Culture de la Mairie de Rome déclare que les occupants doivent quitter le plus rapidement possible le théâtre, un bien public qui appartient à la nation et à la ville et qui ne doit pas être instrumentalisé.

Le 2 Septembre 2011, le TVO, avec d'autres espaces occupés, participe à l'occupation du Théâtre Marinoni, un « bijou » de la lagune de Venise. Il s'agit, là encore, d'un autre bien culturel abandonné et victime de spéculation immobilière. Cette action représente aussi une manifestation de dissensus envers la production cinématographique italienne. Les activistes invitent les acteurs, les réalisateurs, les producteurs, les scénaristes, les techniciens et tous les acteurs du secteur de l'audiovisuel à discuter de la criticité du système et à dialoguer. Aux politiques d'austérité, les activistes opposent une nouvelle façon de penser et de créer des films en Italie; un autre système de production du cinéma qui doit se concentrer davantage sur la qualité. Ils affirment que ce n'est plus le moment de mener des batailles isolées mais qu'il est nécessaire de surmonter les divisions entre les cas particuliers et les intérêts individuels. Une assemblée publique sera organisée le lundi 5 Septembre 2011 pour discuter des

⁴⁴ Roma.Repubblica.it, 14 Juin 2011
<http://roma.repubblica.it/cronaca/2011/06/14/news/teatro_valle_occupato_dai_lavoratori_come_l_acqua_l_aria_ora_la_cultura-17676373/>. [Consulté le 4/07/2015]

systèmes de production cinématographique et de la liberté de narration. Le lieu sera quitté le 8 Septembre mais l'occupation a permis d'ouvrir un débat autour d'un bien historique, abandonné depuis plusieurs années, ainsi que sur les systèmes de pouvoir qui administrent Venise. Les occupants revendiquent l'appartenance du théâtre au secteur public et demandent la démission du commissaire extraordinaire Spaziante, responsable du gaspillage de 37 millions d'euros, destinés à la construction du nouveau Palais du Cinéma qui n'a jamais été terminée.

Le 13 février 2014, une dizaine d'agents de la DIGOS (la force de police en charge des opérations spéciales), des inspecteurs du travail et de la ASL (organisme en charge des inspections sanitaires), se présentent au théâtre. Les occupants assument leurs actes et décident de ne pas laisser entrer les forces de police.

2.2.3 Une critique du projet dans un cadre démocratique : un désaccord pacifique et un dialogue encore possible ?

2.2.3.1 La cas Cigéo : un dialogue possible avec certaines parties prenantes.

Le CLIS (Comité Local d'information et de Suivi du Laboratoire de Bure) informe les habitants riverains sur le projet et son avancement. « Prévu par la loi du 30 décembre 1991, puis par celle du 28 juin 2006, le Comité Local d'Information et de suivi (CLIS), dans sa première version, a été installé le 15 novembre 1999 à Bar-le-Duc avec pour mission l'information de ses membres et des populations concernées sur les activités menées dans le laboratoire, et le suivi des recherches et des résultats obtenus. Il est composé de 91 membres représentant à la fois les deux régions de Lorraine et de Champagne-Ardenne et des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne et comprenant également des personnalités qualifiées⁴⁵ ». Un entretien mené avec le Secrétaire Général de ce Comité local, Benoît Jaquet, en août 2015 nous a permis d'en savoir davantage sur ses activités. Mr Jaquet nous a ainsi indiqué qu'il existait bien un débat au sein de l'opinion publique locale autour de la gestion des déchets radioactifs : « Le débat, s'il existe, a lieu localement. Dans le cadre du CLIS par exemple, il est virulent mais encore possible. Mais sur ce sujet, je pense que les positions sont assez figées. Et la complexité de la problématique n'attire pas le grand nombre... ». Le CLIS informe les riverains, tient des réunions, édite une lettre. Il permet à diverses parties prenantes de dialoguer, et une forme de collaboration entre le CLIS et certaines associations d'opposants est parfois possible sur certains sujets.

Au-delà du dissensus, des compromis et des ententes se font également jour entre parties prenantes. Certains élus locaux ou nationaux, certains représentants patronaux, syndicats ou entrepreneurs locaux sont plutôt d'accord avec la mise en place du projet. 1300 à 2300 emplois seront générés par Cigéo entre 2019 et 2025, puis 600 à 1000 pendant les cent ans d'exploitation⁴⁶. Compte tenu des difficultés

⁴⁵ CLIS de Bure, *Rôle et Composition du CLIS*, < http://clis-bure.com/cadres/c_role.html>. [Consulté le 06/09/2015]

⁴⁶ Projet Cigéo, brochure Andra, Paris : 2014, Andra.

économiques rencontrées par les territoires dans la Meuse et la Haute-Marne, tout projet permettant de redynamiser la région et de lui donner des perspectives économiques est le bienvenu auprès des responsables politiques locaux dont le mandat repose aussi sur le développement économique de leurs villes, départements et régions. 30 millions d'euros sont distribués annuellement aux deux départements qui se sont portés volontaires pour faire les recherches dans leur sous-sol et construire le laboratoire souterrain de Bure. Une belle façon d'acheter les consciences disent les opposants qui reprochent à l'Andra cette politique. Valérie Renaud, Directrice de la Communication et du dialogue avec la société de l'Andra répond quant à elle qu'il est normal que la nation toute entière reconnaisse l'effort de ces deux départements qui acceptent potentiellement d'enfouir dans leur sous-sol la totalité des déchets radioactifs français. Il s'agit ici de solidarité nationale envers une région qui fait passer l'intérêt général avant tout autre. Ces subventions permettent la modernisation et la construction de différents types d'infrastructures dans les villes et villages de la région. Dans le cadre du dialogue qui se noue localement avec certaines parties prenantes, on demande leur avis aux représentants du secteur du tourisme afin d'intégrer le site et sa visite dans le parcours touristique régional. Les entrepreneurs locaux ne sont pas oubliés : l'Andra met tout en œuvre pour aider les entreprises locales à répondre à ses appels d'offres, ceci afin de favoriser le développement de l'économie et du commerce local. C'est la politique d'achats locaux de l'Andra.

L'opinion publique est donc divisée sur la question de la gestion des déchets radioactifs. Mais une opinion publique plurielle, dont les représentants se regroupent en fonction de divers intérêts. Où se trouve l'intérêt général et qui en est le promoteur ? Chacun semble être le défenseur de l'intérêt général : les militants écologistes et les opposants au projet qui invoquent les dangers de ce type de projet d'une part. L'Andra missionné par l'Etat pour trouver une issue acceptable à la gestion des déchets radioactifs déjà produits, pour lesquels il faut trouver une solution afin de ne pas laisser le problème aux générations futures... Mais l'argument est également utilisé par les détracteurs du projet qui veulent quant à eux faire confiance à l'intelligence des générations futures pour trouver la meilleure solution... Intérêt général : un concept flou qui peut être utilisé par chaque partie prenante en fonction de sa vision du problème ?

2.2.3.2 L'occupation du TVO : un dissensus non violent de la part des institutions politiques et d'une partie de l'opinion publique.

Dans le cas du TVO nous pouvons parler d'un désaccord non violent entre les institutions et les militants. Les institutions politiques n'ont ainsi pas fait usage de la violence ni de la force mais ont, à plusieurs reprises, demandé aux occupants de libérer le théâtre. Le TVO reçoit en effet un fort consensus de la part de l'opinion publique qui va au-delà des frontières nationales (le Festival d'Avignon ainsi que le Théâtre de la Colline soutiennent notamment le TVO). Une expulsion violente des occupants aurait, sans doute, provoqué un fort dissensus de la part de l'opinion publique, très sensible et profondément

touchée par la crise et les mesures d'austérité. Pour bien comprendre les différentes étapes, il est important de préciser qu'au moment de l'occupation du théâtre, le maire de Rome est Gianni Alemanno, homme de droite, qui occupera ce rôle institutionnel jusqu'au mois de juin 2013 et qui à partir de cette date sera remplacé par Ignazio Marino, membre du Parti Démocrate, parti de centre gauche. Le Maire Alemanno garde le silence pendant le quatre premiers mois d'occupation. Au mois d'octobre 2011, avant le début du festival du Cinéma de Rome, ce dernier déclare cependant être ouvert au dialogue. Il annonce dans le journal Repubblica du 4 octobre 2011 : « Ces derniers jours, le ministre de la Culture, Giancarlo Galan, a attiré l'attention sur la question du Teatro Valle. Comme le Festival de Venise a été le lieu de la protestation, je voudrais donc que le Festival de Rome puisse devenir le lieu où annoncer une solution positive à cette expérience, qui a montré un fort attachement à la culture ». Dans un communiqué, les militants du TVO précisent leur désir de tenir les institutions en dehors de la constitution de leur projet afin de créer un espace de participation pour les citoyens et la communauté des artistes et pour se donner la possibilité d'imaginer de nouvelles façons de vivre ensemble. Au mois de mars 2012, une attaque médiatique est lancée par le Maire Alemanno, qui manifeste le souhait de confier la direction artistique du théâtre à Giorgio Albertazzi, un metteur en scène et un scénariste de cinéma et de télévision. Il attaque les militants du Valle, le théâtre étant devenu pour lui un squat masqué et il fait appel à leur responsabilité. Alemanno invite les militants à quitter rapidement les lieux. Les travailleurs du spectacle répondent dans le Corriere della Sera Rome du 26 mars 2012 : « Si Alemanno considère notre expérience comme illégale, cela signifie qu'il considère que les 2.200 citoyens qui sont devenus membres de la Fondation sont eux aussi illégaux. Le Maire n'a rien fait depuis un an, et maintenant il est en retard ». Jusqu'au dépôt officiel du statut de la Fondation Teatro Valle Bene Comune, on constate une attitude d'indulgence et même d'indifférence de la part du monde politique, car l'occupation est perçue comme une farce joyeuse qui finira par se terminer. Les déclarations du nouveau Président du Conseil, Matteo Renzi, sont par ailleurs très dures : « Quand ils me disent que, pour sauver la culture, il faut répéter l'expérience du Teatro Valle, moi, je dis qu'il y a d'autres solutions.»⁴⁷. Sa conception du bien commun rime en effet avec légalité, développement, bonne gouvernance, pas du tout avec occupation.

Avec le nouveau Maire de Rome, Ignazio Marino, pourtant classé à gauche sur l'échiquier politique, les occupants déclarent qu'un climat négatif s'est installé dans la capitale. Ils demandent- la lettre sera ensuite publiée sur leur site - à rencontrer le nouveau maire, pour pouvoir présenter les contenus innovants du Statut de la Fondation et ouvrir un dialogue sur les perspectives de ce parcours. La Mairie de droite menée par Alemanno ne sympathisait pas avec les militants de gauche, mais elle les tolérait ;

⁴⁷ SALA, Rita Renzi : "No al Modello del Teatro Valle Occupato" Il Messaggero , 28 Février 2014
< http://www.ilmessaggero.it/ROMA/CRONACA/renzi_teatro_valle_occupato/notizie/526269.shtml >
[Consulté le 22/07/ 2015]

jamais Alemanno n'avait parlé de l'éventualité d'une expulsion par la force, selon la presse pour éviter des problèmes au niveau politique. Il ne s'était pas non plus occupé des controverses juridiques sur la gestion du théâtre et du problème de l'illégalité. Le 07 Avril 2014, la chargée de la Culture de la Mairie de Rome, Flavia Barca, invite les occupants au dialogue et manifeste sa volonté de les rencontrer pour discuter ensemble du futur du Teatro Valle. L'objectif de cette rencontre est d'approfondir la connaissance de l'expérience du TVO, une institution autour de laquelle s'est développée une profonde réflexion sociale, culturelle, politique et scientifique. Depuis des mois, les militants du TVO avaient proposé un dialogue public aux institutions mais leurs demandes étaient restées sans réponse. Les activistes espèrent un engagement de la part des institutions et une reconnaissance de ce nouveau modèle de gestion. Cette proposition arrive à un moment très difficile pour la ville de Rome car plusieurs espaces autogérés sont évacués par la force (Angelo Mai par exemple). Des activistes en lutte pour les droits sociaux subissent des attaques et des intimidations de la part des forces de police. Le dialogue doit donc être ouvert, public et participatif. La rencontre avec Flavia Barca se déroule le 18 Avril et peut être suivie en direct sur Twitter. Mais le 26 Mai 2014, Flavia Barca présente sa démission. Le Maire Marino évoque alors une solution finale, mais sans laisser de possibilité de dialogue. Cette attitude de la part du Maire perturbe les militants qui demandent qui soit publié le compte-rendu du rendez-vous institutionnel. Ils déclarent : « Nous lisons avec préoccupation les déclarations du maire Marino qui semble s'orienter vers le désaveu de l'expérience menée par les travailleurs du spectacle et de la culture impliquant des artistes et des milliers de citoyens »⁴⁸. Le 9 Juillet 2014, Il Fatto Quotidiano, un journal indépendant, publie un dossier de 95 pages de la Maire de Rome concernant le TVO. Le dossier met en avant la nécessité de mettre fin à l'occupation illégale mais aussi les réalisations innovantes de cette expérience et la possibilité d'ouvrir un dialogue avec les occupants pour construire ensemble un projet commun. Le dissensus des institutions politiques de droite ou de gauche a donc été caractérisé par l'indifférence, la recherche de dialogue, la demande de quitter le théâtre et les accusations réciproques du non-respect de l'intérêt général. Nous arrivons au dialogue seulement au mois de mai 2014 avec une rencontre entre les militants et les institutions politiques représentées par Flavia Barca. Il s'agit d'une rencontre significative qui ouvrira la possibilité d'une solution finale et d'un compromis entre les parties prenantes et qui sera analysé dans le prochain paragraphe.

Les critiques à l'encontre du TVO viennent aussi de personnalités de la culture qui accusent les militants de concurrence déloyale, car ils ne payent ni loyer ni charges. Au-delà des questions économiques, des questions juridiques demeurent : les critiques contestent la légitimité des militants à gérer un bien public dont ils ont pris possession de manière illégale. Les militants déclarent avoir rendu aux travailleurs et à la communauté un bien qui appartient à tous et ce dans une forme ouverte, sans maître. Malgré la constitution de la Fondation, le préfet de Rome ne la reconnaît pas. Après trois ans

⁴⁸ Site Teatro Valle Occupato : Mise en ligne le 4 luglio 2014 < <http://www.teatrovalleoccupato.it/risposta-sindaco-marino-4-luglio-2014>> [Consulté le 22/07/2015]

d'occupation, le TVO n'a donc toujours pas de personnalité juridique. Le théâtre survit dans une sorte de limbes anarchiques. Le président de la SIAE (l'équivalent de la Sacem) dénonce en 2013 l'état d'irrégularité du théâtre qui bénéficie d'avantages incroyables parce qu'il ne respecte pas les règles de la concurrence, qu'il échappe complètement à l'impôt, qu'il ne paye pas les cotisations de sécurité sociale ENPALS et qu'il ne répond à aucune norme de sécurité pour les auteurs, les techniciens et les spectateurs.

2.2.3.3 Vers une solution finale pour le TVO : du dissensus au compromis.

Nous allons vers la fin du dissensus et vers la recherche d'un compromis pendant l'été 2014. Comme nous le rappellent Boltanski et Thévenot « dans un compromis on se met d'accord pour composer, c'est-à-dire pour suspendre le différent⁴⁹ ». Dans cette phase, les parties prenantes maintiennent une disposition orientée vers le bien commun. L'objectif principal est la recherche de l'intérêt général et donc également l'intérêt des personnes qui ne sont pas impliquées dans l'accord. Dans le cas du TVO se manifeste l'urgence de trouver un accord dans l'intérêt de toute la collectivité. Le dialogue s'installe enfin, après trois ans d'occupation. Une rencontre entre le Teatro de Rome et la Fondation Teatro Valle Bene Comune est organisée. L'objectif est de constituer un projet de théâtre participatif. Afin de préparer cette première rencontre, le TVO organise une assemblée publique pour pouvoir définir la proposition à présenter.

Le 11 août 2014, un communiqué de presse annonce une nouvelle phase : le TVO sort de l'état d'occupation pour devenir une institution reconnue, innovante et européenne, un modèle de gestion participative. L'engagement pris symboliquement par le Théâtre de Rome, à qui est confiée la gestion du théâtre Valle par les institutions politiques, est de mettre en place un projet commun pour lancer un théâtre participatif co-géré par une institution formelle et une institution informelle, créée par le bas et inspirée des principes du bien commun. Cet engagement devra se traduire par la signature d'une convention. Les militants affirment donc être prêts à suspendre leurs activités pour permettre à la surintendance d'effectuer les inspections nécessaires pour sécuriser l'espace. Le 11 Aout 2014, ils quittent le théâtre. L'idée d'abandonner le théâtre est l'hypothèse de dernier recours, l'assemblée permanente des activistes demande plus de temps pour la négociation. Mais arrive la lettre envoyée par Marinelli, le Président du théâtre de Rome, dans laquelle il manifeste sa volonté de réaliser un projet pour le théâtre Valle incluant l'expérience de la Fondation du Teatro Valle Bene Comune. Cette dernière réussit à convaincre les plus sceptiques. La décision est prise : il faut quitter le théâtre. Aujourd'hui, la convention n'est pas toujours signée, le dissensus de la Fondation Teatro Valle Bene Comune vers les institutions publiques continue à se manifester. Les militantes demandent une réponse de la part du politique. Il s'agit donc d'un compromis fragile « Le principe visé par le

⁴⁹ Luc BOLTANSKI, Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard, 2014 p. 337

compromis demeure fragile, tant qu'il ne peut être rapporté à une forme de bien commun constitutive d'une cité⁵⁰ ». Pour Boltanski et Thévenot malgré le fait que le compromis soit la solution préférable aux autres, les parties prenantes maintiennent leur appartenance à leur monde d'origine. Le compromis est exposé à la controverse et son caractère composite peut être dénoncé comme un simple arrangement entre intérêts particuliers complètement détaché de toute forme de bien commun. Dans le cas spécifique du TVO il y a eu donc un simple arrangement entre intérêts, le théâtre est fermé, il n'y a aucun projet culturel. Où se situe donc l'intérêt général ?

2.3 Au-delà du dissensus, l'indifférence de l'opinion publique à l'égard de sujets d'intérêt général.

Au-delà du dissensus qui existe autour de la gestion des déchets radioactifs dans l'opinion publique française et autour du teatro Valle dans l'opinion publique italienne, il est un autre facteur qu'il est nécessaire de prendre en compte. Il s'agit de l'indifférence d'une grande partie de l'opinion sur ces sujets. Selon Valérie Renauld, 80% de l'opinion publique française n'aurait aucun avis sur la question de la gestion des déchets radioactifs. Un chiffre qui interpelle et qui nécessite un minimum de réflexion.

2.3.1 Une opinion publique qui se désintéresse de sujets d'intérêt général.

2.3.1.1 Le cas des déchets radioactifs

Il semble, d'après les spécialistes de la question (Andra au niveau national et local et CLIS au niveau local) que la question de la gestion des déchets radioactifs n'intéresse globalement pas l'opinion publique française. Ainsi, de mars à octobre 2002, le CLIS a mis en œuvre une campagne de communication visant à le faire connaître auprès de la population des communes proches du laboratoire. Cette campagne se déclinait en un volet presse en trois vagues, un volet radio avec différents spots d'une minute, un volet affichage toute l'année sur trois panneaux proches du site de Bure et un mailing dans les boîtes aux lettres. La structure a procédé à un post-test de communication afin d'avoir une meilleure idée de sa notoriété auprès des habitants localement et de l'efficacité des campagnes d'informations menées. La notoriété spontanée du CLIS reste très basse malgré la campagne : seuls 2% des interviewés connaissent cet organisme contre 15% pour l'Andra⁵¹. La notoriété assistée du CLIS est de 25%, contre 60% pour l'Andra. La campagne de communication a été relativement efficace en termes de souvenir publicitaire assisté, compte tenu des supports utilisés et des différentes vagues (de mars à octobre 2002) : elle a touché près d'une personne sur cinq. Cette campagne a également montré la faible connaissance des outils d'information mis à disposition du public : 86% des personnes interrogées n'en connaissant aucun parmi le numéro azur, le site Internet et l'espace d'information du lavoir de Bure. Seuls 3% des interviewés ont déjà consulté/appelé/visité un de

⁵⁰ Luc BOLTANSKI, Laurent THEVENOT, *ibid.*, p. 338.

⁵¹ Adonnante Conseil, CLIS. Post-test de communication. Rapport. Novembre 2002.

ces trois outils. La campagne a cependant permis d'accroître la connaissance du CLIS et des outils d'information mis en place par la structure à l'attention des riverains. Mais les chiffres, même s'ils datent un peu, montrent le peu d'intérêt que la population locale accorde finalement au Laboratoire de Bure et au projet Cigéo, malgré une campagne de communication ciblée.

Une étude plus récente nous montre par ailleurs l'état de la situation au niveau national. En 2015, le CREDOC a réalisé la treizième vague du Baromètre de l'opinion sur les déchets radioactifs. La notoriété spontanée de l'Andra est faible, 5% tandis que sa notoriété assistée s'établit à 28%⁵². Malgré ces résultats et c'est tout le paradoxe, les Français interrogés pensent à 59% qu'il existe un organisme ayant pour mission de prendre en charge les déchets radioactifs, sans bien en connaître le nom. Malgré les efforts importants de l'Andra et d'autres acteurs pour informer et communiquer autour des déchets radioactifs, la connaissance globale des Français sur le sujet reste faible. 83% des Français interrogés ne se sentent pas bien informés sur les déchets radioactifs et lorsqu'on leur pose la question, 75% souhaiteraient d'ailleurs être mieux informés en la matière. On constate qu'il existe donc un véritable paradoxe : un organisme en charge de la gestion des déchets radioactifs existe, il est missionné par l'Etat et communique sur le sujet. Un Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure a également été créé dans le but d'informer les populations riveraines. Des associations d'opposants sont par ailleurs actives et font entendre leur voix et leur avis. Or toutes ces actions ne semblent pas avoir d'impact important auprès de la population, tant localement qu'au niveau national. Cette indifférence est constatée par les organismes qui sont chargés de s'occuper de la question des déchets radioactifs. Tant Valérie Renaud de l'Andra que Benoît Jaquet du CLIS de Bure reconnaissent qu'il n'est pas facile d'intéresser l'opinion publique à ce dossier, malgré de nombreuses actions menées chaque année dans le but d'informer, voire de mobiliser les citoyens. Pourtant, le sujet est important, c'est un sujet d'intérêt général qui implique la nation toute entière aujourd'hui mais aussi demain puisque nos enfants, nos petits-enfants et nos descendants sur plusieurs générations seront concernés par la gestion des déchets radioactifs et que les décisions qui sont prises aujourd'hui impacteront l'avenir de notre société toute entière. Il est donc surprenant que ce sujet, qui semble intéresser les Français lorsqu'on leur en parle, trouve dans la réalité aussi peu d'écho. Y aurait-il, comme on le voit souvent dans les enquêtes d'opinion, un décalage entre le déclaratif (je souhaite en savoir plus sur les déchets radioactifs) et la réalité (je ne me renseigne pas sur le sujet) ? Ou bien les tentatives de communication de l'Andra, du CLIS de Bure et des associations d'opposants auraient-elles toutes échouées ?

L'indifférence des citoyens français par rapport à la gestion des déchets radioactifs est-elle à mettre sur le compte du flou relatif entourant la notion d'intérêt général ? On peut ainsi estimer que les citoyens font globalement confiance à l'Etat pour prendre les décisions qui conviennent pour la collectivité. En outre, le thème même de déchets n'est pas très vendeur dans une opinion publique qui passe d'un sujet

⁵² CREDOC. Baromètre de l'opinion sur les déchets radioactifs (édition 2015). Paris, avril 2015.

à l'autre de plus en plus vite, aidée en cela par des médias pour lesquels une information chasse l'autre. Dans une société traversée par la crise, dont les fondements sont remis en cause par un chômage endémique et bouleversée par des changements géopolitiques profonds au niveau international, qui aurait envie de penser à la gestion des déchets radioactifs, question anxiogène puisqu'interrogeant notre capacité collective à penser l'avenir sur des centaines de milliers d'années à un moment où cet avenir est sujet à tant de questionnements ? Qui aurait envie de s'intéresser à une question qui l'amènerait potentiellement à remettre en cause son mode de vie actuel ? En effet, l'opinion publique est-elle réellement consciente de la façon dont est produite l'électricité qu'elle consomme ? Parler de ce sujet, c'est inmanquablement s'interroger sur les choix énergétiques de la France. Qui, à l'heure de la crise économique, serait partant pour payer son électricité plus cher ou remettre en cause son mode de vie en consommant moins d'électricité par exemple ? L'opinion publique, même si elle a beaucoup évolué sur les sujets liés à l'environnement et a pris conscience des problèmes qui se posent, n'en est pas encore à l'étape de l'action et des prises de décisions, s'en remettant aux politiques auxquels elle ne fait paradoxalement pas confiance. Est-ce dû à la croissance de l'individualisme dans notre pays, chacun profitant de ses avantages et refusant de se projeter dans l'avenir en agissant maintenant, quitte à se contraindre, pour que les générations futures aient un avenir viable ? Ou est-ce davantage une question ontologique à laquelle l'être humain refuse d'être confronté ? Ce n'est pas l'objet de ce mémoire de répondre à ces questions, mais il nous a semblé intéressant néanmoins de nous les poser.

2.3.1.2 Le cas du TVO.

Pour comprendre l'indifférence de l'opinion publique par rapport aux politiques culturelles mises en place par les différents gouvernements, il faut analyser sans rentrer dans les détails la situation politique italienne et le mécontentement d'une partie de l'opinion publique italienne. Le berlusconisme a changé le scénario politique, économique et social de l'Italie et créé un climat de méfiance envers la classe politique. Peut-on parler de crise de la démocratie représentative ? Sans doute une large majorité de la population ne s'incarne pas dans un personnage plus médiatique que politique comme Silvio Berlusconi. Pendant le gouvernement Berlusconi nous avons assisté à la suppression d'institutions culturelles importantes : l'ETI, l'Institut national d'astrophysique et de l'Institut National d'Océanographie et de Géophysique expérimentale et à l'élimination ou à la réduction de 50% des contributions publiques pour environ 232 organismes, institutions, fondations, centres culturels et de recherche parmi les plus prestigieux en Italie (l'Institut Gramsci, l'Institut italien pour les études philosophiques, la Quadriennale de Rome et Triennale de Milan, le Centre Expérimental de Cinématographie). Selon un rapport du Censis⁵³ (Centre d'Etude d'Investissements Sociaux) l'Italie est l'un des premiers pays au monde dans la classification des sites culturels de l'Unesco, grâce à une offre culturelle très diversifiée. Elle réussit

⁵³Censis Rapport annuel sur la situation sociale du Pays 2014
< http://www.ipasvi.it/archivio_news/attualita/1375/SINTESI%20RAPPORTO%20CENSIS%202014.pdf> [Consulté le 23/07/2015]

cependant très mal à mettre en valeur son riche patrimoine. Le nombre de travailleurs dans le secteur culturel (304.000, 1,3% du total) est bien inférieur à celui de la France (556.000). En 2013, le secteur culturel a généré une valeur ajoutée de 15,5 milliards d'euros contre 27 pour la France. Selon ce rapport l'opinion publique italienne a peur pour l'avenir. Le contexte humain et social du pays n'est pas enthousiasmant, la pauvreté se généralise de plus en plus, la capacité à produire de la richesse diminue, les ressources destinées à la vie sociale et culturelles baissent. De 2010 à 2013 le pourcentage des italiens qui ont visité un musée a baissé de 30,1 % au 20,7%, qui ont visité un site archéologique de 23,2 % au 20,7 %, qui ont écouté un concert de musique classique de 10,5% à 9,1%. L'opinion publique a-t-elle inconsciemment accepté l'idée que la culture était un luxe que l'on ne pouvait se permettre en temps de crise ? Elle est affligée par d'autres préoccupations politiques et la culture est un sujet de moindre importance pour lequel elle n'a pas la force de se battre.

2.3.2 Le problème de la représentativité au sein d'une opinion publique majoritairement indifférente.

L'analyse du dissensus sur des sujets d'intérêt général, qu'il s'agisse de l'environnement ou de la culture est intéressante dans le sens où elle nous pousse à nous interroger sur le système de représentativité mis en place au sein de l'opinion publique. L'opinion publique, nous l'avons vu, est multiple et les parties prenantes qui la constituent, qu'il s'agisse du projet Cigéo ou du Teatro Valle sont extrêmement diverses. Certaines sont en dissensus, d'autres s'accommodent de la situation. Mais ce sont finalement les parties prenantes qui sont en dissensus qui font le plus entendre leur voix. Peut-on dire que ces parties prenantes en dissensus sont représentatives de l'ensemble de l'opinion publique ? Les intermittents du spectacle qui occupent le Théâtre Valle à Rome représentent-ils l'ensemble de l'opinion publique italienne sur les questions relatives à la culture ? Peut-on dire qu'un petit groupe de citoyens (les associations écologistes ou anti-nucléaires) est légitime à représenter l'opinion de l'ensemble de la population française sur le sujet de la gestion des déchets radioactifs ? Sachant que le projet Cigéo, nous l'avons vu, intéresse beaucoup plus les associations locales et les riverains que la population en général, la question n'en est que plus pertinente.

La représentativité en démocratie est une question qui se pose lorsque l'on étudie le dissensus dans le cas de la gestion des déchets radioactifs notamment. M.Callon, P.Lascoumes et Y. Barthe évoquent d'ailleurs cette question dans le chapitre A la recherche d'un monde commun de leur ouvrage que nous avons cité plus haut *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Ils y parlent de la crise de la démocratie, que les opposants au projet Cigéo incarnent en refusant de donner leur confiance aux élus et en remettant en cause des décisions inscrites dans la loi : « Cette critique de la démocratie (que l'on songe aux interminables remises en cause du régime des partis, à la stigmatisation de leur sclérose, mais également à la dénonciation de la coupure grandissante entre le peuple réel et ses

représentants) trouve évidemment son point d'ancrage dans le paradoxe de la représentation⁵⁴. » Mais l'on peut aussi retourner cette critique et se demander si quelques associations et militants sont finalement représentatifs de l'ensemble de l'opinion publique française et s'interroger sur cette indifférence de la société à un sujet pourtant crucial pour elle... Au-delà de la question de la représentativité du dissensus au sein de l'opinion publique, le fait qu'une partie de l'opinion publique interpelle les pouvoirs publics et serve de sentinelle pour l'ensemble de la population est peut-être positif dans une démocratie. Cette fonction d'interpellation est un outil précieux pour l'ensemble de l'opinion car elle lui donne l'occasion, si elle veut la saisir, d'être sensibilisée et de réfléchir à des sujets d'intérêt général.

Le TVO représente quant à lui un exemple de démocratie participative réussi appliquée à la culture. Cette expérience a sans doute apporté un changement et ouvert une réflexion sur d'autres modèles de gestion possibles et applicables à un sujet d'intérêt général. Mais comment exporter ce modèle à d'autres secteurs ? En Italie, le débat reste ouvert pour les activistes du TVO qui attendent toujours une réponse de la part des institutions politiques.

Le sujet de ce mémoire n'est pas la place du politique, mais le rôle de la communication. En l'écrivant néanmoins, nous n'avons pu faire l'économie d'une réflexion sur la place et le rôle du politique, car les sujets d'intérêt général, qu'il s'agisse de la culture ou de l'environnement, sont au cœur même du politique et de la vie de la cité. Ces sujets sont très complexes car ils impliquent de tenir compte de l'intérêt général, conception assez floue au sein de l'opinion publique comme nous l'avons vu, mais exigent également la présence du politique dans un contexte de remise en cause et de crise de la démocratie. Il est donc important, au moment où nous allons nous interroger sur le rôle de la communication, de garder en mémoire l'importance de la place du politique et la définition du concept d'intérêt général. En effet, intéresser une opinion publique en grande majorité indifférente à un sujet est en soi un défi... que nous allons tenter d'analyser dans notre troisième partie.

Dans cette deuxième partie, nous sommes entrées au cœur de notre problématique en nous penchant sur nos terrains respectifs, la culture et l'environnement. Après avoir justifié nos choix et présenté nos sujets d'étude, nous avons pu analyser la nature des tensions et des divisions dans l'opinion publique à propos de ces sujets d'intérêt général. Nous nous sommes rendu compte que le dissensus provenait d'une partie seulement de l'opinion publique et qu'une grande majorité de la société ne s'intéressait pas nécessairement à ces sujets, pourtant d'intérêt général. Cela nous renvoie à la fin de notre première partie, où nous avons constaté que cette notion d'intérêt général, tout en étant indispensable à la bonne vie de la cité, semblait ne plus correspondre aux attentes de la majorité de l'opinion publique en proie à la crise économique et à une crise de confiance envers ses représentants politiques. Comment

⁵⁴ M.Callon, P.Lascoumes, Y.Barthe, *Agir...*, op. cit., p. 166.

dès lors envisager le rôle de la communication sur ces sujets d'intérêt général ? Peut-elle redonner du sens pour une minorité en dissensus et au-delà intéresser une opinion publique majoritairement indifférente ? Quels sont les enjeux et les écueils pour la communication ?

Troisième partie :

3 Le rôle de la communication : redonner du sens et faciliter le dialogue ?

Dans cette troisième et dernière partie de notre mémoire, nous allons nous intéresser au rôle que la communication peut être amenée à jouer auprès d'une opinion publique en dissensus, voire indifférente à des sujets d'intérêt général. La communication peut-elle donner, voire redonner du sens et apaiser les tensions ? Est-ce bien sa fonction ? Comment articuler la responsabilité des politiques, qui nous l'avons vu, ont une place centrale dans le dispositif d'intérêt général en tant que représentants de leurs concitoyens ? Le rôle de la communication ne serait-il pas tout simplement, au-delà de fournir de l'information, d'ouvrir et de conserver un dialogue avec la plus grande partie de l'opinion publique, en se positionnant comme conseil et en accompagnant le politique, même si cela comporte quelques écueils ? Nous allons tenter de répondre à ces questions qui, en tant que professionnelles de la communication, nous semblent capitales.

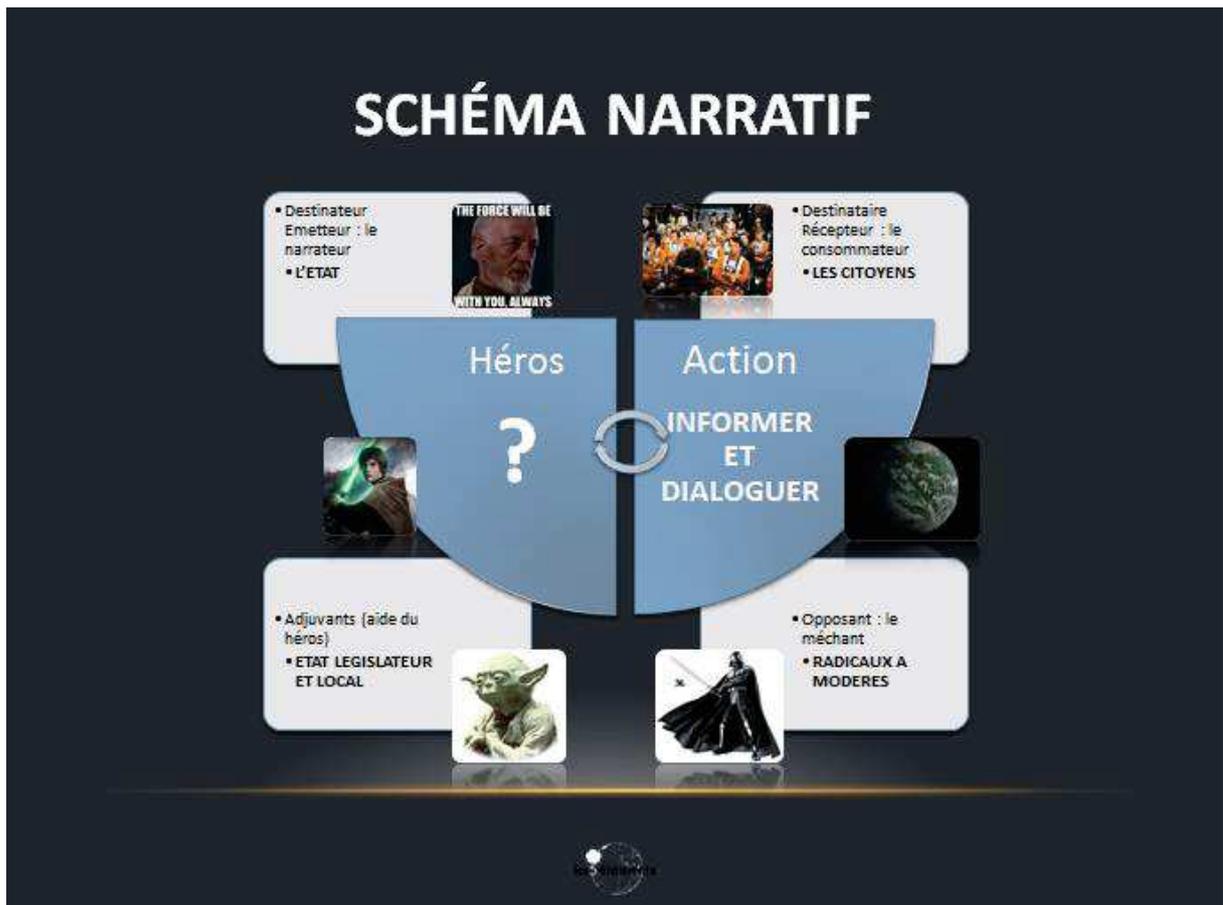
3.1 La communication comme outil/technique servant à redonner du sens au sein de l'opinion publique.

3.1.1 Communiquer pour informer.

3.1.1.1 Une information cruciale pour raconter l'histoire des déchets radioactifs.

Toute action de communication permet à un émetteur de faire passer un message à un récepteur. L'étude de la sémiologie nous donne des modèles d'analyse pour affiner cette affirmation. Le signe, le signifiant et le signifié nous permettent de décrypter un système cohérent, où la communication va avoir un sens particulier. Les modèles d'analyse, qu'il s'agisse du schéma de Jakobson ou du schéma actanciel de Greymas que nous avons utilisé pour décrypter le récit communicationnel mis en forme par l'Andra (voir ci-dessous), reprennent tous la trilogie incontournable de l'émetteur, du message et du récepteur.

SCHÉMA NARRATIF



Or, dans le cas de la gestion des déchets radioactifs et du projet Cigéo, la multiplicité des parties prenantes que nous avons décrite dans la partie précédente fait que l'on trouve une multiplicité d'émetteurs. Chacun émettant ses propres messages en nombre important, il est très difficile de les hiérarchiser pour le/les récepteurs, eux aussi potentiellement nombreux. En outre, nous l'avons vu également, beaucoup de messages sont contradictoires, entre l'Andra qui se veut rassurant et les opposants dont la communication peut se faire sur un ton anxiogène, proche dans certains cas de la théorie du complot. Tous ces messages, émis par des parties prenantes très diverses, se trouvent mélangés dans une opinion publique pour une grande part indifférente au sujet, nous l'avons également montré.

Dans ce contexte, chaque partie prenante communique d'abord dans un but informationnel, pour que le récepteur puisse disposer d'une information fiable et juste selon elle. L'Andra, émetteur principal puisque mandaté par l'Etat pour gérer les déchets radioactifs et le projet Cigéo, a ainsi mis l'accent sur l'information des publics dans son plan de communication 2009-2014 que nous avons pu consulter. Pendant cette période, la communication externe a en effet été « axée sur l'information, la pédagogie, la visibilité et le dialogue⁵⁵ », l'objectif étant de produire une information de référence et de construire

⁵⁵ Plan de communication 2009-2014. Andra.

une image rationnelle du sujet. C'est dans ce sens que de nombreuses campagnes d'information ont été menées localement ou plus largement au niveau national. Pour Valérie Renaud, Directrice de la communication et du dialogue avec la société de l'Andra, il était nécessaire de faire connaître le sujet de la gestion des déchets radioactifs, puisque nous l'avons vu, une grande partie de la population française ne sait pas de quoi il s'agit et ne s'y intéresse pas spécialement. L'accent a donc été mis sur l'information afin de faire prendre conscience du sujet, d'ouvrir le débat : organisation d'événements, de portes-ouvertes pour permettre à la population de visiter le laboratoire de Bure, expositions, conférences, journaux de l'Andra, réunions d'information, présence sur les réseaux sociaux et sur Internet via différents sites, vidéos pédagogiques et ludiques, campagnes d'informations décalées... Tout ce qui peut permettre de donner du sens au projet, d'éclairer des éléments de contexte afin d'ouvrir un dialogue avec l'opinion, au-delà du dissensus avec les opposants, est mis en avant par l'Andra, tant au niveau local où il faut rassurer sur la sécurité, qu'au niveau national où il faut sensibiliser l'opinion afin d'avoir un vrai débat. Le débat public en 2012-2013 aurait pu être une occasion de renforcer la communication sur le sujet, mais il n'a pas pu se tenir comme prévu ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

De leur côté, les opposants communiquent également beaucoup, afin de donner leur avis sur le projet. Pour eux, la communication en provenance de l'Andra est partielle puisque l'Agence est juge et partie, ayant reçu mandat de mettre en œuvre le projet Cigéo de la part de l'Etat et ne pouvant donc être objective. Ils perçoivent leur rôle à la façon d'un contre-pouvoir, permettant de contrebalancer les informations en provenance de l'Andra. Pour cela, ils utilisent les mêmes techniques et outils de communication que l'Andra : site web, blogs, réseaux sociaux, mobilisation sociale au sein du réseau d'opposants, organisation de manifestations et de réunions... Ils reprochent certes à l'Andra ses moyens financiers qu'eux n'ont pas pour la plupart, mais réussissent néanmoins à offrir une information discordante à celle qui est donnée par l'Andra. La généralisation de l'Internet est un facteur clé permettant à ces avis différents de s'exprimer. Les opposants ont aussi parmi eux des spécialistes de la communication, comme Michel Guéritte, qui nous l'avons vu dispose d'un site et d'un blog hébergé sur Médiapart et qui sait également mobiliser des décideurs et influenceurs autour de la cause qu'il défend. Il a ainsi organisé un groupe de réflexion autour de Monseigneur Marc Stenger, Evêque de Troyes et Président de Pax Christi France et élaboré un fascicule intitulé *Gestion des déchets nucléaires. Réflexions et questions sur les enjeux éthiques*, que l'on peut trouver en ligne sur son site. Ce document procède à une critique en règle de la communication de l'Andra et dénonce un conflit d'intérêt puisque les instances en charge d'informer sont aussi les instances en charge du projet. Il utilise également dans ce document les termes de bien commun, de principe de précaution, et utilise l'argument de la responsabilité des générations présentes envers les générations futures, termes et arguments également utilisés par l'Andra mais dans une autre optique. On le voit donc les techniques de communication sont bien connues et utilisées par les opposants. Une autre illustration en est le carton d'invitation destiné à célébrer les sept ans de l'Association Bure Zone libre (voir document en annexe 3).

L'analyse de ce visuel montre combien les codes de la communication sont intégrés par les opposants. Avec cette carte d'invitation à un anniversaire dont le fond est de couleur rose, couleur traditionnellement dévolue aux petites filles, nous nous situons dans le domaine de l'enfance. Une petite fille est d'ailleurs représentée sur le carton d'invitation qui indique d'une écriture enfantine : « pour ses 7 ans, BZL t'invite à son anniversaire, le 26 février ». Une adresse postale, un numéro de téléphone et une adresse email sont à disposition afin de permettre aux invités de répondre. Mais là s'arrête la comparaison avec une carte d'invitation enfantine. Une dissonance attire le regard : la petite fille porte un masque en tricot qui ressemble à un masque à gaz. Sur le côté, on lit en biais : « déchets radioactifs, ne pas jeter sur la voie publique » et en bas du carton : « ... pour fêter ça on va embêter l'Andra : rdv à 14h30 devant les grilles du labo ». L'objectif de la communication est clair, les codes disruptifs sont tout à fait compris par les opposants et cette invitation est à la hauteur des flyers et autres brochures que pourrait produire l'Andra à moyens financiers identiques.

Enfin, il est à noter que la Commission Nationale pour le Débat Public, autre intervenant et émetteur de messages, a utilisé Internet pour communiquer et dialoguer avec le public lorsqu'il s'est avéré que le débat ne pourrait se tenir dans des conditions normales en 2012-2013. On constate là aussi que le développement d'Internet transforme les moyens d'information et de dialogue avec l'opinion publique et que des acteurs étatiques se saisissent eux aussi d'outils qui deviennent complètement banals aujourd'hui mais signifient néanmoins une évolution dans la façon de communiquer avec l'opinion publique, une instantanéité et en même temps un éloignement et une désincarnation de la parole. Là n'est pas le sujet de notre mémoire, mais cette évolution est particulièrement fascinante.

Ainsi, en informant les citoyens, chaque partie prenante a l'impression que ceux-ci auront individuellement les moyens de se faire une opinion objective sur le sujet de la gestion des déchets radioactifs. Informer et communiquer revient ici à donner du sens, à éclairer sur les enjeux, et à amorcer un dialogue lorsque celui-ci est possible.

3.1.1.2 Informer pour gagner la bataille de l'opinion : le cas du TVO.

Dans le cas du TVO nous avons aussi une multiplicité d'acteurs et des messages sans doute très contradictoires. Pour notre analyse, et pour bien comprendre le rôle de la communication et sa capacité à redonner du sens ou en tout cas à aider à mieux comprendre la complexité du phénomène, il est important d'analyser la communication et les outils de communication de deux émetteurs: le TVO et la Mairie de Rome. Dans un objectif purement analytique, nous pourrions diviser la communication du TVO en deux niveaux principaux, celui de la promotion des événements culturels et celui de la revendication de l'intérêt général. Mais dans la réalité, comme nous l'ont fait remarquer les communicants dans les interviews que nous avons menées, cette division n'existe pas, et la ligne de séparation entre les deux est purement formelle et artificielle. D'un côté, les communicants font la

promotion des activités culturelles très diversifiées –spectacles, projections de cinéma, débats et discussions autour de l’art et des biens communs, et, de l’autre côté ils doivent communiquer leur mission fondamentale : la reconnaissance du TVO et de la culture en tant que bien commun garant de l’intérêt général. Un simple spectacle, un débat sur les droits civiques est donc, pour les militants du TVO, un acte politique qui est lié à la lutte pour les biens communs. L’objectif de la communication est donc de donner du sens et faire comprendre à l’opinion publique la signification de cet acte. Comme nous l’avons montré dans la deuxième partie, le dissensus de la part des institutions publiques a créé une vraie bataille médiatique contre l’illégalité du TVO et une division dans l’opinion publique autour du concept d’intérêt général et de bien commun. Les militants du TV ont-ils finalement privatisé un bien public ? Qui est garant de l’intérêt général ? Qui protège le bien commun : les institutions ou les occupants ?

La communication doit donc fournir des informations précises et correctes sur la définition de l’intérêt général et du bien commun mais aussi une possibilité d’action pour passer de la théorie à la pratique. Elle doit également contribuer au partage d’information sur le concept d’intérêt général pour permettre que le processus de participation des différents acteurs (citoyens, associations, organisations, mouvements, administrations publiques) soit le plus fluide possible. Elle doit enfin résoudre d’éventuels conflits et avoir un rôle de médiation. Ces aspects sont très visibles dans les stratégies de communication et les outils mis en place par le TVO. Dans un premier temps, l’objectif principal était de donner du sens à l’acte illégal de l’occupation. Comment un acte illégal, comme l’occupation, peut-il s’inscrire dans un processus de défense de l’intérêt général ? Et, dans le cas du TVO, dans une vraie bataille pour la défense des biens communs ? Pour atteindre cet objectif, les militants ont choisi d’utiliser différentes stratégies. Tout d’abord, ils ont adopté une communication non conventionnelle, c’est-à-dire une forme originale de communication qui tente de démonter les pratiques, les idées, les attitudes et les comportements cristallisés par le temps et l’habitude. Nous parlons de communication non conventionnelle dans le cas du TVO car il s’agit de campagnes de communication qui ne respectent pas un plan de communication et qui ne prévoient pas l’utilisation d’affiches, de spot publicitaires, d’annonces radio mais une stratégie alternative, faite de performances, de vidéos ou court-métrages diffusés sur internet. Grâce à l’aide de la philosophe Federica Giardini, les militants du TVO ont travaillé à la création d’un nouveau langage. Dans ce contexte, l’occupation ou plutôt l’acte d’occuper prend une signification nouvelle : « Occuper signifie remettre en question la définition de ce qui est légal et ce qui est illégal, la redéfinition des termes de la légalité par rapport à la légitimité. L’espace devient public. La situation politique de l’Italie est très fragile et l’occupation continue de sorte que le geste se transforme en un processus constituant: pour permettre une nouvelle façon de faire de la politique sans déléguer,

construire une autre façon de travailler, de créer, de produire, d'affirmer une autre idée du droit, au-delà de la légalité, de développer de nouvelles économies, au-delà du profit »⁵⁶.

Enfin, les communicants du TVO ont travaillé sur la construction de leur propre mythe dans l'objectif d'enrichir leur narration et de produire un panorama de significations ayant une capacité de cohésion. « Le mythe est un langage⁵⁷ » affirme Roland Barthes. Les communicants ont isolé trois mythes en particulier : le bien commun, les communards et la Commune de Paris ainsi que l'homme commun. Ces trois mythes ont contribué à créer une mythologie commune représentant l'horizon des signifiants qui caractérise toute la communication du TVO. C'est ce que les activistes et les communicants définissent comme un « imaginaire » capable d'évoquer l'expérience du TVO et que nous pouvons retrouver sur Internet, Facebook et Twitter. Les événements organisés, les débats, les assemblés publics organisés avec les citoyens et les institutions, les communiqués de presse, les rencontres, les appels en faveur du TVO signés par des artistes, les relations institutionnelles entretenues avec les juristes Mattei et Rodota, tout cela peut être considéré comme un principe organisateur et moteur de toute la stratégie de communication : un mythe. La vidéo publiée sur la chaîne YouTube du TVO pour ouvrir la rencontre pour l'Assemblée Constituant des biens communs à la présence de Rodotà le 13 avril 2013 est en ce sens emblématique⁵⁸. La vidéo est très simple et reprend le célèbre film Star Wars. L'événement des enclosures, c'est-à-dire de la clôture des terres en Angleterre entre le XVIe et le XIXe siècle, y est raconté, symbolisant la montée du capitalisme et de l'accumulation du capital par les propriétaires terriens. Il s'agit d'une vidéo simple, compréhensible; avec un embryon de storytelling. Le mythe de l'homme commun est bien visible dans le logo (voir annexe 4), réalisé par l'artiste Clet Abraham. Le logo représente en effet un petit homme noir, le bonhomme typiquement utilisé par les panneaux de signalisation routière. Cette image est celle d'un homme abstrait en qui chacun peut s'identifier car il n'a pas de connotation spécifique. L'homme prend en charge le mot "Valle" réalisé avec l'identité graphique utilisée lorsque le théâtre Valle était géré par l'ETI. Il prend en charge le bien commun, dans une invitation à tous les citoyens de s'occuper du bien commun. N'importe qui peut donc s'identifier à cette bataille pour le bien commun. En outre, cela permet d'éloigner l'image stéréotypée des occupants radicaux chics qui chercheraient seulement à accroître leur visibilité, accusation diffusée dans la presse par certains acteurs au moment de la manifestation de leur dissensus, comme nous l'avons vu précédemment. Le dernier mythe est celui de la Commune de Paris et des Communards. Le choix du nom est significatif, les activistes et les membres de la fondation, après des longues assemblées où la décision a été prise (selon le principe utilisé pour toute importante prise de décision) ont décidé d'appeler tout ceux qui adhèrent à la Fondation Teatro Valle Bene Comune : Communards. Certes les revendications des Communards parisiens de la fin du XIXe siècle ne sont pas les mêmes ; mais, si nous

⁵⁶ AA.VV *Teatro Valle Occupato La Rivolta dei beni comuni*. Roma : Derive Approdi I, 2012. p. 7.

⁵⁷ Roland BARTHES. *Mythologie*. Paris : Editions du Seuil, 1957. p. 9.

⁵⁸ Chaîne you tube Lavorat Spettacolo La Costituente dei Beni Comuni [Mise en ligne le 14 Avril 2014] <<https://www.youtube.com/watch?v=hLpW1mWyHwM>> [Consulté le 01 Septembre 2015]

analysons le contexte politique, culturel et social dans lequel l'expérience du TVO s'est instaurée, il est évident que ce choix rappelle l'héroïsme, l'utopie et se lie à une forme d'activisme politique qui part du bas. Différentes vidéos ont été réalisées par les occupants du TVO pour informer sur les événements du 14 Juin 2011 et pour répondre aux propos de l'acteur italien Luca Barbareschi, qui les avait accusés d'avoir occupé le théâtre pour bénéficier de visibilité médiatique et politique faute de talent. En réponse, les communicants du TVO ont réalisés deux vidéos où les messages publicitaires ont été remplacés par des slogans de protestation, une forme de critique face à certaines pratiques d'entreprise, sur le modèle de ciné journaux de l'époque fasciste. L'une de ces vidéos est en noir et blanc, une voix hors champ utilise des mots obsolètes pour expliquer ironiquement les événements du 14 Juin 2011. Cette voix présente de fausses rumeurs et ensuite la narration commence⁵⁹. Le langage simple et le style ironique sont utilisés pour expliquer des concepts complexes. Autre forme de communication utilisée par les mouvements de revendication : la manifestation. Sans doute s'agit-il d'une forme d'expression du dissensus. Dans le cas du TVO, c'est devenu un véritable outil de communication pour informer l'opinion publique mais aussi pour exercer une forme de pression sur les institutions.

Les opposants au TVO n'utilisent pas les mêmes techniques et le même langage. La communication de la Mairie de Rome est une communication institutionnelle, qui utilise comme outils les communiqués de presse, et comme canal, les médias traditionnels. Les mots les plus utilisés sont "légalité" et "sécurité". L'utilisation de ces mots en période de crise et d'austérité et dans un contexte dominé par l'incertitude est plutôt impactante. En effet, la majeure partie de l'opinion publique a besoin d'être rassurée et le politique devient le garant de la sûreté, car il est le défenseur de la légalité. Au début, la Mairie de Rome n'a pas communiqué sur le Théâtre Valle. Pour des raisons politiques, comme nous l'avons vu, le Maire Alemanno ne peut pas agir par la force et invite les activistes au dialogue et à la responsabilité. Tous les opposants de droite et de gauche parlent d'un problème de légalité et de la nécessité de redonner aux citoyens la jouissance du bien public. Le porte-parole est la personne qui représente l'institution: le Maire, le Président du Conseil ou la personne en charge de la culture, car la parole portée par la personne qui incarne l'institution a un poids considérable dans le processus d'influence de l'opinion publique. Au début l'occupation a été perçue par les institutions politiques comme un événement qui ne devait durer que quelques jours. Pour toutes ces raisons, il n'y a pas eu, de la part des institutions, de stratégie de communication car le destin du théâtre Valle était incertain et il n'y avait pas un projet de gestion culturelle.

La communication à visée informationnelle permet ainsi à l'opinion publique d'être tenue au courant de ce qui se passe, en lui donnant des informations parfois contradictoires. Celles-ci doivent permettre à

⁵⁹ Chaîne you tube Lavorat Spettacolo Teatro Valle Occupato- cinegiornale – notiziario n. 1 [Mise en ligne le 08 Aout 2011] < <https://www.youtube.com/watch?v=G4TEQb2dlm8> > [Consulté le 09 Septembre 2015]

chacun de se faire une opinion en fonction de sa vision des choses. Mais l'information redonne-t-elle vraiment du sens à une opinion publique déchirée entre plusieurs groupes aux avis résolument opposés. Donner de l'information suffit-il vraiment ? Au-delà de l'information, comment redonner du sens ?

3.1.2 La communication comme outil au service d'une cause : l'importance de la place du politique dans des sujets d'intérêt général.

3.1.2.1 La communication de l'Andra au service d'une mission d'intérêt général.

Dans le cas de la gestion des déchets radioactifs, la communication est au service d'un sujet d'intérêt général, ce que l'Andra considère d'ailleurs comme sa mission. En 2012-2013, la communication interne de l'Andra a ainsi initié un travail sur la définition des valeurs de l'Agence. Un livret, *Cultivons nos valeurs* a été édité en 2013, suite à ce processus. Cinq valeurs fortes émergent : l'engagement, l'intégrité, la performance, le respect, la responsabilité. Cette dernière est éclairée par deux autres valeurs complémentaires : le sens de l'intérêt général et la considération des générations futures. Pour l'Andra, il est donc clair que la communication, au-delà de l'information brute qu'il est nécessaire de transmettre sur le projet, a un fond et du sens. L'Andra estime avoir une mission d'intérêt général confiée par l'Etat. Or, nous l'avons vu dans notre première partie, même si la notion d'intérêt général est floue, elle ne peut être complètement isolée de la cité et du politique. Il est donc difficile d'évacuer le rôle des politiques dans des sujets d'intérêt général, en particulier pour le sujet des déchets radioactifs. En effet, ce sont les politiques qui sont ultimement responsables des décisions qui sont prises au niveau parlementaire et gouvernemental et c'est bien par l'Etat que l'Andra est missionné pour mettre en œuvre des solutions qui ont été votées par les représentants du peuple, qu'elle ne peut donc pas remettre en cause.

Les politiques, élus locaux, parlementaires et membres du gouvernement ont donc un rôle à jouer aux côtés de la communication pour redonner du sens à la gestion des déchets radioactifs, puisque ce sont eux qui ont pris, prennent ou prendront les décisions qui auront un impact sur les générations futures. Mais ils font face à la défiance d'une partie de l'opinion publique, qui les soupçonne de défendre des intérêts particuliers. Selon Michel Marie du CEDRA (collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs), « la majorité des politiques et des institutions reste actuellement empêtrée dans de sordides intérêts ». Pour lui, « Il n'est que de voir nos gens de pouvoir présenter le projet de Bure comme la solution aux déchets. Alors que nul-le ne peut prédire ce que pourrait devenir un tel dépôt sur des centaines de siècles, l'affirmation là de « l'intérêt général » n'a pour but que de camoufler des intérêts particuliers, ici à la poursuite de l'aventure nucléaire⁶⁰ ». La crise de la légitimité du système démocratique joue un rôle très important dans le cadre de la communication autour de la gestion des déchets radioactifs. La méfiance d'une certaine partie de l'opinion (en majorité composée des

⁶⁰ Entretien avec Michel Marie, Animateur/Porte-Parole du CEDRA, Collectif contre l'Enfouissement des déchets radioactifs, le 10/09/2015.

opposants au projet Cigéo) fait que toute tentative de communication de la part de l'Andra ou de l'Etat, comme nous l'avons vu d'ailleurs dans le cas de la CNDP, se trouve décrédibilisée. Redonner du sens passe alors par retrouver du sens dans la démocratie, retrouver de la confiance en ses représentants, retrouver du sens dans le vivre ensemble qui permettrait à la majorité de l'opinion publique totalement indifférente à la gestion des déchets radioactifs, de s'impliquer activement et de donner son avis sur ce sujet qui implique à long terme les générations futures.

En ce qui concerne l'Andra, il est donc important de faire en sorte que les responsables politiques aient une bonne connaissance des dossiers pour prendre les meilleures décisions possibles. Communiquer vers les décideurs politiques est donc indispensable pour l'Agence. Représentant les citoyens par le jeu démocratique, ils sont aussi en capacité de redonner du sens sur ce sujet d'intérêt général, en communiquant à leur tour vers leurs administrés et plus largement vers les citoyens. Leur donner des informations sur le dossier de la gestion des déchets radioactifs et les tenir au courant de son évolution est donc crucial. C'est aussi ce que Valérie Renaud appelle du lobbying responsable, une technique à disposition des communicants qui, nous l'avons vu dans notre première partie, est cependant mal perçue et acceptée par une grande partie de l'opinion française, héritière d'une vision « Rousseauiste » de l'intérêt général et pour laquelle le lobbying signifie défense d'intérêts particuliers et engendre une méfiance accrue envers ceux qui s'y adonnent.

3.1.2.2 Au-delà du TVO : une communication politiquement engagée autour du bien commun.

Dans le cas de la culture aussi la communication est au service d'un sujet d'intérêt général. En particulier, dans le cas du TVO, celle des biens communs a été qualifiée de véritable lutte. Or, quand les ressources disponibles pour la définition d'un plan de communication sont minimes, la communication non conventionnelle peut devenir une vraie tactique qui peut permettre d'atteindre des bons résultats, non d'ordre quantitatif (combien des personnes acheteront mon produit), mais qualitatif. La communication non conventionnelle peut permettre la subversion des modes de pensée, des comportements et des préjugés. Les finalités de cette technique de communication sont, dans le cas du TVO, de porter à l'attention de l'opinion publique le concept de bien commun. Il s'agit d'informer, de manière originale, un public qui a une conception du monde statique, ordonnée et stable. Les activistes du TVO ont donc essayé de réinterpréter la pratique de la manifestation politique, utilisé comme nous l'avons précisé, en tant que moyen de communication, pendant la manifestation de soutien aux biens communs du 17 mai 2014. Ils ont tout d'abord diffusé, sur leur chaîne YouTube, une vidéo promotionnelle d'environ 7 minutes, pour anticiper la manifestation/performance, dont le slogan est : « le mouvement fait du bien ». Quatre spots racontent l'histoire de quatre sportives, qui à travers leur performance tentent d'abattre les barrières qui séparent le sportif et le droit à vivre la ville. Le jour de la manifestation, ils ont imités des performances sportives. L'idée est née comme réponse créative à

l'interdiction de manifester dans certains lieux, symboles des institutions politiques de Rome. Le but de ces actions n'est pas seulement une tentative de transmettre un message, selon une logique unidirectionnelle, mais, dans cette nouvelle approche, il y a aussi une tentative d'attirer le public, de le faire participer aux pratiques de communications, de le surprendre. Dans la relation avec le public, il y a donc une tentative d'ouvrir une réflexion. Les communicants du TVO jouent beaucoup avec la signification des textes, des mots et des pratiques, cherchent toujours de nouvelles significations et tentent d'élargir le champ sémantique. Pour les activistes du TVO, le bien commun « n'est pas donné, il se manifeste à travers l'action partagée, il est le résultat de relations sociales entre pairs et source inépuisable d'innovation et de créativité. Le bien commun vient du bas et de la participation active et directe de la citoyenneté. Le bien commun s'auto-organise pour définir et défendre son indépendance face à l'intérêt propriétaire privé et aux institutions publiques qui gouvernent, avec des logiques privées, le bien public »⁶¹. Nous avons vu dans notre première partie que le concept de bien commun en Italie est ambigu. Au niveau institutionnel; il existe une conception de bien commun surtout liée au langage juridique. Le TVO a donc communiqué sur un nouveau modèle de gestion: les biens communs sont confiés à la communauté qui, grâce à la Fondation, s'occupe de leur protection et de leur développement pour le bien de la communauté et des générations futures.

Concernant la place du politique, le TVO a, dans un premier temps, manifesté la volonté de maintenir les institutions politiques en dehors de ses actions et de son projet jusqu'au moment de la constitution de la Fondation. A ce moment-là, il est demandé au politique de la reconnaître institutionnellement et de prendre acte de l'existence de ce nouveau modèle de gestion fondé sur les principes de la démocratie participative. Le TVO, comme nous l'a expliqué la philosophe Federica Giardini (voir la retranscription de l'interview en annexe 5), a travaillé sur un nouveau concept du politique inspiré de la conception de la philosophe Hannah Arendt. Le politique se présente sous la forme d'une constellation de concepts et d'idées, et c'est dans la relation que ces éléments entretiennent les uns avec les autres que se dessine le politique Arendtien. Arendt marque nettement le caractère politique de l'action en le définissant comme l'activité qui «sert à fonder et maintenir des organismes politiques⁶².» Puisqu'il apparaît découler de l'action, c'est donc à l'intérieur des limites du champ qu'elle recouvre que le politique devrait se trouver. « L'espace des apparences [espace public] commence à exister dès lors que des hommes s'assemblent sous le mode de la parole et de l'action; il précède par conséquent toute constitution formelle du domaine public et des formes de gouvernement, c'est-à-dire des diverses formes sous lesquelles le domaine public peut s'organiser⁶³.»

⁶¹ AA.VV *Teatro Valle Occupato La Rivolta dei beni comuni*. Roma : Derive Approdi I, 2012. p. 57.

⁶² Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 17.

⁶³ Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 224.

3.1.2.3 Communiquer vers les politiques : un choix stratégique pour l'Andra.

Dans la pratique, nous l'avons vu, il est impératif pour l'Andra, si elle veut remplir sa mission de service public et d'intérêt général, de faire du lobbying auprès des décideurs politiques afin de leur permettre de prendre des décisions en connaissant le sujet technique et difficile de la gestion des déchets radioactifs et de répondre aux questions légitimes que se posent les citoyens sur ce dossier. Bien connaître le dossier peut ainsi leur permettre de redire où se trouve la légitimité lorsqu'il y a contestation du projet. C'est bien en effet la loi qui a mis en place le projet Cigéo et c'est le Parlement qui vote les lois permettant l'avancement du projet. On peut y être opposé, puisque nous sommes en démocratie, mais contester la légitimité de la prise de décisions, comme cela est parfois fait par les opposants, revient de fait à contester le principe de représentation démocratique. Que peut la communication sur les déchets radioactifs face à cette contestation qui la dépasse ? Elle peut tout mettre en œuvre afin d'informer les élus pour qu'ils soient au courant du dossier et qu'ils puissent mener le débat sur la scène politique en redonnant sens et légitimité à leurs actions. Dans une société en crise par rapport à ses institutions, la communication ne peut redonner du sens dans une opinion publique en dissensus qu'avec l'implication du politique.

Mais nous avons vu dans notre première partie que le lobbying est controversé et sujet à soupçon en France. L'opinion publique s'en méfie, estimant que les intérêts particuliers n'ont pas à tenter d'influencer les décisions publiques. Cela signifie-t-il que la pratique est réellement mauvaise et qu'il faut s'en passer ? Ou peut-on pratiquer un « lobbying responsable » et transparent ? C'est une question qui s'est posée au cours de nos recherches et sur laquelle nous avons pu échanger longuement avec Valérie Renaud. Sur ses conseils, nous avons pris contact avec la Directrice Conseil du cabinet de lobbying Séance Publique, Guillemette de Durfort qui a bien voulu répondre à nos questions et nous éclairer sur le concept de « lobbying responsable » dont le cabinet est à l'origine. A la suite d'un questionnaire en interne sur ses propres pratiques, le cabinet a décidé de travailler sur le mode de la concertation pour mener une réflexion sur l'intégration de la pratique du lobbying à la démarche RSE. Pendant quelques trois années, des échanges ont eu lieu entre parties prenantes intéressées, qu'il s'agisse de professionnels du lobbying dans les entreprises, de parlementaires, d'administrations publiques ou d'universitaires. Le résultat de cette concertation a permis l'élaboration d'un référentiel « lobbying responsable ». Sur le site du cabinet www.seancepublique.com on trouve d'ailleurs une publication intitulée *Le lobbying responsable, c'est possible* qui détaille ce référentiel et donne des outils permettant de construire son propre lobbying responsable en interne. La transparence fait partie des impératifs mis en avant par le cabinet : transparence des démarches auprès des parlementaires, transparence des coûts induits par ces démarches, transparence concernant la liste des clients pour lesquels le cabinet travaille... Interrogée sur les motivations ayant poussées le cabinet à entreprendre une telle démarche, Guillemette de Durfort a indiqué qu'il y avait une volonté de la profession en général, et du cabinet en particulier, d'améliorer les pratiques du lobbying. En revanche, la défiance de

l'opinion publique à l'égard du lobbying en général ne semble pas avoir été une motivation majeure pour initier cette réflexion.

Informar les décideurs politiques afin de nourrir leur réflexion est donc aussi du ressort de la communication. Les professionnels du lobbying ont tout intérêt à réhabiliter la notion, à l'expliquer et la vulgariser pour montrer qu'il ne s'agit pas de manipuler les décideurs, mais de leur donner de façon transparente des informations leur permettant de décider en connaissant leurs dossiers. Il est également intéressant de montrer que lobbying et transparence ne sont pas forcément des termes opposés si l'on veut que cette technique de communication redonne vraiment du sens et apaise les tensions au sein de l'opinion publique. Mais cela est-il possible ?

3.1.2.4 Les relations institutionnelles du TVO.

La conscience de l'importance de la communication pour la défense des biens communs et pour éviter leur utilisation au service d'intérêts privés transparait clairement dans les propos des communicants du Teatro Valle. En matière de communication, pour informer les institutions publiques, un rôle fondamental est attribué par les communicants aux relations institutionnelles, c'est-à-dire à l'ensemble des activités que la Fondation doit mener pour entrer ou rester en contact avec ses publics influents. Les publics influents sont la Mairie de Rome - la compétence de la gestion du théâtre Valle étant passée du Ministère des Biens et des Activités culturels à l'administration de la Mairie de Rome suite à la suppression de l'ETI - les medias et, bien sûr, l'opinion publique. Il était nécessaire pour le mouvement des intermittents du spectacle d'être reconnu par les institutions en tant que sujet légitime, avec qui pouvoir dialoguer. Il était nécessaire de gommer l'étiquette négative attribuée par les médias à propos de l'occupation, leurs auteurs ayant souvent été catalogués comme des « okkupanti⁶⁴ ». Or, pour sortir de ce schéma narratif, les communiqués de presse n'étaient pas suffisants. Il fallait trouver d'autres acteurs étant d'accord pour défendre leurs motivations et objectifs et ce, publiquement. Les acteurs les plus importants ont été les deux juristes Stefano Rodotà et Ugo Mattei, qui ne sont pas des relais d'opinion, mais des professionnels, et qui ont mis à disposition leurs compétences pour la constitution de la Fondation et la bataille autour des biens communs. Stefano Rodotà est un personnage d'une grande importance du point de vue politique. Il a été, comme nous l'avons vu, Président de la Commission pour les biens communs, commission qui a été supprimée suite à la démission du Président du Conseil, Romano Prodi. Du point de vue politique, le TVO est donc devenu le lieu où le travail de cette Commission a continué. Du point de vue institutionnel, les rencontres organisées dans ce sens ont permis aux activistes de maintenir des relations avec des personnalités de première importance. Il ne faut pas oublier d'autre part tous les artistes célèbres qui ont soutenu le TVO et qui ont signé, dès le début de l'occupation, un appel de soutien : Toni Servillo, Nanni Moretti, Emma Dante, Andrea

⁶⁴ Il Tempo.it Al Valle gli okkupanti alzano la posta [Mise en ligne 10 Août 2014]< <http://www.iltempo.it/cultura-spettacoli/teatro/2014/08/10/al-valle-gli-okkupanti-alzano-la-posta-1.1297218>> [consulté le 20 Août 2015]

Camilleri, Franco Battiato, qui ont contribué à donner une image positive au TVO. Ces actions ont permis aux activistes de continuer à cultiver ces relations. Emblématiques sont les appels lancés sur les réseaux sociaux pour soutenir le théâtre dans le but d'exercer une pression sur les institutions et le politique et pouvoir affirmer leurs revendications. Du point de vue de la communication, ces relations institutionnelles ont permis au TVO d'être reconnu par les institutions politiques en tant qu'acteur, elles ont permis d'apaiser les tensions et d'aller vers la construction d'un dialogue. La place des institutions politiques reste néanmoins fondamentale, car le bien appartient à l'Etat et sans une signature officielle entre la Fondation Teatro Valle bene Comune et la Mairie de Rome ou le Ministère des Biens et des Activités culturels, l'expérience du TVO ne peut pas se poursuivre.

3.2 La communication pour apaiser les tensions et ramener le consensus : un objectif possible ?

3.2.1 La surenchère de communication par les parties prenantes apaise-t-elle les tensions ?

3.2.1.1 L'objectif des opposants au projet Cigéo : créer plus de tensions et alimenter le dissensus.

Nous l'avons vu, toutes les parties prenantes utilisent la communication pour informer, mobiliser et convaincre l'opinion publique du bien fondé de leurs actions. Chacun utilise le terme d'intérêt général, car le flou autour de la notion permet d'en faire usage comme chacun l'entend. Pour l'Andra, il s'agit de penser au bien des générations futures en trouvant une solution à la gestion des déchets radioactifs dont il faut s'occuper aujourd'hui, tandis que les opposants utilisent ce même argument pour dire qu'il ne faut pas stocker ces déchets par égard pour les générations futures en qui il faut avoir confiance pour trouver de meilleures solutions. On se trouve là dans une « guerre de la communication », selon le terme utilisé par Valérie Renaud. Chacun campe sur ses positions. L'Andra utilise des techniques connues de communication sur des sujets sensibles. Ainsi « depuis la loi sur les déchets nucléaires de 1991, on ne parle plus d' « enfouissement » mais de « stockage profond⁶⁵ » : on dénomme de façon positive une réalité afin de la faire accepter plus facilement par la population. C'est ce que l'on appelle la communication d'acceptabilité que Thierry Libaert décrit parfaitement dans son article *La Communication sur des sujets sensibles. Principes et Méthodes*. Les opposants vont quant à eux faire naître des controverses scientifiques en appelant des experts qui tentent de discréditer les positions de l'Andra. C'est ce que Thierry Libaert appelle la propagation du doute. Les opposants dénoncent l'absence de toute certitude (qui peut effectivement savoir comment les déchets radioactifs évolueront dans des centaines de milliers d'années ?) pour retarder l'adoption de mesures et s'opposer à la mise en œuvre du projet. Le doute est aussi le moyen d'établir une controverse et d'intéresser des médias en

⁶⁵ M.Callon, P.Lascoumes, Y.Barthe, *Agir dans un monde incertain*, op.cit., p 56.

quête de sujets susceptibles d'attirer l'attention du grand public. L'objectif des opposants n'est pas d'entrer dans un dialogue avec l'Andra, mais de rester dans le dissensus, de créer même davantage de tension puisque cela leur donnera une certaine visibilité médiatique leur permettant d'avoir une plus grande surface d'exposition de leurs idées auprès de l'opinion publique. En ce sens, leur démarche est identique à celle de l'Andra en ce qu'ils souhaitent rallier davantage de parties prenantes à leur position.

La communication se fait ici sur un mode concurrentiel entre l'Andra et les opposants, chacun cherchant à convaincre l'opinion du bien-fondé de ses opinions via la communication. Lorsque l'Andra émet des messages, les opposants vont les remettre en cause quasi systématiquement. Il n'y a pas de dialogue possible et les tensions ne peuvent pas être apaisées. Mais la communication peut-elle réconcilier l'irréconciliable, et créer de la confiance là où une défiance s'est installée ? La communication de l'Andra doit faire avec certaines maladroites politiques dont elle n'est pas responsable, comme par exemple l'épisode de la loi Macron à l'été 2015 qui montre comment l'action de politiciens qui connaissent mal leur dossier joue finalement contre le projet qu'ils pensent porter. La communication ne peut pas établir un dialogue avec des parties prenantes qui le refusent. La communication ne peut pas avoir un rôle politique sauf si les politiques s'y impliquent et lui donnent une orientation politique. C'est principalement aux politiques qu'il revient de défendre leur projet. La communication peut accompagner le jeu démocratique mais ne peut le remplacer. La communication ne peut donc pas tout : elle peut informer, accompagner, redonner du sens dans une certaine mesure, mais elle ne peut pas apaiser des tensions car cela est aussi de la responsabilité des politiques de le faire.

Mais n'est-ce finalement pas irréaliste, voire utopique de penser qu'une opinion publique puisse être apaisée sur des sujets aussi sensibles que des sujets d'intérêt général du type gestion des déchets radioactifs ? N'est-il pas plutôt sain d'être en tension sur certains sujets dans une démocratie ? Une opinion publique en dissensus, même si elle ne représente qu'une partie de l'opinion, est une opinion publique sur ses gardes, qui interroge les politiques sur leurs actions, leur demande des comptes. Dans le cas de projets techniques comme le projet Cigéo, la démocratie doit évoluer pour prendre en compte l'opinion publique et ses exigences de transparence et de dialogue. C'est ce que démontre l'ouvrage *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique* que nous avons déjà cité précédemment. Apaiser les tensions est-il finalement un objectif accessible et n'est-il pas au contraire plus important de redonner du sens via la mise en place d'un dialogue avec une opinion publique indifférente au sujet ?

3.2.1.2 La communication autour du TVO au cœur de l'ambiguïté du concept de bien commun.

Dans le cas du TVO, comme dans le cas de l'Andra, chaque partie prenante utilise les mêmes mots. Comme nous l'avons vu, l'ambiguïté du concept de bien commun en Italie permet à chacun de se déclarer défenseur de l'intérêt collectif. Le TVO propose un nouveau modèle de gestion. Dans le

préambule du Statut de la Fondation (voir annexe 6), le passage suivant est très significatif : « Nous voulons montrer qu'une institution publique qui essaie de privatiser des biens communs trahit son mandat constitutionnel et, pour cette raison, il les abandonne à la libre occupation et réappropriation... Nous proclamons par le présent acte d'autonomie privée qu'un espace physique ancien et unique comme le théâtre Valle est un bien commun. Il est inséparable de la culture, besoin et droit fondamental de chacun, et il doit faire partie d'un projet beaucoup plus large qui implique les travailleurs de la culture et les citoyens pour la pleine reconnaissance de leur rôle économique, politique et culturel de résistance par rapport à la marchandisation et la décadence sociale.⁶⁶ » Les institutions politiques de leur côté déclarent que le théâtre Valle est un bien public qui appartient à tous et qui a été privatisé au cours d'un acte illégal d'occupation par un groupe de travailleurs du spectacle. Le modèle du TVO n'est pas un modèle à suivre, ils ne reconnaissent pas l'existence d'une nouvelle forme de gestion, car cela n'est pas imaginable sans la présence des institutions politiques.

Dans ce cas, la communication n'apaise pas les tensions et l'opinion publique est de plus en plus divisée entre ceux qui soutiennent le TVO et ceux qui l'attaquent, mais sans doute ce dissensus au sein de l'opinion publique a permis d'ouvrir un débat sur les politiques culturelles en Italie et sur le concept de bien commun. Mais ce débat a une portée plus large, et le politique s'est montré incapable de répondre aux exigences et besoins en train d'émerger. Est-ce à partir du bas qu'il faut construire un modèle social différent ? Est-il possible de créer un nouveau modèle fondé sur la participation des citoyens dans la gestion et la protection des biens communs ?

3.2.2 La communication comme outil indispensable pour conserver une forme de dialogue au sein de l'opinion publique sur des sujets d'intérêt général.

3.2.2.1 Transparence et ouverture à la société : le parti pris de la communication de l'Andra sur les déchets radioactifs.

De fait, on ne peut plus agir sans communiquer de nos jours car l'opinion publique exige toujours plus de transparence, et ce d'autant plus que le sujet est technique et sensible. Il ne sert plus à rien de vouloir cacher certaines informations comme on pouvait avoir tendance à le faire auparavant, puisqu'avec les réseaux sociaux et l'instantanéité de l'information, tout finit toujours par se savoir. La démocratie évolue, l'opinion publique évolue et la communication accompagne ces évolutions, en intégrant ce besoin de transparence à ses pratiques. Nous ne sommes plus à l'époque bénie « de l'euphorie technicienne, si bien exprimée par cette maxime souvent citée de l'exposition universelle de Chicago en 1933 : « La science découvre, l'industrie applique et l'homme suit. »⁶⁷ » Tous les intervenants que nous avons interrogés, de quelque bord qu'ils soient, Andra, opposants, neutres, nous disent la même chose. La transparence est clé dans la communication. Puisque *Informer n'est pas communiquer*

⁶⁶ AA.VV *Teatro Valle Occupato La Rivolta dei beni comuni*. Roma : Derive Approdi I, 2012. p. 58.

⁶⁷ M.Callon, P.Lascoumes, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain*, op.cit. p 153.

pour reprendre le titre de l'ouvrage de Dominique Wolton, il est nécessaire de s'interroger sur les pratiques de la communication. Au-delà de l'information, il faut créer de l'adhésion et du sens pour l'opinion publique.

Si l'on estime que la communication peut faire bouger les lignes, c'est-à-dire impliquer les 80% de la population qui ne s'intéressent pas au sujet, elle prend alors une importance considérable. C'est pourquoi l'Andra a nommé son service en charge de la communication Direction de la communication et du dialogue avec la société. Cela montre la volonté de passer à une véritable politique de dialogue pour mobiliser les citoyens, non militants certes mais qui ont aussi leur mot à dire sur un projet qui les concerne. L'Andra a bien compris qu'il ne suffit plus d'informer en espérant que l'information parviendra au récepteur qui la comprendra de façon passive. Il faut dorénavant accepter le dialogue, voire le provoquer afin de construire un monde commun à la frontière entre les scientifiques isolés et l'opinion publique en questionnement dans un monde incertain⁶⁸. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Michel Callon, auteur de l'ouvrage *Agir dans un monde incertain* que nous citons souvent dans ce mémoire, a non seulement été membre du Conseil Scientifique de l'Andra pendant quelques années mais est aussi Président du Comité d'Expertise et de suivi de la démarche d'information et de consultation de l'Agence. Ce comité, créé en 2007, est composé de quatre sociologues (incluant Michel Callon) et accompagne l'Andra dans sa relation sociétale. Il a un rôle de conseil, donne des avis consultatifs et formule des recommandations et des suggestions, comme en 2012-2013 au moment du débat public.

L'Andra a inscrit sa volonté de nouer un véritable dialogue avec la société dans son plan de communication 2015-2017 qui s'intitule plan d'ouverture à la société. Une chargée de mission « ouverture » a été recrutée au sein de l'équipe du siège de l'Andra pour s'occuper spécifiquement de ce dossier. « S'ouvrir à la société, c'est une démarche de dialogue, de concertation et d'implication souhaitée innovante pour créer de l'intelligence collective autour de nos activités et de nos projets » nous dit l'Andra en préambule de son plan d'action. Le diagnostic que fait l'Andra de la situation est intéressant dans le sens où l'Agence se rend bien compte de l'évolution de la société dont nous avons également parlé. Tous les points que nous avons analysés dans ce mémoire se retrouvent dans l'analyse que fait l'Andra sur le besoin de s'ouvrir à la société : crise de confiance vis-à-vis des décideurs, opposition qui s'exprime au nom de l'intérêt général mais qui n'est pas représentative de l'ensemble de l'opinion publique, crise socio-économique qui pousse les citoyens à se replier sur leur intérêt particulier et à penser à l'avenir à court terme plutôt qu'à long terme...

Afin d'impliquer les parties prenantes, l'Andra souhaite organiser des rencontres régulières à son initiative ou à celles de parties prenantes elles-mêmes, afin d'entretenir un « dialogue constructif sur les points de consensus et de dissensus ». Il est intéressant de noter ici que l'Andra souhaite accompagner

⁶⁸ M.Callon, *ibid.*

le désaccord, l'encadrer, afin de ne pas rompre la communication et de garder un lien avec les parties prenantes. Il est par ailleurs plus facile de réagir au dissensus lorsque l'on sait où il se situe, d'où l'intérêt de le suivre. Le dialogue peut aussi permettre d'identifier, pourquoi pas, de nouvelles parties prenantes, des alliances potentielles, de nouveaux sujets de discussion, de nouvelles opportunités et modalités d'échange. Une idée particulièrement intéressante qui ressort de ce plan d'action est de créer des communautés de citoyens volontaires, afin d'impliquer des habitants qui ne s'expriment pas spontanément sur le sujet de la gestion des déchets radioactifs alors qu'ils sont concernés. C'est une réponse à la question de la représentativité que nous avons soulevé dans notre deuxième partie, et une façon détournée de questionner la légitimité des opposants à représenter l'ensemble de l'opinion publique. Si l'Andra arrive à mobiliser des citoyens sur la base du volontariat tant au niveau local qu'au niveau national (comme cela est prévu) pour faire s'exprimer les attentes et les opinions de la société, cela peut effectivement changer le rapport de force avec les opposants et faire évoluer le débat, voire la forme que prend le dissensus. En outre, consciente des changements que les réseaux sociaux apportent à la communication, l'Andra a également prévu un dialogue « en ligne » pour contribuer à l'élargissement des publics, à l'information et au dialogue. Du point de vue institutionnel enfin, la création d'un Comité éthique et société est également prévue afin d'évaluer la prise en compte effective du dialogue et de l'implication des parties prenantes dans les projets de l'Andra. Des personnalités sont actuellement pressenties pour faire partie de ce comité dans différents domaines (droit, environnement, éthique et philosophie etc...), le Président devrait être nommé par le Conseil d'Administration de l'Andra en décembre 2015 et le comité devrait s'installer en janvier 2016. On le voit, le dispositif pensé par l'Agence est très complet et tient compte de constats que nous avons également identifiés dans notre étude. L'information, bien qu'importante, ne suffit pas dans une opinion publique en évolution. Pour créer un débat sur la gestion des déchets radioactifs qui dépasse le dissensus avec les opposants et touche l'ensemble de l'opinion publique, il faut faire évoluer la communication avec la société civile en inventant de nouvelles formes de dialogue. L'écueil sera d'être bien attentif à ne pas instrumentaliser les groupes de citoyens bénévoles, car nul doute que ces allers-retours avec des citoyens « ordinaires » risquent d'être suivis de près par les opposants afin de disqualifier la volonté d'ouverture de l'Andra.

3.2.2.2 L'importance des réseaux sociaux pour instaurer le dialogue dans le cas du TVO.

La démocratisation de la communication grâce aux assemblées, à Internet et aux réseaux sociaux, a permis de créer un dialogue avec les citoyens et de les impliquer dans les actions du TVO. La communication a été transparente, horizontale, sans hiérarchies et a impliqué les citoyens dans le processus de narration. Nous pouvons notamment citer le choix du nom « Communards » qui a été voté par l'Assemblée ou encore la rédaction du Statut de la Fondation. Le brouillon du Statut a été publié sur Internet et chacun a eu la possibilité de le commenter, comme on peut le voir sur le site internet du

TVO : « Dans une perspective de participation et de démocratie directe, le TVO demande la contribution de tous pour faire de notre proposition de statut de la Fondation Teatro Valle Bene Comune, une proposition commune et partagée ». Ils proposent également une vidéo tutoriel⁶⁹ qui fait référence à celles diffusées par le Ministère de l'Intérieur avant les élections. La volonté d'impliquer tous les citoyens sur le sujet des biens communs et de l'intérêt général est évidente. Comme nous l'avons expliqué, la Fondation est un modèle utilisable dans d'autres domaines d'intérêt général. Dès le premier jour d'occupation, le TVO est devenu une *agora* pour construire une autre idée de citoyenneté, accessible à tous et toutes, sans exclusion. Nombreuses ont été les actions réalisées pour impliquer tous les citoyens. Pendant les jours qui précèdent la restitution du théâtre, des assemblées et des réunions sont organisées pour discuter de la décision finale à adopter. Les journalistes sont invités et il y a la possibilité de suivre en direct les débats sur Twitter, autre exemple de démocratisation de la communication et de transparence. Selon Guido De Togni, activiste du TVO que nous avons interviewé, cette communication a cependant réduit la complexité du problème à un simple tweet et il n'était pas sûr de la validité du support pour transmettre des informations aussi complexes.

3.2.2.3 Le rôle des médias.

Les médias ont eu un rôle fondamental et se sont inscrit dans le processus de narration du TVO à la fois de manière positive et négative. Ils n'ont pas forcément apaisé les tensions et ils ont rendu flou le concept de bien commun dans leur choix de privilégier certains événements plutôt que d'autres. Les médias de droite et de gauche ont donné une place considérable aux événements du TVO. Les quotidiens qui ont le plus suivi les événements du TVO sont La Repubblica et Il Corriere della Sera, les deux plus grands quotidiens italiens. Viennent ensuite le Manifesto et Il Tempo qui ont des points de vue politiques opposés, le premier étant de sensibilité de gauche et le deuxième proche de la droite conservatrice, et enfin Il Messagero. Tous ces quotidiens ont parlé de l'occupation d'un des théâtres les plus anciens de Rome et de la naissance de la Fondation Teatro Valle Bene Comune. Il s'agit d'événements majeurs qui ne pouvaient pas être ignorés.

Par rapport à l'occupation, ils ont simplement rapporté les faits. Concernant la constitution de la Fondation, nous pouvons en revanche remarquer des différences sur l'information donnée par rapport au même événement. Les titres des articles parlent d'eux-mêmes : il Messagero titre « Teatro Valle, un gâchis. En otage pendant huit cents jours » et sur le même événement, La Repubblica « Teatro Valle bien commun, c'est la fête. Rodotà: il s'agit d'un événement historique. »

⁶⁹Vidéo Fondazione Teatro Valle Bene Comune Statuto partecipato [Mise en ligne le 28 Mai 2013]
<<http://www.teatrovalleooccupato.it/partecipa-alla-proposta-di-statuto-lo-spazio-per-contribuire-e-online>>
[consulté le 24 Juillet 2014]

Après la naissance de la Fondation, les quotidiens ont choisi les événements qu'ils souhaitent suivre ou ignorer. Il Messagero par exemple, critique envers l'expérience du TV, a ignoré la rencontre entre la Mairie de Rome et les activistes pour la recherche d'une solution commune, alors qu'il s'agit d'un événement positif et important. Il Tempo quant à lui a délaissé l'information au profit de la publication d'opinions. Le 19 Février 2013 un article titre : « Le Valle occupé nous coûte plus d'un million par an ». Cet article est publié suite à la réponse du préfet de Rome qui refuse de reconnaître la Fondation. Dans l'article, on peut lire que « l'occupation à un coût pour tous », la parole est laissée à Massimo Monaci, directeur d'un théâtre romain, L'Eliseo, qui parle de sécurité, de légalité et de tous les problèmes liés au paiement des droits d'auteurs.

Un aspect important est aussi la façon dont les médias ont laissé la parole à certaines personnes pour rendre compte de l'information aux lecteurs. Le Président du conseil, Matteo Renzi, comme nous l'avons vu au moment de l'analyse du dissensus, s'exprime par rapport à l'expérience du TVO et déclare qu'il ne s'agit pas d'un modèle à suivre. Il est évident que ce message négatif de la part du Président du Conseil a un poids considérable dans la formation de l'opinion des lecteurs. Les médias ont donc tendance à rapporter les citations de certains personnages publics plutôt que d'autres. Il Messagero rapporte les déclarations de Matteo Renzi « ...les déclarations de Renzi, son premier jour à la présidence du Conseil...ont un grand poids »⁷⁰. La Repubblica laisse quant à elle aux activistes du TVO le droit de répliquer « Nous et Renzi avons des modèles de culture très différents [...] l'idée de transformer Florence en Disneyland de la Renaissance, des biens culturels volés aux citoyens et donnés aux grandes marques. De l'autre côté, celle du Valle, nous amenons un projet culturel de qualité, pour tous et avec de faibles coûts, révolutionnant le rapport de sujétion entre institutions et société civile.⁷¹ » Un résultat positif en tout cas est que le TVO est vu comme un modèle. En général, nous pouvons affirmer que la communication du TVO a placé au centre de la narration l'attention sur les biens communs, la participation politique et culturelle des citoyens au projet d'une gestion différente des biens publics et de la production culturelle. Les médias ont évidemment tenté d'imposer leurs propres thèmes par rapport à cette narration. Et, s'il est vrai que certains quotidiens ont privilégié des thèmes comme la légalité (Il Tempo et Il Messagero) et d'autres des aspects plus positifs (La Repubblica et Il Manifesto), il est aussi vrai que le thème de la culture a été central. Il Manifesto nous parle souvent de modèle, il Corriere della Sera nous parle des occupants mais des artistes aussi. La naissance de la Fondation n'a pas été ignorée comme n'a pas été ignorée non plus la figure et l'importance de Rodotà. Donc, même si les médias répondent souvent à des intérêts matériels, qui influencent les lignes

⁷⁰ Rita SALA, Il Messagero.it Renzi : No al Modello del Teatro Valle Occupato[mise en ligne le 18 Février 2014] http://www.ilmessaggero.it/ROMA/CRONACA/renzi_teatro_valle_occupato/notizie/526269.shtml [consulté le 25 Juillet 2015]

⁷¹ Paolo BOCCACCI, Viola GIANNOLI, roma repubblica.it [mise en ligne le 18 Février 2014] <http://roma.repubblica.it/cronaca/2014/02/18/news/renzi_il_valle_non_un_esempio_ma_lui_ama_la_cultura_disneyland-78888060/> [consulté le 25 Juillet 2015]

éditoriales et la façon dont les informations sont transmises aux lecteurs, rendant difficile l'apaisement des tensions en cas de dissensus, le TVO a cependant réussi, à travers sa communication, à imposer sa propre vision des biens communs, même partiellement, dans des quotidiens prestigieux et a réussi à ouvrir un débat sur la culture en Italie, en proposant des solutions alternatives.

Dans le cas de l'Andra, les médias jouent également un rôle important. Contribuent-ils cependant à apaiser les tensions et redonner du sens ? Nous avons pu consulter un bilan quantitatif et qualitatif interne des relations presse de l'Andra pour l'année 2014. Cet état des lieux nous a permis d'avoir une meilleure idée de la couverture médiatique dont jouissait l'agence. Ainsi, pour l'année 2014, la médiatisation de l'Andra représente 695 retombées, tous médias confondus. Environ 75% de cette médiatisation est le fait de la presse écrite, au premier rang de laquelle on trouve la presse locale et régionale. Environ 60% des retombées sont ainsi le fait de la Presse quotidienne régionale (PQR) avec des titres comme L'Est Républicain, Le Journal de la Haute-Marne, le Républicain Lorrain, Vosges Matin, La voix de la Haute-Marne, par exemple. Nous l'avons vu tout au long de ce mémoire, le sujet des déchets radioactifs intéresse davantage les riverains du site Cigéo que le reste de la population nationale. Il est donc tout à fait normal et logique que l'Andra et ce projet aient une visibilité médiatique importante en Meuse, Haute-Marne ainsi que dans toute la région. Le reste des retombées presse provient en 2014 de la presse professionnelle spécialisée (l'Usine Nouvelle, Enerpresse, Sciences et Avenir...) de la presse quotidienne nationale (Le Monde, le Figaro) et de la presse magazine (L'Express). Les médias en ligne représentent quant à eux 10 à 25% des retombées selon les mois. Viennent ensuite la radio (France Inter, France Info, France Bleu Nancy), puis les agences de presse (AFP, Reuters dans une moindre mesure) et enfin la télévision (les locales de France 3 principalement).

Le principal sujet de médiatisation concernant l'Andra est le sujet Cigéo. S'il a fait l'objet de dossiers de fond dans certains médias en 2014 (Alternatives Economiques, L'Union, Sud-Ouest, Actu Environnement par exemple), il est juste de dire que la presse, en toute logique, suit plutôt dans sa grande majorité l'actualité du projet. Son coût a ainsi régulièrement occasionné des articles approfondis. D'autres événements (journées Portes Ouvertes permettant de visiter le laboratoire souterrain, ouverture progressive de l'écothèque à proximité du site par exemple) ont été relayés et ont engendré des retombées médias plus positives. Mais l'essentiel des retombées sur Cigéo concernent en 2014, l'actualité « chaude » de la fin du débat public dont nous avons parlé plus haut. Suite à la conférence de presse de février 2014 à l'issue de la conférence de citoyens, l'Andra a recueilli 91 retombées mensuelles, dont environ 70 consacrées aux conclusions de la conférence de citoyens. Les supports qui ont médiatisés ces conclusions sont les médias qui suivent habituellement l'Andra et ses activités : PQR, PQN, agences de presse, presse spécialisée et un peu de radio (France Culture) et de TV locale (France 3 Lorraine). Ce ne sont pas des médias très grand public pour la plupart. En revanche, le ton de cette médiatisation est différent de celui que l'Andra connaît habituellement, c'est-à-dire un ton

majoritairement factuel. En effet, la plupart des retombées de février 2014 sont, de manière tranchée, positives (pour une retombée sur 2) ou négatives (1 sur 5). Le traitement de l'information lié aux conclusions de la conférence des citoyens aurait-il mené les journalistes à prendre parti ? L'irruption d'enjeux d'intérêt général via l'actualité donne-t-elle un traitement de l'information différent de ce qui se passe d'habitude ? En mai 2014, la conférence de presse de l'Andra sur les suites données au projet Cigéo pour tenir compte des conclusions du débat public a recueilli environ 110 retombées. Cette conférence de presse a suscité l'intérêt des grands médias nationaux (Le Monde, Le Figaro, Les Echos, Valeurs Actuelles, France Info, France Inter) comme régionaux (Le Dauphiné Libéré, L'Est Républicain, Le Républicain Lorrain, Ouest France, France 3 région, France Bleu région). Il est intéressant de se poser là encore la question de l'intérêt de ces grands médias nationaux et régionaux pour cette conférence de presse. Au-delà de l'actualité du projet, cette conférence de presse de l'Andra posait des questions de fond liées à des choix importants pour l'avenir du projet et donc des générations futures. Est-ce cela qui a mobilisé l'intérêt des médias et suscité autant de retombées presse ? Nous n'avons pas pu lire l'ensemble des articles constituant les retombées presse des mois de février et mai 2014 afin de répondre à cette question. Mais il est important de souligner que près de 29% des retombées médiatiques de l'Andra pour l'année 2014 concernent ces deux conférences de presse, qui traitent des aspects démocratiques de ce projet et de l'implication que la société peut avoir dans son orientation. L'importance de ces aspects en termes d'intérêt général aurait-elle particulièrement intéressé les médias ?

Dans ce contexte et face à ce bilan, quelle stratégie pour l'Andra dans ses relations avec la presse ? L'Agence a fait le constat d'une grande hétérogénéité parmi ses interlocuteurs. Entre des journalistes de la PQR ou de la PQN qui suivent l'Andra depuis des années et connaissent bien le sujet technique de la gestion des déchets radioactifs et des journalistes plus novices ou notoirement opposants au projet, les interlocuteurs sont variés. Certains sont réactifs par rapport aux sollicitations proposées, sans avoir pour autant d'a priori positifs, tandis que d'autres ont des présupposés méfiants, voire négatifs, ne disent pas clairement ce qu'ils cherchent ou manquent d'angle précis. Dans un contexte de relations presse soutenues, souvent en réaction et parfois en situation de crise, l'Andra essaie de plus en plus d'avoir une posture pro-active, en « prenant la main » sur les sujets et en étant elle-même la source des retombées presse. Les objectifs de l'Agence dans ce domaine sont clairs : que la presse traite du sujet des déchets radioactifs dans toutes ses composantes et de la façon la plus rationnelle possible, en rappelant les enjeux et les choix de société liés à la gestion des déchets radioactifs ; que l'Andra ait la parole et qu'elle soit sollicitée systématiquement ; et que l'Andra prenne la parole, qu'elle soit à l'initiative de sujets. Pour atteindre ces objectifs, l'Agence décline sa politique d'ouverture à la société et de transparence dans ses relations presse, en acceptant chaque demande d'interview, de la plus anodine à la plus sensible, quel que soit le délai. Elle développe également une politique volontariste en matière de relations presse avec la diffusion régulière d'informations (brèves, communiqués et dossiers

de presse), ainsi que l'organisation de voyages de presse et des relances de journalistes fidèles de la PQR et de la PQN. Pour l'Andra, cette proactivité est indispensable, car la variété des angles d'approche du dossier Cigéo est très grande : actualité locale, débats techniques mais aussi éthiques et sociologiques (responsabilité vis-à-vis des générations futures, place des citoyens dans la prise de décisions, place de la démocratie...). Pouvoir être à l'origine de sujets ayant un angle insuffisamment traité est vu par l'Agence comme une opportunité de communication importante. Des efforts de pédagogie restent encore à faire avec les médias pour qu'ils se saisissent de ces angles.

Pour conclure sur le rôle des médias dans le cas des déchets radioactifs, nous pouvons dire qu'ils sont en même temps pourvoyeurs d'information permettant de donner du sens, mais qu'ils ne sont pas nécessairement (ce qui n'est pas leur rôle d'ailleurs) dans une recherche d'apaisement des tensions. Dans le cas du projet Cigéo, nous pouvons noter que certains media sont à la recherche de « bonnes histoires » qui entretiennent le dissensus. Les articles que nous avons eu l'occasion de consulter sur le sujet, tant dans la presse locale que nationale reprennent souvent les arguments des opposants sous l'aspect d'un combat à la David contre Goliath, notamment lors du rendez-vous raté du débat public en 2012-2013. Même si de nombreux articles sont factuels et que les journalistes réagissent souvent en fonction de l'actualité, généralement une actualité « chaude », le traitement de l'information est parfois subordonné à un storytelling. Il est toujours plus « vendeur » de parler de ce qui ne fonctionne pas, du dissensus avec les opposants par exemple, que d'essayer de faire des articles de fond sur des thématiques difficiles comme la responsabilité envers les générations futures, la mémoire du site, les enjeux philosophiques, scientifiques et éthiques que la gestion des déchets radioactifs ne manque pas de créer. Mais le rôle des médias, au-delà du travail de compte-rendu factuel de l'actualité, n'est-il pas également de faire s'interroger l'opinion publique sur des sujets d'intérêt général ? Il est généralement admis que les medias ont un pouvoir d'influence sur l'opinion publique. Tout pouvoir ne devrait-il pas s'accompagner d'une responsabilité, surtout lorsqu'il s'agit de traiter un sujet d'intérêt général comme la gestion des déchets radioactifs ? Les médias jouent-ils actuellement ce rôle que l'on serait en droit d'attendre d'eux ? Dans une opinion publique où le concept d'intérêt général est une notion un peu floue, nous l'avons vu, peut-on exiger que les journalistes y soient eux-mêmes sensibles et y portent attention, au nom de leur responsabilité professionnelle ? Ces questions restent posées...

Dans cette troisième partie, nous avons donc voulu analyser le rôle que pourrait avoir la communication dans une opinion publique en dissensus dans chacun de nos terrains. Nous avons voulu comprendre en quoi la communication, appréhendée comme technique à visée informationnelle, pouvait donner du sens. Chaque partie prenante émettant de l'information, parfois contradictoire, l'objectif de sens nous a paru difficilement atteignable. Il nous a semblé en revanche intéressant de nous pencher sur un aspect critique de la communication sur des sujets d'intérêt général : le politique. On ne peut pas en effet s'interroger sur le rôle que la communication peut avoir sans prendre en compte le rôle du politique.

Qu'il s'agisse de le sensibiliser pour qu'il appréhende tous les contours d'un sujet complexe et technique comme dans le cas des déchets radioactifs, ou de l'interpeler sur la façon de gérer un bien public comme dans le cas du Teatro Valle Occupato, le politique est un ressort essentiel dans la communication, qui peut et doit redonner du sens et qui a potentiellement le pouvoir d'apaiser le dissensus dans l'opinion publique. La communication peut accompagner ce mouvement, mais peut-elle par elle-même apaiser les tensions et ramener le consensus ? C'est sur ce rôle plus précis que nous avons voulu réfléchir dans notre deuxième sous-partie. Si la surenchère de communication ne ramène pas forcément le consensus – cela est-il d'ailleurs possible et souhaitable dans une société démocratique ? – la communication peut avoir un rôle de facilitateur de dialogue entre les parties prenantes. La relation avec les publics est en effet clé pour nos sujets d'intérêt général. Intéresser une opinion majoritairement indifférente à des enjeux impliquant l'ensemble de la société et son devenir est en soi un défi, mais il nous semble que c'est bien le défi que doit relever la communication pour être complètement dans son rôle. Garder le contact ou le solliciter en utilisant pour cela les techniques de communication à disposition, réseaux sociaux compris, pour promouvoir une ouverture et une transparence sur ces sujets nous a semblé être une réponse que la communication pourrait apporter. Non pour résoudre tous les conflits et ramener du consensus au sein de l'opinion publique, mais bien pour jouer son rôle de liant dans une société démocratique. Nous avons voulu enfin questionner le rôle particulier des médias et nous avons analysé pour cela leurs interventions sur nos terrains respectifs. Là encore, si la vocation des médias n'est pas d'apaiser les tensions, ne devraient-ils pas cependant faire une part plus importante à l'information sur le concept d'intérêt général et permettre à l'opinion publique d'en approfondir sa connaissance afin de devenir un public averti ?

Conclusion et recommandations

En tant que professionnelles de la communication, nous souhaitons mener une réflexion de fond sur nos pratiques, au-delà des outils dont l'usage s'est démocratisé en l'espace d'un siècle. Notant que des sujets sensibles d'intérêt général impliquant et impactant l'ensemble de la société créaient de la discorde en son sein, nous nous demandions alors si et comment la communication pouvait recréer du sens dans une opinion publique en dissensus. Partant de cette problématique, nous avons voulu mieux comprendre ce que recouvrait le concept d'intérêt général. Pour cela, nous avons consulté les auteurs fondateurs de ce concept. Nous avons analysé son évolution historique et les différences qui ont présidé à son développement. D'un côté, une vision à la française inspirée par Jean-Jacques Rousseau, place l'intérêt général au-dessus de tout intérêt particulier. L'intérêt général dépasse en quelque sorte chaque individu en étant l'émanation de la volonté collective des citoyens. Dans cette conception de la volonté générale comme souveraine, il n'est pas admis que des groupes d'intérêts puissent tenter d'influencer les parlementaires, auteurs de la loi, elle-même expression de la volonté générale. Du côté des penseurs anglo-saxons, Adam Smith en tête, l'intérêt général ne s'oppose pas réellement aux intérêts particuliers. En réalité, l'intérêt général est formé de l'ensemble des intérêts particuliers. Chaque individu étant à la recherche de son propre profit, il agit à son insu pour le bénéfice de l'ensemble de la société. Chacun est donc utile à tous. L'intérêt général n'est recherché qu'inconsciemment et toujours par l'intermédiaire de la recherche de l'intérêt particulier. Cette analyse historico-politique du concept d'intérêt général nous a permis de nous interroger sur le statut qu'il pouvait avoir dans l'opinion publique aujourd'hui. Nous avons montré que l'héritage de cette notion avait eu des conséquences politiques très concrètes sur le lobbying par exemple. Considéré comme tout à fait légitime dans les pays anglo-saxons et notamment aux Etats-Unis où les lobbies occupent une place centrale dans la vie publique, le lobbying est en revanche moins bien accepté en France, où il est sujet à soupçon. Le débat autour de cette notion reste important, même si les pratiques de lobbying très répandues au niveau de l'Union Européenne tendent à infléchir ce positionnement. Nous avons enfin voulu comprendre en quoi la crise socio-économique à laquelle nos sociétés occidentales sont actuellement confrontées pouvait affaiblir le concept d'intérêt général et le rendre flou aux yeux de l'opinion publique. Nous nous sommes ainsi tournées vers des auteurs pour qui ce concept pourrait constituer une forme de solution à la crise et pour lesquels il garde une pertinence et une actualité cruciales. Nous avons également mis en exergue la situation particulière de l'Italie où le débat sur le concept d'intérêt général s'est développé autour des mouvements de contestation pour la revendication du bien commun. A l'issue de cette première partie, nous pouvons valider notre première hypothèse. Le concept d'intérêt général a effectivement évolué dans l'histoire de façon différente en fonction de la tradition dont il s'inspire. Cette évolution a des conséquences concrètes, concernant le lobbying notamment, et créé des tensions et des incompréhensions dans

l'opinion publique, qui peuvent être exacerbées par la crise socio-économique que nous traversons actuellement. Malgré ce flou, ce concept reste indispensable pour un vivre-ensemble harmonieux au sein de la cité.

Nous avons, pour les besoins de ce mémoire, analysé deux sujets d'intérêt général dans l'environnement et la culture et limité notre recherche à deux terrains : la gestion des déchets radioactifs en France et l'occupation du Théâtre Valle par des intermittents du spectacle à Rome. L'étude de ces sujets sensibles nous a permis de constater l'existence d'un dissensus au sein de l'opinion publique. Après avoir effectué une cartographie des parties prenantes impliquées dans chaque terrain, nous avons procédé à l'analyse de ce dissensus. Nous avons pu lister différents types de désaccords, de l'opposition radicale (tant sémantique que dans les actes), en passant par une critique plus constructive débouchant sur un possible dialogue, voire un compromis. Enfin, nous avons également souligné l'indifférence très importante de la majeure partie de l'opinion publique pour ces sujets d'intérêt général qui devraient pourtant paradoxalement la passionner. Ce constat nous a amené à nous interroger sur la notion de représentativité au sein de l'opinion publique et à nous demander si une minorité active pouvait légitimement et de façon pertinente représenter l'ensemble de l'opinion publique. Suite à ces conclusions, nous pouvons également confirmer notre deuxième hypothèse en faisant le constat qu'il existe bien un dissensus au sein de l'opinion publique concernant nos sujets d'intérêt général. Ce dissensus peut prendre un caractère radical ou se régler par le dialogue voire le compromis. Pour être tout à fait juste cependant, il est nécessaire d'ajouter que ce dissensus n'implique pas l'ensemble de l'opinion publique, qui se trouve représentée sans l'avoir véritablement demandé par certaines parties prenantes qui monopolisent la parole et agissent en fonction de ce qu'elles estiment être l'intérêt général. Ce constat renforce par là-même notre première hypothèse qui, rappelons-le, faisait état d'un flou autour du concept d'intérêt général, permettant finalement à quiconque de s'en réclamer.

Nous avons donc cherché dans notre troisième partie à comprendre quel pourrait être le rôle de la communication dans ce contexte. Peut-elle recréer du sens au sein de l'opinion publique, et si oui, comment ? Nous nous sommes penchées sur l'aspect technique de la communication, qui permet à un émetteur de transmettre des informations à un récepteur. Nous avons compris que dans le cas de sujets d'intérêt général comme les nôtres, le nombre et l'implication des parties prenantes rendaient la communication à visée informationnelle nécessaire, mais ne recréait pas forcément de sens. Il nous a semblé en revanche intéressant d'évaluer le rôle du politique, selon nous indispensable. Pour l'Andra, il est crucial de communiquer auprès des politiques qui ont la responsabilité d'engager l'ensemble de la cité sur la voie d'une solution au problème de la gestion des déchets radioactifs. Pour les intermittents du Théâtre Valle, il est capital de montrer qu'une autre forme de gouvernement de la culture est possible et souhaitable. C'est une communication engagée, d'ordre politique, qui parle, au-delà de

l'expérience particulière du Théâtre Valle, de la façon dont il est possible de gérer les biens communs au sein de la cité. La communication sur des sujets d'intérêt général ne peut pas faire l'économie de la participation du politique et doit, selon nous, l'accompagner pour pouvoir redonner du sens et ré-enchanter la vie publique en temps de crise socio-économique. Nous nous sommes enfin interrogées sur la capacité de la communication à apaiser les tensions et ramener le consensus au sein de l'opinion publique. Nous avons vu que la surenchère de communication à visée informationnelle ne servait pas forcément à apaiser les tensions avec les parties prenantes en dissensus radical. En revanche, notre analyse nous a montré que la communication avait une place et un rôle prépondérants à jouer pour instaurer et conserver un dialogue constructif avec l'opinion publique. Une posture d'ouverture et de transparence est nécessaire afin d'aller chercher et convaincre un public indifférent à des sujets d'intérêt général. Les outils de communication, tels que les réseaux sociaux, peuvent être utilisés pour faciliter le dialogue comme cela a été le cas pour le Teatro Valle Occupato. C'est là la responsabilité des communicants et là où leur éthique personnelle peut faire la différence. Quant aux médias, notre analyse nous a montré que leur rôle ne consistait pas nécessairement à apaiser les tensions ou à redonner du sens, mais bien plutôt à réagir à l'actualité en fonction d'impératifs économiques ou politiques et que leur intérêt était de raconter des histoires qui puissent se vendre facilement. Entre presse d'opinion et presse militante, le communicant doit savoir piloter son action au quotidien. A la fin de cette partie, nous ne pouvons donc que partiellement confirmer notre troisième hypothèse. La communication peut redonner du sens en créant les conditions d'un dialogue constructif et bienveillant avec l'opinion publique, mais n'apaise pas forcément les tensions. Intéresser des citoyens repliés sur eux-mêmes et peu sensibles à des sujets d'intérêt général est un défi pour la communication. Défi qu'elle ne pourra pas relever sans l'appui du politique qui est un facteur clé dans le succès de ce dialogue. Il ne faut donc pas tout attendre de la communication, car elle n'est pas le remède miracle à la quête de sens dans notre société. En revanche, elle doit l'accompagner du mieux qu'elle peut, en refusant l'instrumentalisation des parties prenantes. Pour revenir à notre troisième hypothèse, nous ne pouvons donc pas conclure que la communication pourra à elle seule apaiser les tensions au sein de l'opinion publique, si tant est que cet objectif soit réalisable, voire souhaitable en démocratie. Mais garder une relation saine et fonctionnelle avec cette opinion par le dialogue est une garantie de bonne santé démocratique et ne peut donc qu'être souhaitable.

En travaillant sur ce mémoire, nous nous sommes posées beaucoup de questions sur l'opinion publique, le dissensus, la démocratie représentative et participative, et bien entendu le rôle que la communication pourrait avoir pour permettre à chacun de s'exprimer sans pour autant représenter un frein pour l'action. Nous avons beaucoup discuté et débattu d'autant plus que nos terrains respectifs, tout en étant des sujets d'intérêt général, se situent dans des domaines très différents. Les deux expériences sont en effet très dissemblables. D'un côté, un questionnement quasi-philosophique sur notre responsabilité vis-à-vis des générations futures dans le cas de la gestion des déchets radioactifs. De l'autre, une

expérience concrète d'occupation d'un théâtre pour revendiquer une nouvelle forme participative de gestion de la culture par la base. Cette mise en regard de nos terrains est intéressante, car elle interroge la communication dans ses différentes formes, dans un contexte de crise de confiance de l'opinion publique vis-à-vis du politique. Que pouvons-nous donc retirer de ces deux expériences du Teatro Valle et du projet Cigéo ? Même si cela n'est pas aisé, car le sujet est complexe, nous avons réfléchi à de possibles recommandations.

Ainsi, ce mémoire nous a permis de mener une réflexion, à notre sens indispensable, sur le rôle du communicant. Selon nous, le communicant travaillant sur des sujets d'intérêt général devrait interroger régulièrement ses pratiques, en examinant notamment les notions de transparence et d'instrumentalisation. Jusqu'où être transparent ? Comment communiquer honnêtement avec le public pour le laisser s'exprimer en créant les conditions d'un véritable dialogue sans manipulation d'aucune sorte ? Le communicant devrait également être conscient des compromis qu'il est prêt à accepter dans l'exercice de ses fonctions. S'il est illusoire en effet de croire qu'il puisse être à lui seul le garant de l'intérêt général dans une opinion publique elle-même peu sûre de la signification de ce concept, il est en revanche possible de conseiller au communicant de choisir des causes sur lesquelles il lui sera plus facile de communiquer en suivant son éthique et ses convictions personnelles. Le communicant doit garder une grande fermeté et un grand professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions afin de défendre l'image d'une communication responsable et reposant sur un corpus de valeurs. En effet, la communication sur des sujets d'intérêt général n'est pas comparable à la communication corporate. Les sujets qu'elle aborde sont complexes et impliquent l'ensemble de la société et des citoyens. En outre, l'opinion publique n'accepte plus aujourd'hui la décision non concertée et demande une action plus participative. La communication sur des sujets d'intérêt général doit donc construire et porter une vision claire et accessible de ses projets. Dans une opinion publique exigeante mais en même temps soumise au règne de l'immédiateté des réseaux sociaux et des médias, la communication publique sur des sujets d'intérêt général se doit d'être exemplaire, transparente tout en restant efficace. « La communication, notamment publique, doit en finir clairement avec ces approches dépassées où les outils prennent le pas sur les stratégies, où le storytelling artificiel ignore les réalités du terrain et où le langage fabriqué masque le sens de l'action. » Cette citation, issue du Manifeste de la communication publique de l'association Communication Publique, va dans le sens de notre mémoire, et nous sommes heureuses de constater que d'autres professionnels de la communication en partagent le sens avec nous.

Au-delà du rôle du communicant, essentiel à nos yeux, nous avons également réfléchi à la façon dont la communication sur des sujets d'intérêt général pourrait être davantage performante afin d'atteindre ses objectifs et d'ouvrir un dialogue porteur de sens au sein de l'opinion publique. Si le sens n'est pas donné par la communication, mais impulsée par le politique, comme nous l'avons vu, il n'en reste pas moins que la communication a un rôle essentiel d'accompagnement, de facilitation et de médiation. Pour aller

plus loin, il nous semble intéressant de nous interroger sur les formes de dialogues les plus adaptées pour redonner du sens et ré-enchanter la vie publique. Comment impliquer davantage le citoyen, partie prenante indispensable, dans le processus de communication ? Comment le rendre acteur, plutôt que le considérer comme un récepteur passif ? Quand nous parlons de communication sur des sujets d'intérêt général, nous ne pouvons pas ignorer la double nature des destinataires du message : d'un côté, utilisateurs égoïstes des biens communs et donc potentiels prédateurs et de l'autre, citoyens tuteurs et responsables de ces biens envers l'humanité tout entière. La communication doit donc s'adresser au côté citoyen en encourageant l'aspect responsable et solidaire et en lui permettant de devenir acteur. Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter de nouvelles techniques de communication. Les activistes du Théâtre Valle ont réussi à mettre en place un dialogue direct avec les parties prenantes intéressées, qui ont pu s'impliquer à tous les niveaux. L'objectif était principalement la création d'un nouveau langage partagé par une collectivité unie dans un événement commun. La communication a eu un poids considérable. Le modèle adopté ne pouvait pas être celui de la marchandisation et de la consommation mais un modèle adoptant des techniques nouvelles. Les communicants ont ainsi beaucoup utilisé la vidéo et la performance. Après mûre réflexion sur ce type d'actions, il nous a semblé que les happenings artistiques étaient une façon efficace de happer le spectateur, tant physiquement qu'intellectuellement et de le pousser à réfléchir en le faisant agir. L'art et la créativité s'inscrivent dans un processus de démocratisation de la communication. Nous ne pouvons ainsi que recommander ce type d'actions, même si elles peuvent sembler difficiles à dupliquer et à mettre en œuvre dans un contexte autre que le contexte artistique. Ce type d'actions pourrait-il être entrepris dans le cadre de l'Andra ? La disruption qu'elles entraîneraient ne pourrait, à notre avis, qu'attirer l'attention des citoyens sur le sujet des déchets radioactifs et créer une opportunité de dialogue salutaire. Dans une opinion publique saturée d'informations, la communication sur des sujets d'intérêt général devrait être une communication de l'attention (vers les citoyens et les biens communs) et de l'imagination qui devrait être capable de penser de nouvelles formes de langage et d'actions. Les citoyens y auraient un rôle actif. Leur participation pourrait créer de nouvelles formes d'expérimentation et de production d'information dans le but de défendre et promouvoir l'intérêt général nécessaire à la survie de la société civile. Les idées et les actions de communication sont peut-être aujourd'hui à aller chercher à la croisée des chemins, dans des domaines différents mais complémentaires, pour surprendre et faire réfléchir l'opinion publique et permettre d'ouvrir le débat sur des problématiques d'intérêt général.

Ce mémoire nous a donc mutuellement enrichies car il nous a permis de mettre en parallèle deux mondes qui n'ont guère l'habitude de se rencontrer : l'environnement et la culture. Les deux expériences dont nous avons parlé, toutes dissemblables qu'elles puissent être, ont aussi des similitudes. Comment intéresser l'opinion publique à des sujets dont elle semble n'avoir que faire ? Comment faire vivre la démocratie en se faisant l'écho de préoccupations citoyennes capitales pour l'avenir du genre humain ? Comment faire en sorte que la communication se mette au service des

citoyens ? Notre mémoire n'a en revanche pas abordé les différences culturelles entre la France et l'Italie, ce qui pourrait être le sujet d'une nouvelle recherche. Nous pourrions ainsi nous demander si l'intérêt général est appréhendé de la même façon par l'opinion publique française et italienne ou si le dissensus se manifeste et est perçu de la même façon dans les deux pays.

Bibliographie

- ARENDE, (Hannah). *Condition de l'homme moderne*. – Paris : Editions Gallimard, 1983. 406 p.
- ARENDE, (Hannah). *La crise de la culture*. – Paris : Editions Gallimard, 1972.
- ARENDE, (Hannah). *Qu'est-ce que la politique ?* – Paris : Editions du Seuil, 1995. 195 p.
- ARNSPERGER, Christian. *Le bien commun comme compromis social : Deux conceptions de la négociation politique* [en ligne], 2003. 11 p.
- AA.VV – *Teatro Valle La Rivolta dei beni comuni* – Rome : Derive Approdi, 2012. 95p.
- BANCE (Pierre). - *Antonio Negri et Michael Hardt, les mécanos de la Sociale* [en ligne]. *Autre Futur*. <www.autrefutur.net>. [Consulté le 30/04/2015]
- BARTHES (Roland). – *Mythologies*. – Paris : Seuil, 1957. – 275 p.
- BEAUFORT (Viviane de). – *Lobbying. Portraits croisés. Pour en finir avec les idées reçues*. – Paris : Editions Autrement, 2008. 280 p.
- BOLTANSKI (Luc), THEVENOT (Laurent). – *De la justification : Les économies de la grandeur*. – Paris : Gallimard, 1991. 483 p. – (nrf essais.)
- CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick). – *Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique*. – Paris : Seuil, 2001. 358 p.
- CLAMEN (Michel). – *Manuel de lobbying*. – Paris : Dunod, 2005. – 419 p.
- CORROYER Grégory. « Consensus/Dissensus », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* [en ligne], Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013. <<http://www.dicopart.fr/es/dico/consensusdissensus>>. [Consulté le 28/05/2015]
- D'ALMEIDA (Nicole). – *Les promesses de la communication*. – 2^e édition corrigée. – Paris : PUF, 2012. – 264 p.
- DARIDAN (Marie-Laure), LUNEAU (Aristide). – *Lobbying. Les coulisses de l'influence en démocratie*. – Paris : Pearson, 2012. – 210 p.
- EUGENE (Eric). – *Le lobbying : une imposture ?* – Paris : Le Cherche Midi, 2002. – 212 p. (Collection « Documents ».)
- HABERMAS (Jürgen). – *L'espace public*. – Paris : Payot Rivage, 1997. 324 p.

- HABERMAS (Jürgen). – *Théorie de l’agir communicationnel* – Paris : Editions Fayard, 1987. 480 p.
- HARDT (Michael), NEGRI (Toni) – *Commonwealth* – Paris: Folio, 2013. 615 p.
- LEGRAND (Cyriaque), RANGEON (François), VASSEUR (Jean-François). – [en ligne] *Contribution à l’analyse de l’idéologie de l’intérêt général*. Université de Picardie – 1980. 37p.
- LE PICARD (Oliver), ADLER (Jean-Christophe), BOUVIER (Nicolas). – *Lobbying. Les règles du jeu*. – Paris : Editions d’Organisation, 2000. – 223 p.
- LIBAERT Thierry, La communication sur des sujets sensibles : Principes et méthodes. *Magazine de la communication de crise sensible* [en ligne], 2013. <www.communicatio-sensible.com> Publié par l’Observatoire International des Crises. [consulté le 15/04/15]
- REUSS (Paul). – *Parlons nucléaire en 30 questions*. – Paris : La Documentation Française, 2012. – 103 p.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques). - *Du Contrat Social*. – n° d’édition 11202. – Paris : Garnier-Flammarion, 1966. - 181 p.
- SMITH (Adam) - *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* Paris : Editions PUF 1976
LIVRE III –IV
- STAUBER (John), RAMPTON (Sheldon). – *L’industrie du mensonge : Relations publiques, lobbying et démocratie*. – Marseille : Editions Agone, 2012. 407 p. Traduit de l’anglais par Yves Coleman
- TOCQUEVILLE (Alexis de). – *De la démocratie en Amérique, Souvenirs, L’Ancien régime et la Révolution*. – Paris : Robert Laffont, 1986. – 1178 p.
- WOLTON (Dominique). - *Sauver la communication*. - Paris : Flammarion, 2005. – 224 p.
- WATZLAWICK (Paul), HELMICK BEAVIN (Janet), JACKSON (Don D.). – *Une logique de la communication*. – Paris : Editions du Seuil, 1972. – 280 p.

Documents utilisés pour le cas Teatro Valle

Documents Teatro Valle :

Site Internet : Teatro Valle Occupato [en ligne]. Rome: 2011. <<http://www.teatrovalleoccupato.it/>>. [Consulté du Mois de juin au mois de novembre 2015].

Communiqués de presse du Teatro Valle Occupato [disponible en ligne] Teatro Valle Occupato <<http://www.teatrovalleoccupato.it/>>. [Période du 14 Juin 2011 au 30 Aout 2015].

Page Facebook: Teatro Valle Occupato [en ligne]. Rome. 2011 <<https://www.facebook.com/teatrovalleoccupato/?fref=ts>>. [Consulté du Mois de juin au mois de novembre 2015].

Compte Twitter : Valle Occupato [en ligne] Rome ; 2011 <<http://twitter.com/valleoccupato>> [Consulté du Mois de juin au mois de novembre 2015].

Vidéos :

Vidéo Fondazione Teatro Valle Bene Comune Statuto partecipato [Mise en ligne le 28 Mai 2013] <<http://www.teatrovalleoccupato.it/partecipa-alla-proposta-di-statuto-lo-spazio-per-contribuire-e-online>> [consulté le 24 Juillet 2014]

Chaine You tube Lavorat Spettacolo

La Costituente dei Beni Comuni [Mise en ligne le 14/04/2014]

<<https://www.youtube.com/watch?v=hLpW1mWyHwM>> [Consulté le 01/09/2015]

Teatro Valle Occupato- cinegiornale – notiziario n. 1 [Mise en ligne le 08/08/2011] <<https://www.youtube.com/watch?v=G4TEQb2dlm8>> [Consulté le 09/09/2015]

2014 ECF Princess Margriet Award laureate Teatro Valle Occupato [Mise en ligne le 18/03/2014] <<https://www.youtube.com/watch?v=6kC4BOeFjyM>> [Consulté le 09/09/2015]

Médias

Articles de presse en ligne

Roma.Repubblica.it, 14 Juin 2011

<http://roma.repubblica.it/cronaca/2011/06/14/news/teatro_valle_occupato_dai_lavoratori_come_l_a_cqua_l_aria_ora_la_cultura-17676373/>. [Consulté le 4/07/2015]

SALA, Rita Renzi : “No al Modello del Teatro Valle Occupato” Il Messaggero , 28 Février 2014

< http://www.ilmessaggero.it/ROMA/CRONACA/renzi_teatro_valle_occupato/notizie/526269.shtml > [Consulté le 22/07/ 2015]

Il Tempo.it Al Valle gli okkupanti alzano la posta [Mise en ligne 10 Août 2014]<
<http://www.iltempo.it/cultura-spettacoli/teatro/2014/08/10/al-valle-gli-okkupanti-alzano-la-posta-1.1297218>> [consulté le 20/08/2015]

Rita SALA, Il Messaggero.it Renzi : No al Modello del Teatro Valle Occupato[mise en ligne le 18/02/2014]
http://www.ilmessaggero.it/ROMA/CRONACA/rezzi_teatro_valle_occupato/notizie/526269.shtml
[consulté le 25/07/2015]

Paolo BOCCACCI, Viola GIANNOLI, roma repubblica.it [mise en ligne le 18/02/2014]
<http://roma.repubblica.it/cronaca/2014/02/18/news/rezzi_il_valle_non_un_esempio_ma_lui_ama_la_cultura_disneyland-78888060/> [consulté le 25/07/2015]

Articles de presse

BANDETTINI (Anna). – « *Benigni al Valle occupato : se chiudono la sistina io sono qui. Gli attori chiedono il sostegno di Napolitano* ». - La Repubblica 06 Juillet 2011

CICCARELLI (Roberto). – « *Il coro indispensabile di un bene Comune* ». – Il Manifesto 13 Janvier 2012

COST (E.). – « *Il Comune ritiri il bando per l'acquisizione* ». – Corriere della Sera – Roma : 13 Juillet 2012

DE MATTEIS (Tiberia). – « *No ai privati. Appello a Napolitano* ». - Il Tempo 06 Juin 2012

MATTEI (Ugo). – « *Il sipario aperto dal potere del noi* ». - Il Manifesto 8 Juillet 2011

PASETTI (Anna Maria). – « *Martinelli mette in scena il teatro della felicità* ». - Il fatto 15 Juillet 2011

POLIDORO (Paola). – « *Il teatro aperto ad agosto dovrà diventare un bene commune* ». - Il Messaggero 27 Juillet 2011

SALA (Rita). – « *Valle le note per cambiare* ». - Il Messaggero 20 juillet 2011

Rapport

Censis Rapport annuel sur la situation sociale du Pays 2014
<http://www.ipasvi.it/archivio_news/attualita/1375/SINTESI%20RAPPORTO%20CENSIS%202014.pdf>
[Consulté le 23/07/2015]

Entretiens

Berardo CARBONI, Activiste du TVO et réalisateur, interviewé le 01/09/2015.

Guido DE TOGIN, Activiste du TVO et chercheur, interviewé le 07/09/2015.

Frederica GIARDINI, professeur de Philosophie à l'Université Roma Tre, interviewée le 09/09/2015.

Documents utilisés pour le cas Andra/projet Cigéo

Documents Andra :

Site Internet : <https://www.andra.fr/>

Brochures et rapports:

L'Andra, tout savoir sur la gestion des déchets radioactifs, Andra, août 2014

En résumé, inventaire National des matières et déchets radioactifs, Andra, juin 2012

Projet Cigéo, Centre Industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne, Andra, septembre 2014

Le projet Cigéo : La réversibilité de Cigéo, Andra, octobre 2013

Rapport d'activité et de développement durable, Andra, juillet 2014

Notes et documents internes :

Cultivons nos valeurs, Andra, octobre 2013.

Plan de communication et de dialogue avec la Société, Andra, janvier 2015

Les relations presse de l'Andra, stratégie et bilan (note interne), 2015.

Bilan retombées presse de l'Andra, janvier et février 2015. Kantar Media.

Documents Opposants :

Sites Internet :

BURE SOP 55 : <http://burestop.free.fr/spip/>

Bure Zone Libre : <http://burezoneblog.over-blog.com/>

Ville sur terre : <http://www.villesurterre.eu/>

Blog de Michel Guéritte : <http://vmc.camp/>

Vladimir, Martine & Co : <http://vmc.camp/>

Entretiens :

Guillemette de Durfort, Directrice Conseil du cabinet de lobbying Séance Publique, interviewée le 15/09/2015.

Benoît Jaquet, Secrétaire Général du Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure, interviewé les 11 et 13/08/2015.

Michel Marie, Animateur/Porte-Parole du Collectif contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs, interviewé le 10/09/2015.

Valérie Renauld, Directrice de la Communication et du Dialogue avec la Société de l'Andra, interviewée le 14/08/2015.

Documents audio-visuels :

Into Eternity, documentaire de Michael Madsen, 1h15, 2010.

Escale à Bure, Table ronde autour du projet de stockage, documentaire, 50 minutes, produit et élaboré par le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure.

Etudes et rapports :

CREDOC, Baromètre de l'Opinion sur les déchets radioactifs, Edition 2015.

Post-test de communication CLIS, Rapport, novembre 2002

CNDP, Compte rendu du débat public sur les options générales en matière de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue, Septembre 2005 - janvier 2006, 17 janvier 2006

CNDP, Bilan du débat public, Projet de centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne (Cigéo), 15 mai-15 décembre 2013, 12 février 2014

CNDP, Débat public Cigéo, Conférence de citoyens, Présentation de l'avis du panel de citoyens, 3 février 2014

Articles de presse :

Pierre Le Hir, *L'impossible dialogue sur le stockage des déchets radioactifs*, Le Monde, 06/12/2013.

Christian Losson, *En Europe, les lobbys indomptés*, Libération, 15/04/2015.

Pierre le Hir et Raphaëlle Besse Desmoulières, *Tollé après l'irruption des déchets radioactifs dans la loi Macron*, Le Monde, 10/07/2015

Audrey Garric, *Quels sont les enjeux du stockage des déchets nucléaires à Bure*, Le Monde, 31/05/2013

Projet d'enfouissement nucléaire à Bure : les six associations déboutées, Le Monde.fr avec AFP, 26/03/2015, < http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/26/projet-d-enfouissement-nucleaire-a-bure-les-six-associations-antinucleaires-deboutees_4602199_3244.html > [Consulté en ligne le 26/03/2015]

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : La cartographie des parties prenantes de l'Andra.

Annexe 2 : Retranscription de l'entretien téléphonique mené le 14/08/2015 avec Valérie Renault, Directrice de la communication et du dialogue avec la société de l' Andra.

Annexe 3 : Carton d'invitation à l'anniversaire de l'Association Bure Zone libre (BZL).

Annexe 4 : Logo du Teatro Valle Occupato

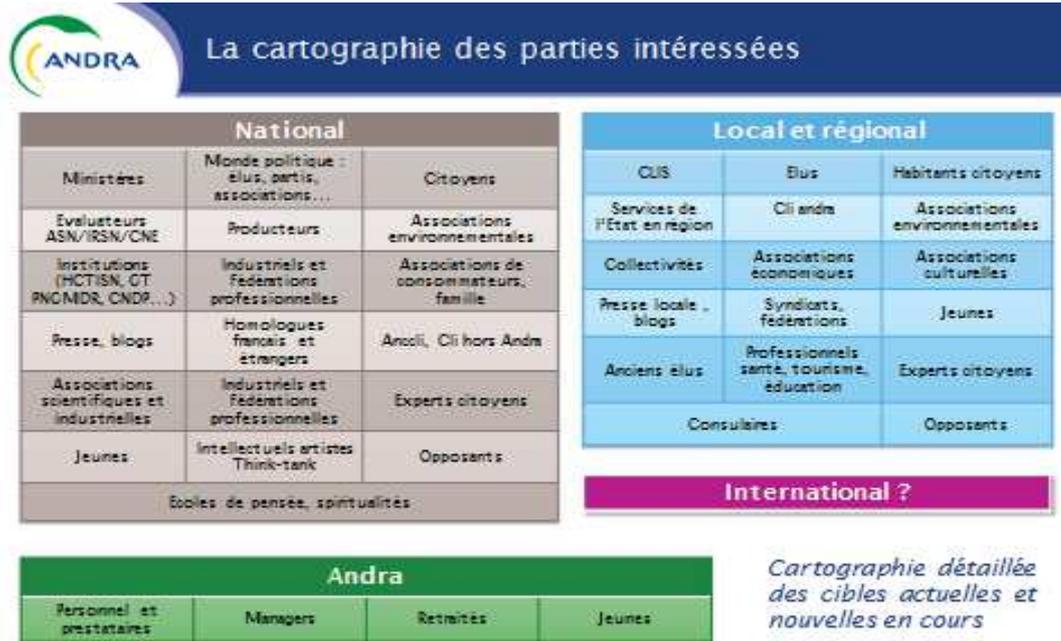
Annexe 5 : Extraits de la retranscription de l'interview avec Federica Giardini, Professeure de Philosophie à l'Université de Rome Tre.

Annexe 6 : Préambule du Statuto Fondazione Teatro Valle Bene Comune

Annexe 1

La cartographie des parties prenantes de l'Andra,

Extrait du Plan et programme d'ouverture à la société de l'Andra, septembre 2015



Annexe 2 - Entretien

Les pages 94 à 102 ont été retirées de la version diffusée en ligne.

Annexe 3

Carton d'invitation à l'anniversaire de l'Association Bure Zone libre (BZL)

pour ses 7 ans 

BZL t'invite à son

ANNIVERSAIRE

le 26 février

2 rue de l'église
à Bure

03 29 45 41 77

leherissonvengueur@gmail.com

déchets radioactifs : ne pas jeter sous la voie publique 

... pour fêter ça on va embêter l'ANdra :
rdv à 14h30 devant les grilles du labo

Annexe 4

Logo Teatro Valle Occupato

Realisé par l'artiste Clet Abraham



Annexe 5 – Retranscription d’une interview

Les pages 105 à 106 ont été retirées de la version diffusée en ligne.

Annexe 6

Statuto

Fondazione Teatro Valle Bene Comune

PREAMBOLO

Noi che in comune, dal 14 giugno del 2011, occupiamo, ci riappropriamo e restituiamo apertamente e pubblicamente il Teatro Valle di Roma alla comunità, intendiamo con il presente atto intraprendere un percorso costituente per il pieno riconoscimento giuridico del Teatro Valle di Roma come Bene Comune. Noi abbiamo riconosciuto e fatto vivere il Teatro Valle non solo per difenderlo nell'interesse di tutti, ma anche per intraprendere un processo costituente della cultura come bene comune capace di diffondersi e contaminare ogni spazio pubblico, innescando una trasformazione profonda del modo di agire e di pensare. Noi riconosciamo che il diritto vivo sgorga dalle lotte per l'emancipazione e l'autodeterminazione dei popoli e dei soggetti. Noi intendiamo farci protagonisti del processo di trasformazione che in tutto il mondo travolge il diritto inteso come mera burocrazia e forma e che ha prodotto l'emersione della categoria dei beni comuni a livello costituzionale, normativo e giurisprudenziale. Il bene comune non è dato, si manifesta attraverso l'agire condiviso, è il frutto di relazioni sociali tra pari e fonte inesauribile di innovazioni e creatività. Il bene comune nasce dal basso e dalla partecipazione attiva e diretta della cittadinanza. Il bene comune si autorganizza per definizione e difende la propria autonomia sia dall'interesse proprietario privato sia dalle istituzioni pubbliche che governano con logiche privatistiche i beni pubblici. Noi siamo idealmente collegati a tutte le altre comunità in lotta per la difesa e il riconoscimento dei beni comuni, ovunque queste si trovino. Immaginiamo, per un mondo nuovo, istituzioni nuove, partecipate, ecologiche, autorevoli, rispettose della creatività di tutti, che siano capaci finalmente di opporsi all'interesse privato e all'accumulo senza fine. Noi sappiamo che i beni comuni costituiscono un genere giuridico nuovo, indipendente rispetto al titolo di appartenenza, direttamente legati all'attuazione di valori promessi nella Costituzione italiana nata dalla Resistenza, ma sottratti al nostro vivere comune perché continuamente traditi dalle oligarchie private e pubbliche. Noi proclamiamo, cominciando dal Valle, che i beni comuni vanno posti fuori commercio perché appartengono a tutti, ossia all'umanità nella sua interezza e sono radicalmente incompatibili con l'interesse privato al profitto e alla rendita. I beni comuni sono imprescindibili per l'esercizio dei diritti fondamentali nonché al libero sviluppo della persona. Noi vogliamo dimostrare, cominciando dal Valle, che un ente pubblico che abbandona o cerca di privatizzare beni comuni tradisce il proprio mandato costituzionale. Noi perciò proclamiamo con il presente atto di autonomia privata che un antico ed unico spazio fisico come il Teatro Valle è a pieno titolo un bene comune. Esso è inscindibilmente collegato con la cultura, bisogno e diritto fondamentale di ogni persona, e come tale deve far parte di un ampio progetto che coinvolga i lavoratori della cultura e i cittadini tutti per il pieno riconoscimento del loro fondamentale ruolo economico, politico e culturale di resistenza nei confronti della mercificazione e della decadenza sociale.

La Fondazione Teatro Valle bene comune è dedicata a Fabrizio Fontana e Nicola Rondolino.

RESUME

Ce mémoire s'intéresse au rôle de la communication dans une opinion publique en dissensus sur des sujets d'intérêt général. Afin de cadrer cette étude et de lui donner un périmètre concret, nous avons choisi d'analyser et de mettre en regard deux terrains d'intérêt général dans les domaines de l'environnement et de la culture. Nous avons ainsi identifié l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) et le projet Cigéo en France et le Teatro Valle Occupato en Italie.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachées à mieux comprendre le concept d'intérêt général, afin de voir comment il s'était construit et comment il avait évolué au fil du temps. Cette analyse nous a permis de nous rendre compte que l'évolution de ce concept dans l'histoire avait eu des conséquences concrètes dans l'opinion publique aujourd'hui et créait des tensions et des incompréhensions en son sein.

Nous avons ensuite exploré la façon dont ces tensions et ces incompréhensions se concrétisaient sur nos terrains en analysant le dissensus développé dans l'opinion publique autour des déchets radioactifs et du Teatro Valle Occupato. Nous avons constaté qu'il existait un dissensus allant de radical à modéré dans l'opinion publique sur ces deux sujets d'intérêt général. Mais nous avons également observé que ce dissensus n'était pas nécessairement partagé par l'ensemble de l'opinion publique, voire que celle-ci était dans sa grande majorité paradoxalement indifférente à des sujets qui devraient pourtant être capitaux pour elle.

Dans notre dernière partie, nous avons tenté de comprendre le rôle que pourrait avoir la communication dans ce contexte, si elle pouvait donner du sens et apaiser les tensions. Nous avons vu qu'informer était important mais que l'information ne suffisait pas à elle seule à donner du sens, de par la multitude de parties prenantes impliquées dans la communication sur nos deux terrains. Nous avons également souligné le rôle primordial du politique dans cette problématique de sens et avons déterminé que la communication ne pouvait pas à elle seule résoudre le dissensus dans l'opinion publique sans l'implication des politiques. Enfin, nous avons pris acte du rôle fondamental de la communication dans l'accompagnement du dissensus par la volonté d'ouverture et de dialogue qu'elle se doit d'instaurer au sein de l'opinion publique, non que l'atteinte d'un consensus soit un but en soi, mais pour faciliter les relations au sein d'une société démocratique.

Pour conclure, la communication a bien un rôle à jouer dans une opinion publique en dissensus sur des sujets d'intérêt général, même si ce concept demeure flou. Elle peut apaiser les tensions en créant un dialogue constructif et en usant de transparence et elle peut contribuer à donner du sens. Mais cela ne pourra se faire sans la pleine coopération des politiques et la participation active des citoyens.

MOTS-CLES

Intérêt général

Communication publique

Dissensus

Opinion publique

Environnement

Culture

Démocratie participative

Démocratie représentative